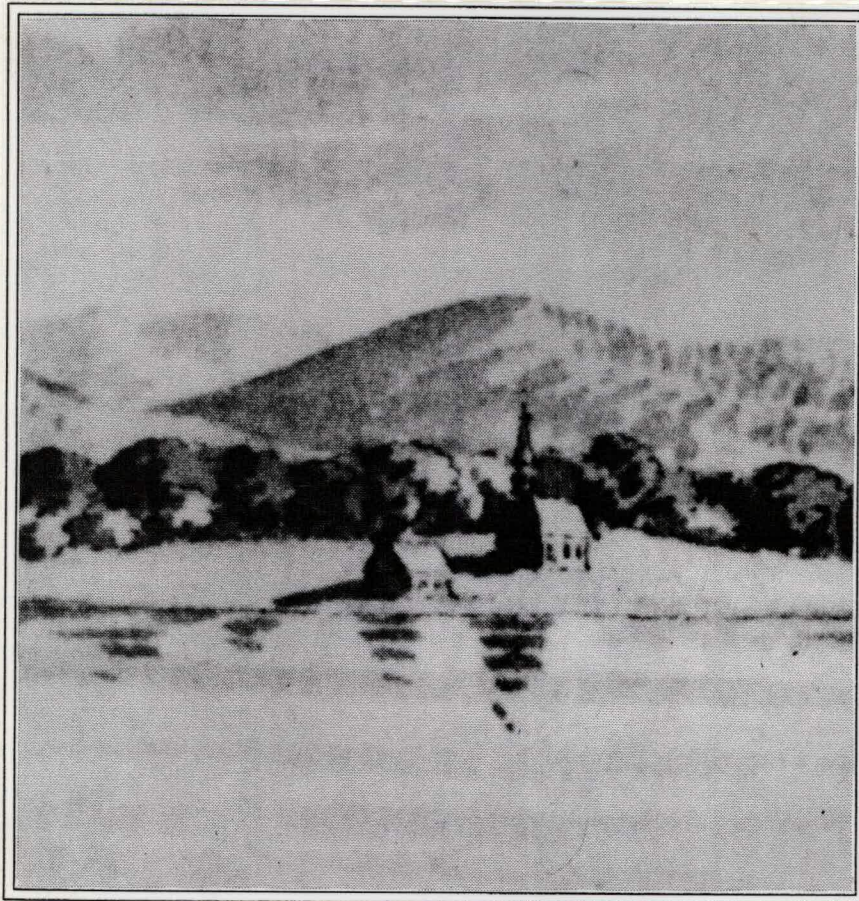




Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Service de l'Environnement



**Le site historique du Berceau de Kamouraska
Etude historique route 132-11-100, Le Berceau**

Municipalité de Kamouraska

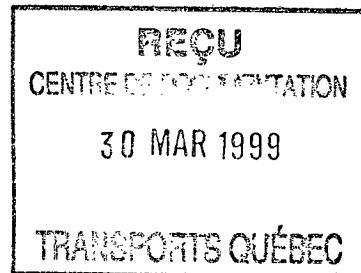
Pierre Dufour
CANQ
TR
GE
CA
173

**Rapport final
mai 1993**

302001

KAMOURASKA ET SON « BERCEAU »

1672-1793



par

Pierre Dufour, historien

«La mémoire se cultive comme une terre.»

Anne Hébert, *Kamouraska*

Étude réalisée pour le compte du

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT
DIVISION DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES EST**

Page couverture: Extrait de « *A view of Grosse Ile with the Church at Kamouraska, 1784* ». Aquarelle, plume et encre sur crayon, par James Peachey. ANC, C-2016

CANQ
TR
GE
CA
173

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS ET SIGLES	ii
INTRODUCTION	1
I - À TOUT SEIGNEUR, TOUT HONNEUR	5
Olivier Morel de La Durantaye (1674-1680)	5
Charles Aubert de La Chesnay (1680-1700)	6
Louis Aubert Duforillon (1700-1713)	7
Henry Hiche (1713-1723)	8
Les frères Morel de La Durantaye (1723-1756)	9
La famille Decharnay (1756-1790)	10
Pascal-Jacques Taché (1790 +)	13
II - LE «BERCEAU»	16
La renaissance du «Berceau»	16
Le site	16
Le chemin du roi	21
Un terrain vague... vide?	22
Le cimetière du «Berceau»	29
CONCLUSION	31
ANNEXE 1 PIÈCES JUSTIFICATIVES	
Documents iconographiques	1
Documents manuscrits	3
Extraits des registres d'état civil, 1727-1765	72
ANNEXE 2 NOTES ET RÉFÉRENCES	
ANNEXE 3 BIBLIOGRAPHIE	

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AAQ	Archives de l'archidiocèse de Québec
AESALP	Archives du diocèse de Sainte-Anne-de-La Pocatière
ANC	Archives nationales du Canada
ANQ-Q	Archives nationales du Québec, centre d'archives de Québec
APSLK	Archives de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska
<i>DBC</i>	<i>Dictionnaire biographique du Canada</i>
MERQ	Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec
MTQ	Ministère des Transports du Québec
<i>RAPQ</i>	<i>Rapport de l'archiviste de la province de Québec</i>

INTRODUCTION

Le ministère des Transports du Québec projette de modifier le tracé d'un tronçon de la route 132 situé sur le territoire de la municipalité de Kamouraska (figures 1, 2 et 3). Le flanc sud de ce tronçon routier jouxte un site historique connu sous le nom de «*Berceau de Kamouraska*». Comme son nom l'indique, cet endroit fut le premier centre religieux de Kamouraska; au cours du XVIII^e siècle, deux églises et deux presbytères y furent successivement érigés, et un cimetière y fut aménagé. À la fin du même siècle, le centre religieux de Kamouraska fut déplacé à l'endroit qu'il occupe aujourd'hui.

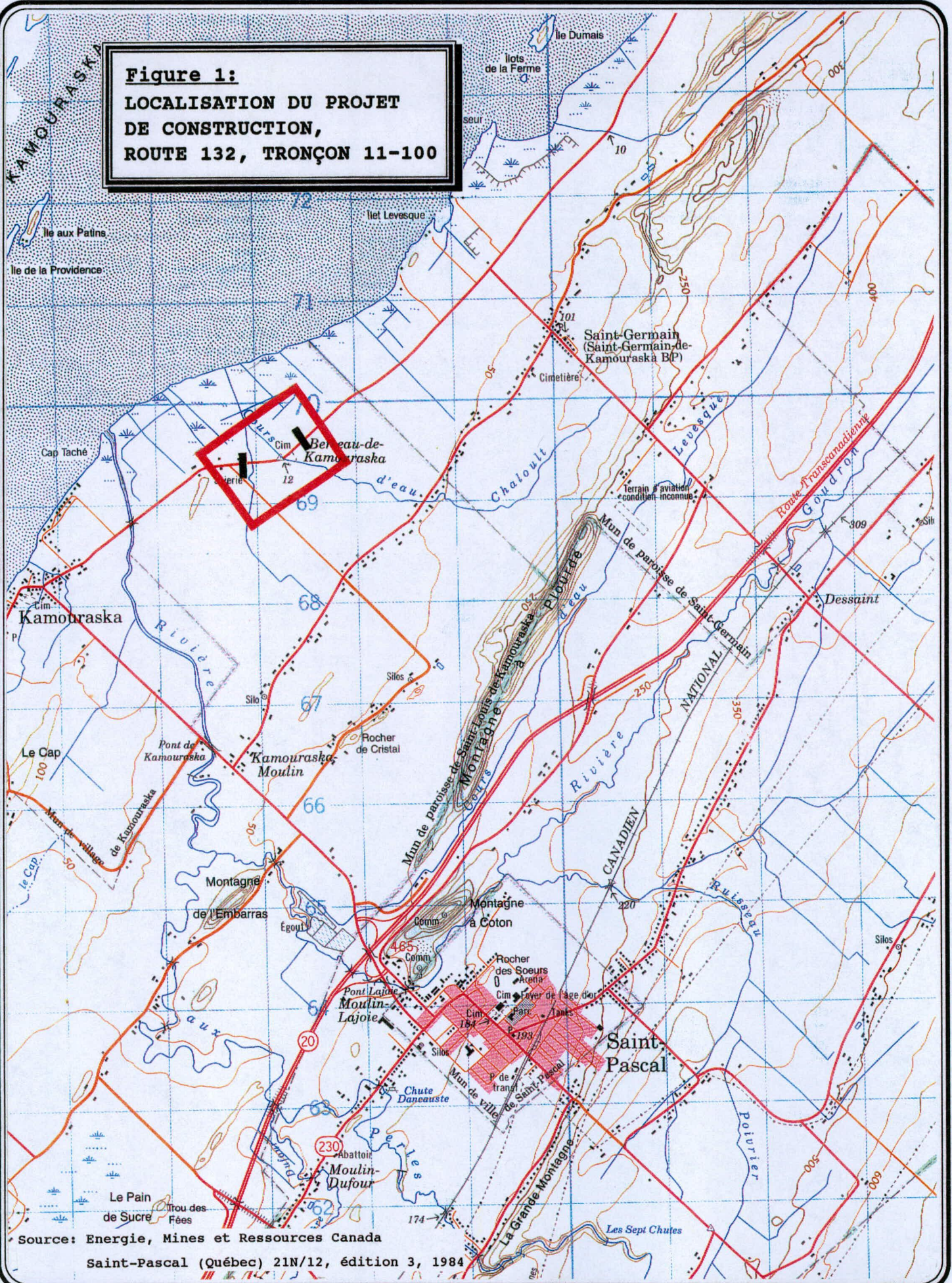
Conscient que la réalisation de son projet risque d'entraîner la destruction du patrimoine archéologique du *Berceau de Kamouraska*, le Ministère requiert la réalisation d'une étude d'impact à caractère historique. Cette étude vise donc un objectif précis: tenter de reconstituer le plus fidèlement possible ce que fut le paysage bâti du secteur au XVIII^e siècle afin d'évaluer l'impact des éventuels travaux sur le patrimoine archéologique de Kamouraska.

L'étude a bénéficié des données présentes dans un document concernant l'histoire de Kamouraska, publiée en 1948 par l'abbé Alexandre Paradis, puis rééditée en 1984 par le Conseil de la Fabrique de Saint-Louis-de-Kamouraska. La recherche a par la suite tenté de rassembler le plus grand nombre possible d'anciens documents pertinents conservés dans différents dépôts d'archives. Finalement, quelques résidents de Kamouraska ont été interviewés et ont aimablement collaboré à l'étude (monsieur Ludger Drapeau, curé de Saint-Louis-de-Kamouraska, ainsi que messieurs Guy Drapeau, Albert Massé et Ernest Soucy).

Le rapport ici présenté comprend deux volets. Le premier constitue l'étude historique proprement dite. Sous le titre «À tout seigneur, tout honneur...», un survol des événements marquants qui ont ponctué l'évolution de Kamouraska au XVIII^e siècle est d'abord présenté. Subséquemment, les composantes du paysage bâti du secteur à l'étude sont passées en revue.

Intitulé «Pièces justificatives», le second volet du rapport compte trois parties. La première fait état des documents iconographiques colligés au cours l'enquête. Dans la seconde partie, quelques dizaines de documents manuscrits du XVIII^e siècle ont été transcrits. Ceux-ci étayaient les propos de l'étude et qui fournissent un supplément d'information. Enfin, la dernière partie fournit l'identité ainsi que l'âge au décès des personnes inhumées dans le cimetière du «Berceau», de 1727 à 1765.

Figure 1:
LOCALISATION DU PROJET
DE CONSTRUCTION,
ROUTE 132, TRONÇON 11-100



Source: Énergie, Mines et Ressources Canada

Saint-Pascal (Québec) 21N/12, édition 3, 1984

Figure 2:
LOCALISATION DU PROJET
DE CONSTRUCTION,
ROUTE 132, TRONÇON 11-100



Source: Ministère des Terres et Forêts,
photo-carto, province (Québec)
échelle 1:20 000, L-4721; Q70836-127

I - À TOUT SEIGNEUR, TOUT HONNEUR ...

Olivier Morel de La Durantaye (1674-1680)

C'est à l'été de 1674, plus précisément le 15 juillet, que fut signé ce que l'on pourrait appeler l'acte de naissance de la seigneurie de Kamouraska. Ce jour-là, le gouverneur de la Nouvelle-France, Louis de Buade de Frontenac, concéda à Olivier Morel de La Durantaye trois lieues de terre de front le long du fleuve Saint-Laurent, soit deux lieues en amont de la rivière connue sous le nom de Kamouraska, et une lieue en aval de la même rivière; du côté du fleuve, cette concession englobait les îlets faisant face aux trois lieues de front; du côté des terres, cette même concession s'étendait sur deux lieues de profondeur. Autrement dit, Morel de La Durantaye devint alors propriétaire d'une seigneurie dont on ignore les dimensions exactes, mais qui mesurait approximativement 7,26 à 8,28 milles de longueur par 4,8 à 5,5 milles de profondeur.

En effet, il convient d'ouvrir ici une parenthèse sur le système des mesures de cette époque. Qu'il s'agisse de mesure de longueurs, de surfaces, de poids ou de volumes, l'unité de base variait souvent d'un pays à l'autre, et, à l'intérieur d'un même pays, d'une région à l'autre, et, à l'intérieur d'une même région, d'une ville à l'autre. Comme l'a souligné l'historien Marcel Trudel, la confusion régnait en cette matière: ainsi, on calculait parfois d'après une poignée, ou encore d'après la plus haute marée et même, d'après la hauteur du ventre d'un cheval blanc!

En Nouvelle-France, la plus petite unité de base des mesures de longueur était le grain d'orge: il fallait deux grains d'orge pour faire une ligne, 12 lignes pour faire un pouce, 12 pouces pour faire un pied, 6 pieds pour faire une toise, 3 toises pour faire une perche, 10 perches pour faire un arpent, et 84 arpents pour faire une lieue. De plus, il existait trois sortes de lieues: la lieue légale, qui équivalait à 2,42 milles anglais, la lieue commune équivalant à 2,76 milles anglais, et la lieue marine correspondant à 3,45 milles anglais¹.

Par conséquent, en supposant que la lieue mentionnée dans l'acte de concession de la seigneurie de Kamouraska ait été la lieue légale, ce qui paraît probable, celle-ci mesurait 7,26 milles de front ou 11,68 km par 4,84 milles ou 7,79 km de profondeur. Quoi qu'il en soit, Morel de La Durantaye et ses contemporains, eux, s'y retrouvaient.

Lorsqu'il devint seigneur de Kamouraska, Morel de La Durantaye commandait l'une des six compagnies des troupes de la marine en garnison à Québec, poste qu'il occupa jusqu'en 1683. Il résidait donc dans cette ville avec sa famille, et il ne se soucia pas de développer son domaine². D'ailleurs, dans une colonie encore très peu peuplée, sa solde d'officier lui rapportait indéniablement davantage que ne l'auraient fait les quelques redevances seigneuriales qu'il aurait pu toucher après avoir investi, de surcroît, dans la construction d'un manoir seigneurial et d'un moulin banal. Par conséquent, sous le règne de son premier seigneur, Kamouraska demeura inhabitée.

Charles Aubert de La Chesnay (1680-1700)

Le 5 novembre 1680, Morel de La Durantaye vendit la seigneurie à Charles Aubert de La Chesnaye³. Ce dernier était alors, et de loin, l'homme d'affaires le plus important de la Nouvelle-France. Déjà propriétaire de la seigneurie de Rivière-du-Loup, La Chesnaye semble s'être servi pendant un certain temps de ses deux seigneuries de la Côte-du-Sud, pour pratiquer illégalement la traite des pelleteries avec les Montagnais du territoire appelé la Traite de Tadoussac. À tout le moins, les autorités de la colonie reçurent-elles des plaintes en ce sens⁴. De plus, un recensement sommaire du nombre d'habitants établis sur la rive sud en 1683, depuis Montmagny jusqu'à Rivière-du-Loup, semble corroborer cette hypothèse: seulement cinq individus résidaient à ce moment-là sur les seigneuries d'Aubert de La Chesnaye, soit un à Kamouraska et quatre à Rivière-du-Loup⁵.

Au cours des années subséquentes, Aubert de La Chesnaye acquit deux autres seigneuries sur la Côte-du-Sud, soit celles de Saint-Jean-Port-Joli et du Bic, et il entreprit de mettre en valeur ses quatre seigneuries situées dans cette région. En 1692, il fit arpenter la seigneurie de Kamouraska et deux ans plus tard, il commença à y octroyer des terres. Jusqu'au tournant du siècle, il y concéda une trentaine d'emplacements⁶. C'est possiblement au cours de ces mêmes années 1690 qu'Aubert de La Chesnaye fit construire le manoir et le moulin banal, mais aucun document ne permet de l'affirmer avec certitude.

POPULATION DE LA COTE-DU-SUD EN 1683	
LIEU	NOMBRE D'HABITANTS
Montmagny	26
Seigneurie de Gamache et Bellefontaine	23
Cap-Saint-Ignace	47
Ile-aux-Oies	18
Ile-aux-Grues	15
L'Islet	41
Seigneurie de Geneviève de Lespinay	5
Saint-Jean-Port-Joli	2
Saint-Roch-des-Aulnaies	11
Sainte-Anne-de-La Pocatière	40
Rivière-Ouelle	60
Kamouraska	1
Rivière-du-Loup	4
TOTAL	289

Louis Aubert Duforillon (1700-1713)

En 1700, Aubert de La Chesnaye faisait face à de sérieuses difficultés financières. Afin qu'elles échappent à ses créanciers, il fit alors donation de plusieurs de ses propriétés foncières à ses enfants. Le 18 octobre, son fils Louis Aubert Duforillon obtint la seigneurie de Kamouraska⁷.

Faisant carrière dans les troupes de la marine, le nouveau seigneur ne se préoccupa guère de son domaine; tout au plus concéda-t-il quelques lots. Par contre, c'est sous son règne qu'à l'automne 1709, un premier missionnaire fut affecté à la desserte des habitants de Kamouraska: l'abbé Philippe Rageot. Son ministère fut cependant fort bref: dès le 21 septembre 1711, il fut inhumé «dans l'église qu'il avait fait bâtir»⁸.

Henry Hiche (1713-1723)

Le 20 juillet 1713, Aubert Duforillon et son épouse Barbe Leneuf de La Vallière donnèrent la seigneurie de Kamouraska à un négociant nommé Henry Hiché, à la condition toutefois que ce dernier «promette et s'oblige d'épouser demoiselle Marguerite Legardeur, leur nièce». Le mariage fut effectivement célébré quatre jours plus tard, à Québec, et Hiché conserva la seigneurie, alors habitée par près de vingt-cinq familles⁹.

Sous ce nouveau seigneur qui continua de résider à Québec, Kamouraska connut néanmoins un certain essor¹⁰. Dès le 13 octobre 1713, Hiché acheta le fief de Grandville, faisant partie de la seigneurie de l'Ilet-du-Portage, pour l'intégrer à la seigneurie de Kamouraska. Cette dernière comptait désormais une demi lieue de front de plus, sa limite nord-est étant repoussée jusqu'à la Pointe-Sèche¹¹.

Au cours de sa visite pastorale, au printemps de 1714, Mgr de Saint-Vallier se rendit à Kamouraska, où il exhorta les habitants à construire un presbytère, s'ils voulaient bénéficier de la présence d'un curé. Le 13 octobre de la même année, Kamouraska fut érigé canoniquement en paroisse sous le vocable de Saint-Louis, celle-ci regroupant les habitants des seigneuries de Kamouraska et de l'Ilet-du-Portage. Le nouveau curé, l'abbé Etienne Auclair-Desnoyers, ne prit cependant possession officiellement de sa cure qu'en août 1716, après que la construction du presbytère eût été terminée¹².

Quelques années plus tard, si ce n'était déjà fait dès 1716 avec la prise de possession effective de la cure, Kamouraska aura franchi une étape majeure: celle des pionniers. En effet, l'aveu et dénombrement de la seigneurie, daté du 8 mai 1723, est le premier document faisant connaître hors de tout doute que les quatre composantes essentielles d'une communauté rurale de cette époque étaient en place: le manoir seigneurial, le moulin banal, construit en pierre et mû par le vent, l'église et le presbytère. Certes, Kamouraska demeurait encore fort modeste: seulement 30 familles y vivaient. Mais ces 30 familles formaient désormais une entité propre, une communauté rurale distincte. Dorénavant, Kamouraska ne serait plus appelée à naître, mais plutôt à croître et à se développer. Ses pionniers avaient accompli leur tâche; il incombait maintenant à leurs successeurs de la poursuivre, et ce, sous la direction d'un nouveau seigneur¹³.

Les frères Morel de La Durantaye (1723-1756)

En effet, le 15 septembre 1723, Henry Hiché vendit la seigneurie à Louis-Joseph Morel de La Durantaye, l'un des fils du premier seigneur. Agé de 52 ans, Morel de La Durantaye venait vraisemblablement de mettre un terme à sa carrière militaire. Il s'installa au manoir avec sa famille, devenant ainsi le premier seigneur résidant de Kamouraska¹⁴.

En 1736, Morel de La Durantaye fit arpenter une partie de la seigneurie, depuis le terrain de l'église qui menaçait ruine, jusqu'à la limite nord-est de la seigneurie. Y avait-il mésentente entre les seigneurs de Kamouraska et de l'Ilet-du-Portage au sujet de leur frontière commune? Existait-il des conflits entre les censitaires de cette partie de la seigneurie quant aux dimensions respectives de leurs emplacements? Le seigneur songeait-il plutôt au remplacement de l'église? Cette dernière hypothèse paraît plausible puisque l'année suivante, le seigneur de Kamouraska fit don d'un terrain pour la construction d'une deuxième église, en pierre, qui serait ouverte au culte en 1734¹⁵.

Morel de La Durantaye mourut à une date indéterminée, et la seigneurie de Kamouraska échut à Charles Morel de La Durantaye, vraisemblablement l'un de ses frères. Ce dernier décéda à Kamouraska en juin 1756, probablement victime de l'épidémie de variole qui sévissait dans la colonie depuis l'année précédente, et qui provoqua environ 500 décès¹⁶.

Entretiens, Kamouraska s'était développé de façon notable. Dès 1733, on y dénombrait 50 censitaires, par rapport à seulement 37 dix ans plus tôt.¹⁷ Par la suite, le rythme de croissance paraît s'être accéléré. À défaut d'autres données démographiques, un signe tangible de ce phénomène nous est fourni par la réglementation d'époque concernant les chemins et ponts.

Dès 1738, le grand voyer fixa le tracé d'un chemin royal de 24 pieds de largeur «par dessus les côteaux», sur toute l'étendue des seigneuries de Rivière-Ouelle et de Kamouraska; il s'agissait d'un deuxième chemin royal, parallèle au premier qui, lui, longeait le fleuve. Trois ans plus tard, l'intendant Gilles Hocquart émit une ordonnance enjoignant les habitants de Kamouraska de baliser et d'entretenir leurs chemins, sous peine d'amende. En 1746, nouvelle ordonnance, de la part du grand voyer cette fois, intimant l'ordre aux habitants de Kamouraska de réparer leurs ponts. Toujours en 1746, le grand voyer révisa aussi le tracé du chemin royal longeant le fleuve, depuis l'église de Kamouraska jusqu'à la rivière des Caps. Enfin, l'année suivante, le grand voyer fixa le tracé d'un chemin de descente pour relier celui de la deuxième concession de Kamouraska au chemin royal longeant le fleuve. Bref, ces divers règlements reflètent indéniablement une utilisation accrue des infrastructures routières et, par voie de conséquence, une augmentation sensible du nombre d'utilisateurs¹⁸.

La famille Decharnay (1756-1790)

Après la mort de Charles Morel de La Durantaye, ses héritiers décidèrent de se départir de la seigneurie et la vendirent à un notaire de Québec, Jean-Baptiste Decharnay. Celui-ci n'eut cependant guère le loisir de profiter de son domaine puisqu'il décéda en avril 1760, sept mois après la destruction quasi totale de Kamouraska¹⁹.

En effet, l'année 1759 fut sans doute l'une des plus tragiques de l'histoire de Kamouraska. Commencée deux ans plus tôt en Amérique qu'en Europe, la guerre de Sept Ans faisait rage en Nouvelle-France depuis 1754. Durant les premières années, le sort des armes avait favorisé les troupes françaises, et les combats s'étaient déroulés dans la région des Grands Lacs, dans celle du lac Champlain et en Acadie. Mais en 1758, la victoire avait changé de camp, les troupes anglaises s'emparant de la région des Grands Lacs et de la forteresse de Louisbourg: la porte du Saint-Laurent leur était ouverte²⁰.

Dans les derniers jours de mai 1759, les premiers voiliers d'une flotte britannique composée de 168 unités, soit 49 navires de guerre et 119 bâtiments de transport, passèrent au large de Kamouraska sans tenter de débarquement. Le 27 juin, le gros des troupes anglaises mit pied à terre à l'île d'Orléans, et entreprit le siège de Québec sous le commandement du major général James Wolfe. Or, pendant sa traversée de l'Atlantique pour venir attaquer Québec, Wolfe avait écrit à un autre officier britannique:

Si [...] nous nous apercevons que Québec ne semble pas devoir tomber entre nos mains [...] je propose de mettre la ville à feu avec nos obus, de détruire les moissons, les maisons et le bétail tant en haut qu'en bas [de Québec], d'expédier le plus de Canadiens possible en Europe et de ne laisser derrière moi que famine et désolation [...]²¹

Le 31 juillet, exaspéré après avoir perdu un important combat à Montmorency, Wolfe mit son plan à exécution en entreprenant la dévastation systématique des paroisses avoisinant Québec. Mais un mois plus tard, Québec résistait toujours et Wolfe confia au major George Scott la mission de «détruire les bâtiments et les récoltes de l'ennemi sur la rive sud», en aval de Pointe-Lévy²².

Le 9 septembre, un dimanche, le major Scott, qui commandait un fort détachement composé de *rangers* américains, de soldats britanniques et de marins, débarqua à environ trois milles à l'est de l'église de Kamouraska.

Après une brève escarmouche avec les habitants de l'endroit, au cours de laquelle un *ranger* et un habitant furent tués, la troupe de Scott marcha jusqu'à l'église de Kamouraska, incendiant 56 bâtiments sur son passage: maisons, écuries, étables et granges. Le lendemain, Scott fit brûler 109 autres bâtiments à Kamouraska et le 11 septembre, son détachement se rendit de l'église de Kamouraska à celle de Rivière-Ouelle, détruisant 121 bâtiments en cours de route. En somme, Scott avait rasé environ 225 bâtiments sur le territoire de la seigneurie de Kamouraska, soit 56 le jour de son débarquement, 109 le lendemain et une soixantaine le surlendemain. Kamouraska n'était plus que «désolation et famine», pour reprendre les mots de Wolfe, à quelques exceptions près: l'église, que Wolfe avait ordonné d'épargner, le presbytère, et quelques rares bâtiments comme celui connu aujourd'hui sous le nom de «la maison Langlais»²³.

La reconstruction fut toutefois rapide. Compilé seulement trois ans après le tragique événement, soit en 1762, un recensement énumère les noms de 136 emplacements à Kamouraska, nombre qui correspond sans nul doute à celui des maisons habitées. En 1765, le nombre des maisons atteignait 149, et la population avait franchi le cap du millier d'habitants²⁴.

POPULATION DE LA SEIGNEURIE DE KAMOURASKA		
ANNÉES DE RECENSEMENT	1762	1765
Maisons	136?	149
Hommes	132	156
Femmes	139	157
Filles	253	276
Garçons de moins de 15 ans	201	249
Garçons de plus de 15 ans	40	17
Domestiques	89	16
Étrangers	18	0
POPULATION TOTALE	872	1 020

Dix ans plus tard, la vallée du Saint-Laurent fut cependant perturbée à nouveau par une guerre: celle de l'indépendance des Etats-Unis. À l'automne de 1775, les troupes américaines envahirent le Canada et vinrent assiéger Québec. Le siège se poursuivit jusqu'en mai 1776, alors que des renforts britanniques venus d'Europe vinrent porter secours aux assiégés; les troupes américaines durent reculer.

Sur la Côte-du-Sud, cette brève invasion ne causa guère de ravage matériel, mais elle provoqua des dissensions au sein de la population: entre voisins, mais aussi entre membres d'une même famille. À Kamouraska, au moins 24 individus prirent fait et cause pour les « rebelles » américains, dont la plupart des officiers et sous-officiers de milice, soit 9 sur 14, tandis que 33 habitants combattirent au contraire aux côtés des Britanniques²⁵. Quant à la majorité de la population de Kamouraska, elle choisit de rester neutre, tout comme la majorité de la population canadienne qui ne se considérait pas concernée par ce conflit opposant les Anglais de Nouvelle-Angleterre aux Anglais d'Angleterre.

Après le retrait des troupes américaines, la guerre se poursuivit pendant quelques années en Nouvelle-Angleterre. Afin d'assurer la sécurité et la défense du Canada contre un éventuel retour des Américains, les Britanniques maintinrent des troupes en garnison dans la vallée du Saint-Laurent, troupes composées en bonne partie de régiments mercenaires allemands. Chaque année, des quartiers d'hiver leur étaient assignés, et les habitants des paroisses désignées étaient obligés de loger les soldats qu'on leur envoyait. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1782, Kamouraska fut choisie pour accueillir pendant l'hiver un régiment de mercenaires allemands, l'Anhalt-Zerbst. Dans un rapport rédigé à la fin de février 1783, l'officier commandant ce régiment constata avec satisfaction, qu'aucun habitant de Kamouraska ni des paroisses voisines n'avait formulé de plainte à l'endroit des soldats allemands logeant chez eux, ce qui s'était souvent produit auparavant dans d'autres paroisses²⁶.

Rompue momentanément au début de la guerre d'indépendance américaine, l'harmonie semblait donc rétablie à Kamouraska. En réalité cependant, un nouveau brandon de discorde couvait déjà. Dans une lettre du 22 octobre 1783 adressée au secrétaire de l'évêque de Québec, l'abbé Joseph-Amable Trutaut, curé de Saint-Louis-de-Kamouraska, fit état d'une nouvelle querelle entre ses paroissiens. Cette fois, la cause du litige résidait dans l'accroissement rapide de la population; quant à son objet, il s'agissait de l'église²⁷.

La discorde allait durer une bonne dizaine d'années...

Pascal-Jacques Taché (1790 +)

Après le décès du notaire Decharnay, la seigneurie de Kamouraska était devenue la propriété de ses héritiers ou plutôt, de ses héritières: son épouse et ses deux filles. Une moitié de la seigneurie appartenait à sa veuve, l'autre moitié étant divisée à part égale entre ses filles. L'une d'elle décéda au début des années 1780, laissant sa part de la seigneurie à sa soeur Marie-Louise, alors mariée au grand voyer Jean-Baptiste Magnan. Devenue veuve en novembre 1782, Marie-Louise convola en secondes noces en septembre 1785 avec Pascal-Jacques Taché. Commis de traite dans les Postes du Roi depuis une dizaine d'années, Taché abandonna sa carrière pour se consacrer à la gestion de la seigneurie de Kamouraska. En janvier 1790, la veuve du notaire Decharnay céda sa moitié de la seigneurie à sa fille et à son gendre qui devinrent seigneurs en titre²⁸.

En cette même année 1790, Kamouraska comptait 2 044 habitants répartis sur quatre rangs parallèles au fleuve. En 25 ans seulement, la population de Kamouraska avait donc doublé pendant que sa répartition spatiale s'était modifiée de façon significative. En 1765 en effet, la partie nord-est de la seigneurie était la plus densément peuplée; mais en 1790, c'était l'inverse, la partie sud-ouest regroupant désormais plus d'habitants²⁹.

Dès le début des années 1780, face à l'augmentation rapide de ses paroissiens et à leur étalement spatial, le curé de Saint-Louis-de-Kamouraska entrevoyait qu'il ne pourrait bientôt plus suffire à la tâche, et ce d'autant plus, qu'il devait aussi desservir par voie de mission les habitants de Rivière-du-Loup, de l'Île-Verte et de Rimouski. Or, là aussi, la population augmentait tout en occupant un territoire de plus en plus étendu.

En 1783, l'abbé Trutaut avait obtenu l'accord de l'évêque de Québec pour la création d'une nouvelle paroisse située en aval de celle de Saint-Louis-de-Kamouraska, et qui absorberait une partie de ses paroissiens; le même accord valait pour le déménagement de l'église de Kamouraska, afin qu'elle soit située au centre du territoire qui existerait après la division de la paroisse. Toutefois, l'évêque avait imposé une condition: que le tout se fasse avec l'assentiment des paroissiens. Or, lorsqu'il fit part des intentions de l'évêque à ses paroissiens, lors de la messe dominicale du 19 octobre 1783, le curé de Kamouraska fut aussitôt confronté à un important groupe d'opposants. Cependant, au cours des années qui suivirent, l'aggravation de la situation allait affaiblir graduellement cette opposition³⁰.

En effet, dans les paroisses rurales de cette époque, trois conditions devaient être réunies pour qu'une église remplisse adéquatement son rôle: la capacité d'accueil de l'église elle-même, la capacité d'accueil du presbytère et la proximité d'une source d'eau potable, essentielle tant pour les paroissiens que pour leurs chevaux.

Or, avec l'augmentation continue du nombre de paroissiens, l'église devint bientôt trop exigüe pour tous les accueillir. Il en fut de même du presbytère qui, à cette époque, servait non seulement de résidence au curé mais aussi de refuge pour les paroissiens, car pendant l'hiver, ils s'y rassemblaient avant comme après les offices religieux pour se réchauffer. Enfin, l'eau potable qui avait été suffisante jusqu'alors grâce au ruisseau qui longeait l'église, même s'il s'ensalait à marée haute, était devenue insalubre depuis qu'une demi douzaine d'habitants s'étaient établis en amont, le long du même ruisseau, et qu'ils laissaient leurs animaux s'y vautrer³¹.

À ces causes s'ajoutait encore la vétusté même des bâtiments, soit l'église et le presbytère. Construite sur un terrain trop meuble, l'église s'enfonçait lentement. Malgré des réparations répétées, les murs se lézardaient régulièrement, parfois « jusqu'à pouvoir y passer le bras », et depuis 1783, le clocher menaçait de s'écrouler. De plus, à chaque année, lors des grandes marées du printemps et de l'automne, elle demeurait entourée d'eau pendant plusieurs jours - quand elle n'était pas carrément inondée - et le curé devait s'y rendre en canot ou, à défaut de canot, à bord d'une auge à cochon! Quant au presbytère, à la fin des années 1780, il était devenu pour ainsi dire tellement poreux qu'il n'était pratiquement plus possible de le chauffer adéquatement; d'ailleurs, l'hiver, par grands vents, la neige s'y engouffrait quelquefois jusqu'au pied du poêle³².

Au fil des ans, devant cette situation de moins en moins contrôlable, un nombre croissant de paroissiens se rallièrent donc à l'idée de la création d'une nouvelle paroisse, de même qu'à celle du déménagement de l'église de Saint-Louis-de-Kamouraska. En 1790, les opposants demeuraient encore très nombreux, mais la majorité avait finalement basculée dans le camp du curé. Au cours de sa visite pastorale, en juillet, Mgr Jean-François Hubert présida une assemblée d'élection de syndics pour la construction de la future église, et il en fixa l'emplacement. Dès le mois suivant, les deux terrains nécessaires à la réalisation du projet furent acquis en bonne et due forme: celui de la future église de Saint-Louis-de-Kamouraska et celui de la future église de Saint-André-de-Kamouraska³³.

Dans le but de minimiser les coûts de construction de la nouvelle église de Saint-Louis, les syndics songèrent à récupérer les matériaux de l'ancienne, mais leur proposition essuya un refus de la part d'une partie des paroissiens. Forts de l'appui de la majorité, les syndics demandèrent à l'évêque d'intervenir. Ce dernier refusa, expliquant que si le consentement de la majorité suffisait pour construire une nouvelle église, il en allait tout autrement pour disposer d'une église existante; dans ce cas, il fallait un consensus général³⁴.

Ce consensus fut bien près de se réaliser grâce à un événement fortuit. Le soir du 6 décembre 1791, un tremblement de terre ébranla fortement la charpente de la vieille église, ébranlant du même coup la conviction d'une partie des opposants. En effet, à la suite de cet incident, la charpente faisait «un bruit épouvantable à chaque gros vent» et plus d'un craignait d'être enseveli sous ses ruines. Toutefois, cette «sainte frousse» ne se généralisa pas au point de provoquer le consensus désiré. La vieille église resta donc debout pendant que la nouvelle s'élevait³⁵.

À l'automne de 1793, le curé Trutaut avisa l'évêque que la nouvelle église était suffisamment avancée pour pouvoir y officier. Le 7 novembre, Bernard Panet, archiprêtre et curé de Rivière-Ouelle, se rendit bénir la nouvelle église de Saint-Louis. Trois jours plus tard, le dimanche 10 novembre, les paroissiens transportèrent leurs bancs de l'ancienne église dans la nouvelle³⁶.

Le 10 novembre 1793 marque par conséquent la fin de la période dite du «Berceau» de Kamouraska, mais pas pour autant la pacification des esprits, car il fallut encore huit ans avant que ne s'établisse le consensus requis pour disposer de l'ancienne église désaffectée³⁷. Celle-ci fut en effet vendue, pour ainsi dire en pièces détachées, lors d'un encan tenu le 15 octobre 1801; Ambroise Rousseau, Antoine Lebel, Joseph Michaud et un capitaine Roy se partagèrent ses matériaux: châssis, vitres, bois, pierre de taille et autres. Quant au vieux presbytère, il fut adjugé le même jour à Honoré Roy et semble avoir servi par la suite de dépendance jusqu'à sa démolition vers 1868³⁸.

II - LE «BERCEAU»

La renaissance du «Berceau»

En décembre 1944, l'abbé Onésime Lamonde, curé de Saint-Louis de-Kamouraska, et l'abbé Alexandre Paradis, prêtre des Missions étrangères et natif de Saint-André-de-Kamouraska, élaborèrent le projet de restaurer le site du premier centre religieux de Kamouraska, et de publier une monographie paroissiale. Au printemps suivant, un Comité du Berceau de Kamouraska fut mis sur pied, comité qui comptait parmi ses membres un arpenteur-géomètre, Arthur Massé. Avec l'aide de ce dernier, l'abbé Paradis entreprit la rédaction de la monographie paroissiale. Il obtint aussi le concours de Gérard Morisset, membre de la Société royale du Canada, qui rédigea un chapitre portant sur les églises successives de Saint-Louis-de-Kamouraska.

Parallèlement à la rédaction de la monographie, les démarches en vue de la restauration du site se poursuivaient: rachat d'anciennes parcelles de terrains où avaient été érigés les deux premières églises et les deux premiers presbytères, et où avait été aménagé le premier cimetière de Saint-Louis; réaménagement du terrain récupéré, par la coupe d'arbres et de broussailles, par des travaux de nivellement, et par la plantation d'une croix commémorative, bénite lors d'une cérémonie tenue le 14 août 1949. Dix ans plus tard, en août 1959, une chapelle-souvenir fut inaugurée au même endroit³⁹. Signalons toutefois que le contour cruciforme du site ainsi réaménagé ne correspond pas à celui du site originel du «Berceau» qui, lui, était de forme rectangulaire, comme l'attestent les actes de donation du XVIII^e siècle.

Le site

Disons dès à présent que la localisation du site du «Berceau» ne semble faire aucun doute. Les actes de donation des terrains par Gabriel Paradis et Augustin Roy dit Desjardins existent encore. Quant à leur emplacement, il a été déterminé en 1946 d'une façon qui paraît indiscutable: «Les étendues des terrains donnés [...] ont été vérifiées, documents en mains, par M. Arthur Massé, natif de Kamouraska, arpenteur-géomètre à Québec»⁴⁰.

Ajoutons qu'à cette époque, une «petite croix vermoulue, perdue au milieu des hautes herbes», signalait déjà l'emplacement approximatif du site du «Berceau»⁴¹.

Pour en préciser les frontières, M. Massé disposait de plusieurs documents: 33 actes de concessions faites entre 1694 et 1712; le procès-verbal du grand voyer fixant le tracé du chemin du roi, en 1713; le procès-verbal du procureur général du Conseil supérieur de Québec, décrivant l'état de la paroisse en 1721; l'aveu et dénombrement de la seigneurie de 1723; enfin, le procès-verbal d'arpentage de la partie nord-est de la seigneurie, de 1726. C'est donc grâce aux nombreuses données contenues dans l'ensemble de ces documents que la seigneurie de Kamouraska (figure 4) et le site du «Berceau» (figure 5) a pu être redélimité⁴².

Précisons par contre que ces mêmes documents ne permettaient nullement de retrouver l'emplacement exact des bâtiments eux-mêmes; tout au plus fournissaient-ils quelques indices à ce sujet. Pour y parvenir, MM. Massé et Paradis se sont appuyés, en partie, sur la tradition orale locale.

L'un des éléments les plus intéressants, pour ne pas dire les plus probants, véhiculé par la tradition orale de cette époque, concernait l'emplacement de l'ancien cimetière. Joseph-Phydime Michaud, né à Kamouraska en janvier 1902 et qui y vécut jusqu'en 1934, écrit dans ses mémoires:

Nous savions bien qu'il y avait eu un cimetière. Un jour, le bonhomme Landry, qui possédait la terre, arracha un crâne avec la pointe de sa charrue, en labourant autour du tas de roches provenant de l'église. Par peur des revenants, il ne voulut plus labourer à cet endroit⁴³.

L'abbé Paradis rapporte lui aussi avoir entendu une anecdote allant dans le même sens: «[...] il y a quelques années, nous a-t-on dit, un cheval, en frappant du pied, a mis à découvert les restes d'ossements et d'habits d'une personne [...]»⁴⁴. Il était donc relativement aisé de retrouver l'emplacement de l'ancien cimetière.

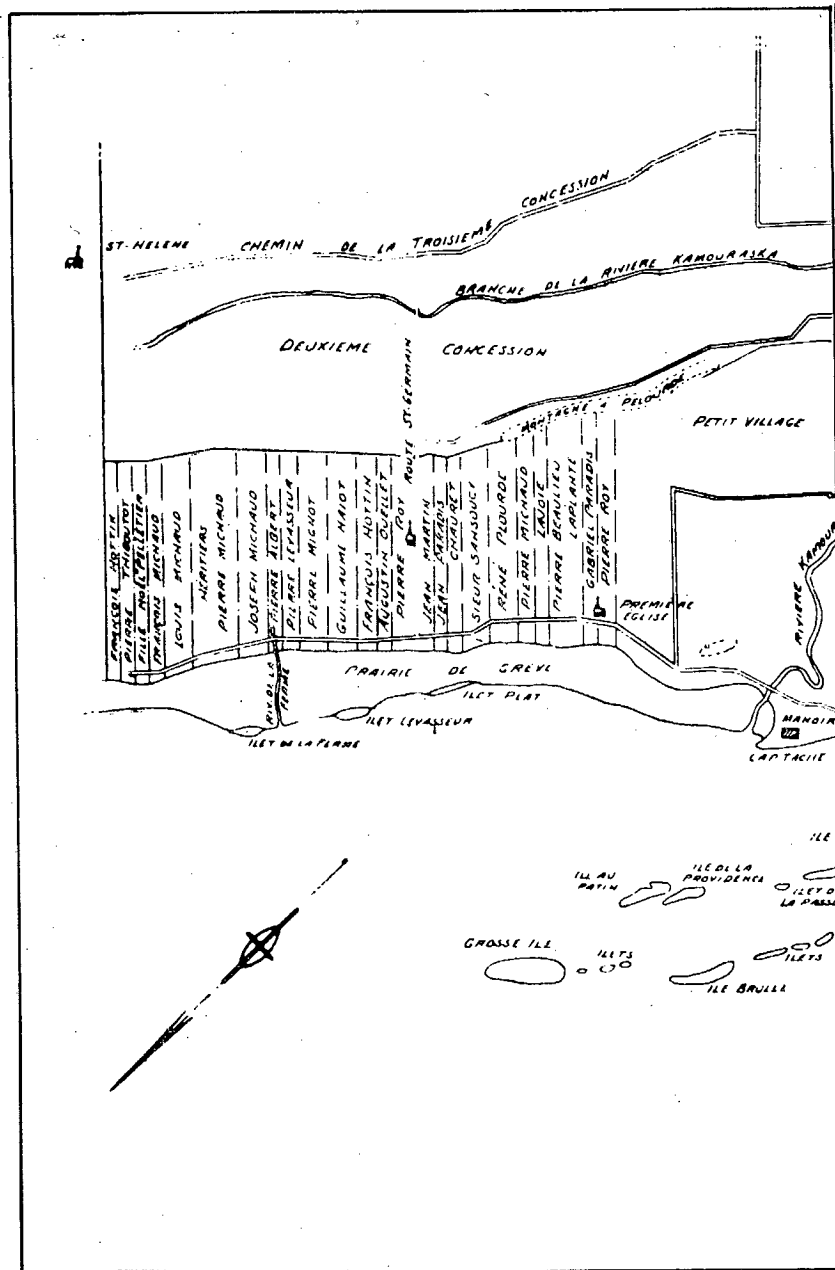


Figure 4:

«Seigneurie de St-Louis-de-Kamouraska» par Arthur Massé (extrait). En sous-titre: «Les noms des concessionnaires sont ceux du procès-verbal de Noël Beaupré en 1726 et le plan est un extrait de celui de Joseph Hamel en 1826». Alexandre PARADIS 1984: 34-35.

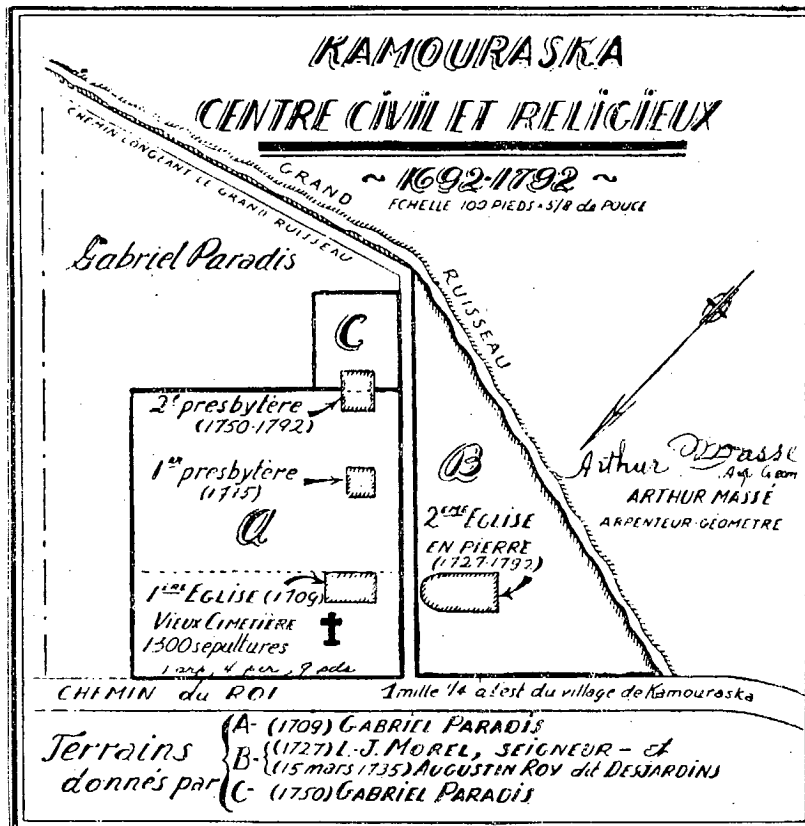


Figure 5:

«Kamouraska, centre civil et religieux, 1692-1792», par Arthur Massé, arpenteur-géomètre. Alexandre PARADIS 1984: VIII.

La tâche fut certainement plus difficile pour identifier les emplacements des églises et des presbytères. MM. Massé et Paradis ne disposaient à ce sujet que d'un seul témoignage verbal que nous reproduisons ici, car il nous semble capital, malgré sa longueur.

Nous avons eu [Alexandre Paradis] l'insigne faveur de rencontrer, le 13 août 1947, une vénérable veuve de quatre-vingt-seize ans, fille de François Sirois et d'Emilie Beaulieu, qui y est née [à Kamouraska] en 1850, a excellente mémoire, et nous a parfaitement renseigné sur ce point [le vieux presbytère]. Cette presque centenaire est Mme Alfred Canac-Marquis, qui a quitté Saint-André vers 1910, après la mort de son mari, pour demeurer à Québec. D'après ses souvenirs d'enfance, le vieux presbytère ne payait pas de mine: fondations en pierre, mais murs en bois, il n'avait qu'un étage et un grenier (qui ne servait qu'à mettre le grain); cinq fenêtres au nord; cinq pièces à l'intérieur, sur le bois nu, dont l'une s'appelait encore *chambre de Monseigneur*. Vers 1868, il était acheté d'Eustache Sirois par Pierre Lajoie, habitant des côtes, et son bois servit à bâtir la maison de ce dernier. La cheminée en pierre, très solide, que nous nous rappelons avoir vue debout, a été renversée à la dynamite, après le tremblement de terre de 1925, parce qu'on la trouvait dangereuse pour les enfants et les animaux.

Encore, selon Mme Marquis, vers 1855, il restait onze maisons habitées dans ce coin, témoignage d'un village autrefois assez important; cinq au sud du chemin par François Sirois père, François Sirois fils, Maurice Gauthier, Philippe Beaulieu et Etienne Chamberland; six au nord par Lachance, Théophile Hudon, Didace Beaulieu, Germain Dionne père, Germain Dionne fils et Philippe Chalou, arrière-grand'père de René Chaloult, député à l'Assemblée législative de Québec⁴⁵.

Ensuite, tout porte à croire que MM. Massé et Paradis ont cherché à concilier les quelques renseignements obtenus de la tradition orale, avec les traces d'occupation qui existaient encore en surface sur le site du «Berceau». L'emplacement de l'ancien cimetière paraissait évident:

Sauf pour la pierre de taille, qui avait été achetée par Antoine Lebel, on a étendu toutes les autres pierres de l'église sur le terrain du vieux cimetière pour empêcher les animaux d'y pénétrer. Quiconque se risque à marcher aujourd'hui dans cet enclos bénit peut le constater facilement⁴⁶.

Aux ruines alors très visibles d'un ancien bâtiment, ils ont attribué l'emplacement du deuxième presbytère. Enfin, une légère élévation couverte de débris de mortier et de pierre, leur a permis de relocaliser la deuxième église. Pour sa part, Gérard Morisset affirme que ces mêmes «ruines en amas de cailloux» lui ont permis de retracer «les lignes du plan général par terre et les dimensions» de l'église. Or, le contour de ces ruines devait être des plus flous, puisqu'il procède plutôt par comparaison avec d'autres églises de l'époque, pour en décrire le plan. Quant à ses dimensions, il n'en souffle mot et l'abbé Paradis en est réduit à supposer que la deuxième église de Saint-Louis-de-Kamouraska «devait être assez grande», puisqu'il avait fallu six ou sept ans pour la construire⁴⁷.

En ce qui a trait aux emplacements de la première église et du premier presbytère, MM. Massé et Plante semblent les avoir fixés de façon approximative, en tenant compte des rares indices contenus dans les documents du XVIIIe siècle.

Pour résumer, la reconstitution des frontières mêmes du site du «Berceau» paraît bien étayée. Par contre, la relocalisation des emplacements des anciens bâtiments à l'intérieur des limites du site, repose sur des assises moins solides, et plus particulièrement en ce qui concerne la première église et le premier presbytère. Par ailleurs, il convient d'ajouter que le site originel du «Berceau» a servi d'assiette à d'autres bâtiments que les deux seules églises et presbytères. En effet, le procès-verbal de la vente de l'église et du presbytère, daté d'octobre 1801, fait clairement état de la présence de «dépendances», sans malheureusement les identifier.

Le chemin du roi

Le tracé du chemin du roi longeant le fleuve dans le secteur à l'étude, fut fixé une première fois en août 1713 par le grand voyer. Il passait alors «au-dessous» de l'église, c'est-à-dire au nord de celle-ci, et sa largeur fut établie à 24 pieds français, le pied français équivalant à 12.789 pouces, mesure anglaise.

Dans le même secteur, ce tracé fut officiellement reconfirmé par le grand voyer en juin 1746. Sa largeur fut maintenue à 24 pieds, mais il devait désormais passer «entre deux fossés de trois pieds de large et de creux, dans les endroits où besoin sera».

Or, en face de l'église, nul doute qu'un tel besoin se soit fait sentir. En 1758, un officier de l'armée française signale qu'à cet endroit, lors des hautes marées, «l'eau vient jusqu'au bord du chemin et passe quelquefois par-dessus». Plus tard, le curé Trutaut se plaint que souvent, au printemps et à l'automne, l'église se retrouve pour ainsi dire sur un île pendant quelques jours. Malgré cet inconvénient, le tracé du chemin ne fut pas modifié.

En effet, nous avons parcouru les inventaires de tous les procès-verbaux des grands voyers concernant les chemins de Kamouraska ont été consultés. Le dernier procès-verbal remonte au 24 mars 1841; aucun ne fait état d'une modification quelconque du tracé du chemin dans le secteur à l'étude⁴⁸. Le maintien du tracé originel de 1713 est aussi confirmé par les cartes et plans postérieurs à 1800 qui ont été colligés (figure 6: plans 1 à 6, en pochette: 1826, 1832, 1856, 1879, 1938, 1961).

Par conséquent, le tracé de l'actuelle route 132 dans le secteur du «Berceau» correspond à celui du chemin du roi établi en août 1713. Les seules modifications majeures dont il a fait l'objet ont touché ce que l'on pourrait appelé sa «texture»: il fut gravelé au cours des années 1920, puis asphalté ou bitumé une première fois en 1948.

Un terrain vague... vide?

Les renseignements recueillis concernant le terrain situé du côté nord de la route 132, face au site du «Berceau», sont rarissimes et, partant, fort délicats à interpréter.

Le 12 novembre 1992, le site visité en compagnie de M. Ernest Soucy, propriétaire du terrain et qui exploite celui-ci depuis une cinquantaine d'années. M. Soucy signale la présence d'un talus au nord de la route, situé légèrement au nord-est de la croix du site du «Berceau» identifiant l'emplacement de la seconde église. De forme rectangulaire, ce talus ou monticule se trouve à une quinzaine de pieds du rebord nord du fossé longeant la route; il mesure approximativement 24 pieds d'est en ouest, et 30 pieds du nord au sud. M. Soucy précise en avoir extrait de nombreuses pierres en labourant. Il a aussi attiré l'attention sur le fait que le foin y croît d'une façon beaucoup plus dense que sur le sol environnant. Selon lui, cette fertilité inhabituelle tient au fait qu'on y aurait répandu autrefois beaucoup d'engrais, possiblement de la cendre.

D'autre part, un plan de la voirie, datant de 1938 (figure 3, n° 5, en pochette) indique la présence d'un bâtiment identifié comme étant une grange localisée à 20 mètres du côté nord-ouest de la route 132, face au lot numéro 96 dit du cimetière.

Figure 6 : Liste des plans en pochette

- No 1 «Plan de la Seigneurie S^t Louis de Kamouraska et Partie du fief Grandville dans le Comté de Cornwallis, District de Québec. Compilé d'après arpentage fait a la requisition de Paschal Taché, père, et Paschal Taché, fils, écuyers, Seigneurs de Kamouraska, dans le cours de l'été mil-huit-cent-vingt-six, par Jos. Hamel Arp^{tr}». MERQ, Service de l'arpentage, Vieux plans, Seigneuries, 47.
- No 2 «Plan d'une partie des Isles et Islets situés au devant de la Seigneurie de Kamouraska et de deux pêches tendues sur les Battures des dites isles. Fait d'après arpentage sur les lieux à la requisition de Paschal Taché, Seigneur des dits lieux par les Arpenteurs Soussignés. Kamouraska, Ce 14 mai 1832 [non signé]». MERQ, Service de l'arpentage, Vieux plans, Seigneuries, 47-2.
- No 3 «Plan de la Seigneurie Kamouraska. L'Islet 20 Mars 1856. D.T. Ballantyne, P.S.». MERQ, Service de l'arpentage, Seigneurie K-1, 1ère partie.
- No 4 «Plan officiel de la paroisse de S^t Louis de Kamouraska, comté de Kamouraska. S^t Gervais 15 Février 1879. Romulad Têtu Arpt.». MERQ, Service du cadastre, 03-0550(0811)-Q.
- No 5 «Kamouraska Est / St-Germain / St-André Ouest. Rte n° 2. Plan. Relevé Z. Langlais. 1938». MTQ, District 10.
- No 6 «Août 1961. Plan d'un projet de construction». MTQ, District 10, 138, 1-K.

Par ailleurs, il y a plusieurs années, en labourant près de la clôture délimitant la partie nord-est de l'actuel enclos du «Berceau», M. Soucy a mis à jour quelques ossements qu'il n'a pu identifier avec certitude, mais qui ne provenaient pas de squelettes d'animaux domestiques. Il a ajouté avoir mis à jour des ossements semblables, vis-à-vis du même endroit, mais du côté nord de la route.

Après cette rencontre, deux documents datant du XVIII^e siècle ont été retracés et éclairent l'un et l'autre les deux volets du témoignage de M. Soucy.

Le premier de ces documents est une aquarelle esquissée en novembre 1784 par James Peachey (figure 7). On y aperçoit l'église de Kamouraska et une habitation située à proximité, au nord-est de celle-ci, approximativement à l'endroit où se trouve le monticule dont M. Soucy nous a dévoilé la présence, au nord de la route 132 (figure 8). Intitulée «Vue de la Grosse Ile et de l'église de Kamouraska», cette aquarelle fait partie d'un tryptique, les deux autres aquarelles réalisées le même jour par Peachey étant intitulées respectivement «Vue de l'île Brûlé» et «Vue de Cap au Diable» (figures 9 et 10).

Ces trois aquarelles fournissent, à n'en pas douter, une image précise de la topographie côtière de la majeure partie de la seigneurie de Kamouraska à cette date. En effet, James Peachey ne faisait pas uniquement oeuvre d'artiste; il travaillait également comme arpenteur et surtout topographe, et ses aquarelles étaient alors vraisemblablement destinées à illustrer un plan à grande échelle de la vallée du Saint-Laurent. Pour ces raisons, ses profils topographiques étaient certainement rigoureusement exacts⁴⁹.

Par contre, Peachey n'était pas tenu à la même rigueur pour illustrer le paysage bâti. Afin d'enjoliver ses oeuvres, il a fort bien pu supprimer des bâtiments qu'il jugeait peu esthétiques ou, au contraire, en ajouter pour créer un meilleur équilibre visuel. Il a possiblement agi de la sorte dans le cas de son aquarelle illustrant l'église de Kamouraska, en supprimant le presbytère et les dépendances qui se trouvaient au sud de l'église, dans le but de donner plus de relief à l'église elle-même.

La présence de l'habitation au nord-est de l'église, elle, ne semble cependant pas une pure license artistique. En premier lieu, son emplacement coïncide effectivement approximativement avec celui du monticule qui se trouve présentement au nord de la route 132, face au site du «Berceau», dont les dimensions correspondent à celles d'une habitation de cette époque. En second lieu, l'orientation même de l'habitation apparaissant sur l'aquarelle de Peachey, correspond, toujours approximativement, avec celle du contour du monticule: dans les deux cas, la largeur est orientée dans un axe est-ouest, et la profondeur, dans un axe nord-sud. Bref, cette double coïncidence n'est certainement pas fortuite...

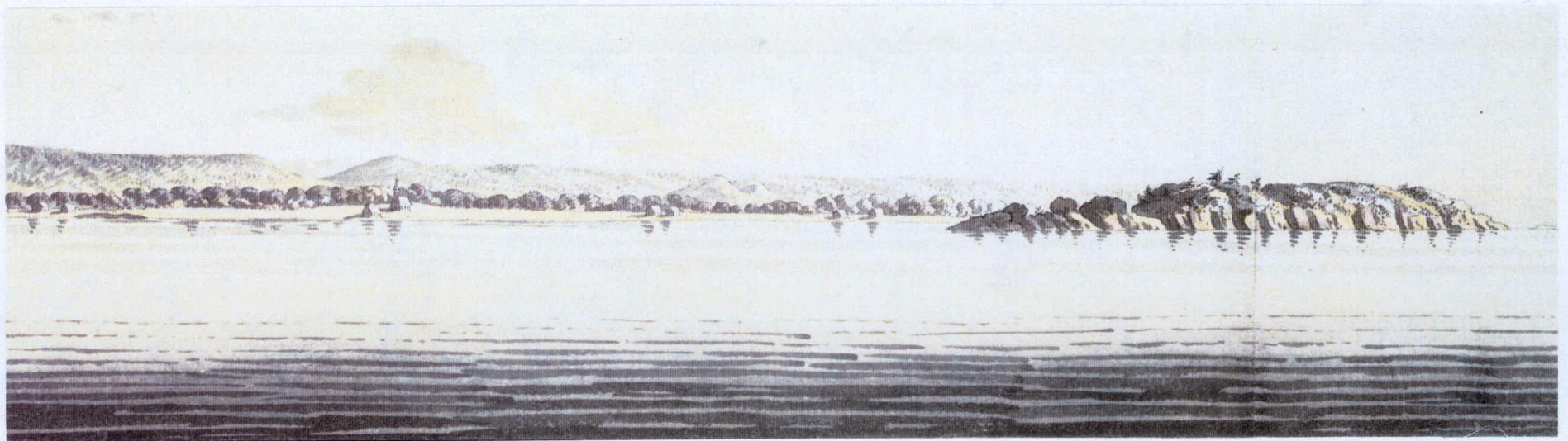


Figure 7:

«A View of Grosse Ile with the Church at Kamouraska, 1784.»
Aquarelle, plume et encre sur crayon, par James Peachey.
ANC, C-2016.



Figure 8:

Extrait de " A view of Grosse Ile with the Church at
Kamouraska, 1784." Aquarelle, plume et encre sur
crayon, par James Peachey. ANC, C-2016.

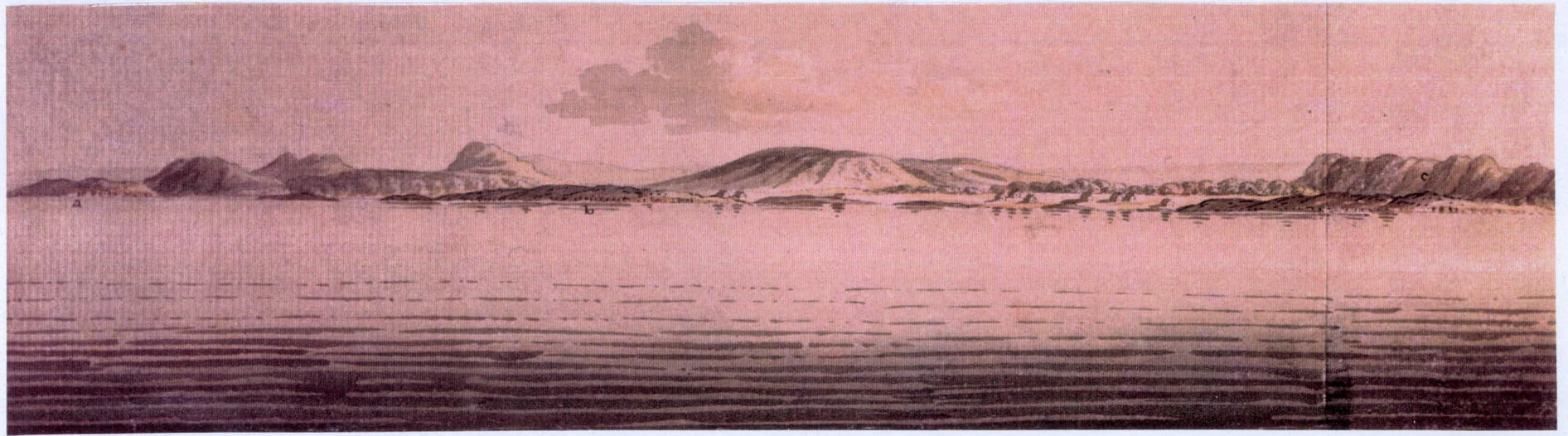


Figure 9: «A View of Ile Brûlé, 1784.» Aquarelle, plume et encre sur crayon, par James Peachey. ANC, C-2016.

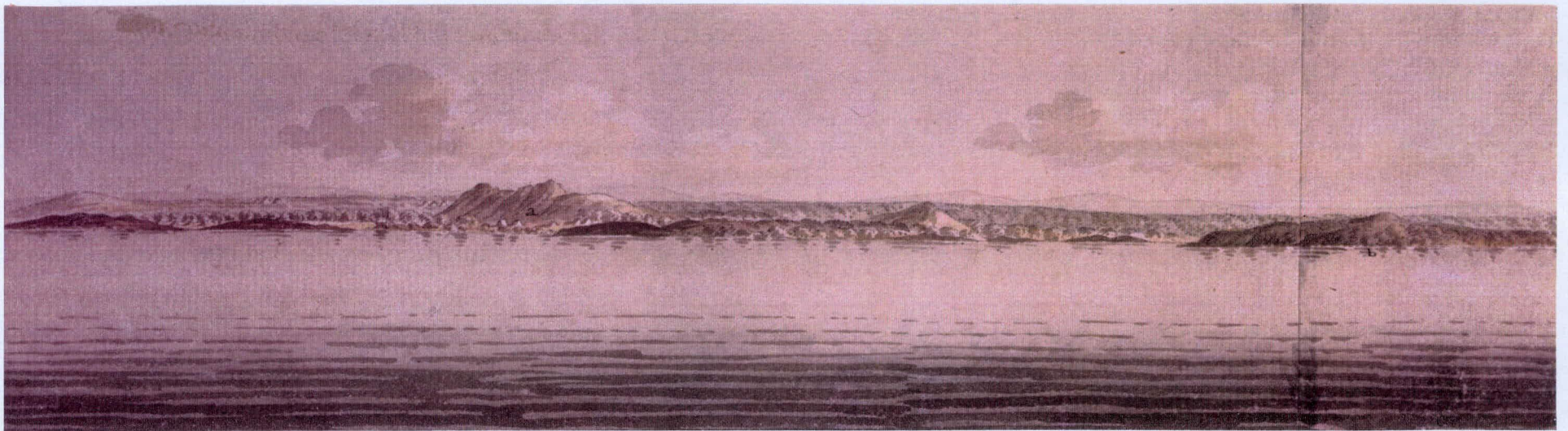


Figure 10: «A View of Cap au Diable, 1784.» Aquarelle, plume et encre sur crayon, par James Peachey. ANC, C-2016.

Par ailleurs, si Peachey n'a pas supprimé d'autres habitations situées à proximité de l'église pour des raisons esthétiques, il est plausible que l'identité de l'occupant de l'habitation qui faisait face à l'église de Kamouraska à l'automne de 1784 ait été celle de Philippe Voisin.

En 1769, le curé Trutaut fut en effet impliqué dans une chicane de clôture avec l'un de ses voisins, justement nommé Voisin. Or, à cette époque, une seule famille de ce nom habitait à Kamouraska: celle de Philippe⁵⁰. Quelques années plus tard, en octobre 1783, le même curé Trutaut se plaignit auprès de l'évêque de Québec, qu'un certain nombre de ses paroissiens s'enivraient le dimanche, «plusieurs sortant de chez le cabaretier Philippe Voisin à moitié messe et à moitié vêpres»⁵¹. Ce Philippe voisin occupait donc une maison située très près de l'église. Et sur l'aquarelle de Peachey, il n'y a qu'une seule habitation située à proximité de l'église... Au demeurant, répétons-le, cette hypothèse ne vaut que dans la mesure où Peachey a reproduit fidèlement le paysage bâti entourant l'église de Kamouraska.

Le second volet du témoignage de M. Ernest Soucy, ayant trait à la mise à jour, au nord de la route 132, d'ossements provenant possiblement de squelettes humains, est confirmé par un document manuscrit du début du XVIII^e siècle.

Le 21 mai 1714, Gabriel Paradis fait don, sous seing privé, d'un terrain d'une superficie de deux arpents carrés «pour l'emplacement de l'église, du cimetière et du presbytère». Or, cet acte légalise forcément une situation de fait, puisque l'église existe déjà depuis quelques années: le premier curé de Kamouraska, l'abbé Philippe Rageot, y a été inhumé en septembre 1711, et le procès-verbal du grand voyer du mois d'août 1713 signale son emplacement, au sud du chemin du roi.

Toujours en 1714, Mgr de Saint-Vallier se rend en visite pastorale à Kamouraska. Il ordonne alors «qu'on place le cimetière derrière l'église, attendu qu'il serait plus convenable de prendre les deux arpents accordés à l'église au-dessus du chemin du roi»⁵². À première vue, cette décision de l'évêque de Québec donne à entendre qu'il n'y a pas encore de cimetière à Kamouraska. Mais tel n'est pas le cas.

L'arrivée d'un premier prêtre résidant à l'automne de 1709, suivie du début de la construction de la première église, implique nécessairement le début des inhumations. Par conséquent, lors de la visite de Mgr de Saint-Vallier, en 1714, le cimetière existe déjà. Par contre, à la même date, il n'y a pas encore de presbytère. En affirmant qu'il serait préférable de prendre les deux arpents accordés à l'église «au-dessus du chemin du roi», c'est-à-dire au sud du chemin, Mgr de Saint-Vallier révèle qu'une partie du terrain donné occupe alors le côté nord du chemin. Or, comme l'église se trouve déjà au sud du chemin et que le presbytère n'existe pas encore, la portion de terrain située au nord du chemin est forcément occupée par le cimetière.

Il est par ailleurs totalement impossible de préciser le nombre de personnes qui furent inhumées dans ce premier cimetière, car les registres d'état civil de Kamouraska antérieurs à 1727 ont été détruits⁵³. Il est tout de même possible d'avancer une approximation. Ce premier cimetière fut utilisé pendant cinq ans seulement, à une époque où Kamouraska comptait de 20 à 25 familles tout au plus. Or, d'après une compilation des inhumations que nous avons effectuée pour les années 1727 à 1737, alors que Kamouraska comptait de 30 à 40 familles, le nombre annuel de décès oscillait autour de trois ou quatre. On peut donc déduire que de 1709 à 1714, ce nombre annuel de décès n'a guère dépassé deux ou trois. Par conséquent, le nombre total de personnes inhumées dans le premier cimetière ne dépasse sans doute pas la quinzaine.

Le cimetière du «Berceau»

Dans sa monographie sur Kamouraska, l'abbé Paradis estime à environ 1 300 le nombre de personnes inhumées dans le cimetière du «Berceau», celui évidemment situé au sud de la route, puisqu'il ignorait l'existence de l'autre.

Cependant, seuls 462 actes de sépulture ont pu être recensés pour les années 1727 à 1765 inclusivement. Sachant que le taux d'accroissement de la population s'est accéléré entre 1766 et 1793, le chiffre approximatif de 1 300 semble effectivement justifié.

Parmi les 462 personnes qui composent l'échantillon, 58 ou 12% étaient étrangères à la paroisse. Quant aux 404 paroissiens de Kamouraska inhumés dans le cimetière, 252 ou 62% étaient âgés de moins de 15 ans à leur décès, la très grande majorité de ces enfants, soit 193, étant d'ailleurs âgés de moins d'un an.

Si l'on applique les mêmes proportions au total approximatif des 1 300 personnes inhumées au «Berceau», on obtient les résultats suivants: 156 personnes étrangères à la paroisse, 710 paroissiens âgés de moins de 15 ans, et 434 paroissiens adultes. Il ne s'agit là, bien sûr, que d'un ordre de grandeur, mais qui reflète sans doute d'assez près la réalité: environ le tiers seulement des personnes inhumées au «Berceau» seraient des paroissiens de Kamouraska ayant atteint l'âge adulte, ou plus précisément, l'âge de procréer.

PERSONNES INHUMÉES AU «BERCEAU», 1727-1765		
<u>Paroissiens de Kamouraska</u>		
Âge au décès:	0- 1 an	193
	2-14 ans	59
	15 ans et plus	146
		<u>6</u>
	Sous-total	404
<u>Non paroissiens de Kamouraska</u>		
	Amérindiens	44
	Autres	<u>14</u>
	Sous-total	58
	TOTAL	462

Ce constat incite donc à nuancer l'affirmation répétée à quelques reprises dans la monographie de l'abbé Paradis, à l'effet que les 1 300 personnes inhumées dans le cimetière du «Berceau», seraient les ancêtres de plus de 80 000 personnes disséminées aujourd'hui tant au Québec, qu'au Canada et aux États-Unis.

CONCLUSION

Aucune carte et plan du XVIII^e siècle ne permet de reconstituer fidèlement le paysage bâti du secteur à l'étude à cette époque. En fait, le plan le plus ancien illustrant le secteur, est celui de la seigneurie datant de 1826 (figure 6, plan 1). Il est par conséquent postérieur de plus d'un quart de siècle à l'abandon du site. Les seuls documents contemporains sont manuscrits, et ne fournissent que des indices en ce qui a trait à l'objet de notre étude.

En 1945, à l'aide d'une partie de ces documents, M. Arthur Massé, arpenteur-géomètre, est toutefois parvenu à délimiter les frontières du site du «Berceau», situé au sud de la route 132 (figure 2). A cet égard, les mesures apparaissant sur son plan intitulé «Kamouraska, centre civil et religieux, 1692-1792», sont fort probablement exactes. Les emplacements de la deuxième église et du deuxième presbytère de Kamouraska apparaissant sur le même plan, sont eux aussi fort probablement exacts. Par contre, ceux de la première église et du premier presbytère paraissent moins certains; l'un ou l'autre de ces bâtiments pouvait fort bien être situé à proximité du chemin du roi, devenu la route 132. Enfin, à la fin du XVIII^e siècle, quelques dépendances étaient érigées sur ce même site. Il est vraisemblable que celles-ci se trouvaient sans doute dans le voisinage immédiat du presbytère et, par conséquent, passablement à l'écart de la route 132.

Par ailleurs, en ce qui a trait au terrain situé immédiatement du côté nord de la route, les renseignements recueillis sont beaucoup moins nombreux, mais néanmoins probants. L'étude tend à confirmer que le «premier» cimetière de Kamouraska y fut aménagé et les restes des personnes inhumées entre 1709 et 1714 s'y trouvent sans doute encore; il faudra par conséquent en tenir compte, le cas échéant. En outre, à la fin du XVIII^e siècle, une habitation se dressait à proximité de la route, faisant presque face à l'église et le monticule correspondant vraisemblablement à l'emplacement de cette habitation est fort susceptible de receler des vestiges archéologiques qui pourraient s'avérer d'un très grand intérêt pour la compréhension de la maison rurale québécoise du XVIII^e siècle. En effet, contrairement à l'habitation urbaine, l'habitation rurale québécoise de cette époque demeure historiquement peu documentée et l'apport de l'archéologie à cet égard serait indubitablement précieux. Finalement, un plan originant de la voirie du ministère des Transports (figure 6, plan 5) indique la présence d'une grange vraisemblablement récente située à environ 20 mètres au nord de la route actuelle dont il pourrait subsister certains vestiges enfouis.

Cette recherche n'est cependant pas exhaustive. D'autres fonds de documents susceptibles de contenir des informations pertinentes au sujet restent à être consultés et cette recherche a dû être limitée aux principaux. Parmi ceux qui devraient être éventuellement analysés, il y aurait entre autres le fond de la famille Taché qui est conservé aux Archives Nationales du Québec, à Québec. Ce fonds contient des milliers de pages de documents couvrant les années 1680 à 1936. Une tentative de consultation a été faite mais l'inventaire qui en a été dressé comporte malheureusement trop d'erreurs pour permettre un accès rapide aux documents.

ANNEXE 1

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES

Nous fournissons ici la liste, par ordre chronologique, des documents iconographiques qui accompagnent le présent rapport sans pouvoir tous y être insérés, à cause de leur format.

- 1784 «A View of Grosse Ile with the Church at Kamouraska, 1784.» Aquarelle, plume et encre sur crayon, par James Peachey. ANC, C-2016.
- 1784 «A View of Ile Brûlé, 1784.» Aquarelle, plume et encre sur crayon, par James Peachey. ANC, C-2016.
- 1784 «A View of Cap au Diable, 1784.» Aquarelle, plume et encre sur crayon, par James Peachey. ANC, C-2016.
- 1826 «Plan de la Seigneurie S^t Louis de Kamouraska et Partie du fief Granville dans le Comté de Cornwallis District de Québec. Compilé d'après arpentage fait à la requisition de Paschal Taché, père, et Paschal Taché, fils, écuyers, Seigneurs de Kamouraska, dans le cours de l'été mil-huit-cent-vingt-six, par Jos. Hamel Arp^{tr}». MERQ, Service de l'arpentage, Vieux plans, Seigneuries, 47.
- 1832 «Plan d'une partie des Isles et Islets situés au devant de la Seigneurie de Kamouraska et de deux pêches tendues sur les Battures des dites isles. Fait d'après arpentage sur les lieux à la requisition de Paschal Taché, Seigneur des dits lieux par les Arpenteurs Soussignés. Kamouraska, Ce 14 mai 1832 [non signé]». MERQ, Service de l'arpentage, Vieux plans, Seigneuries, 47-2.
- 1856 «Plan de la Seigneurie Kamouraska. L'Islet 20 Mars 1856. D. T. Ballantyne, P. S.». MERQ, Service de l'arpentage, Seigneurie K-1, 1ère partie.
- 1879 «Plan officiel de la paroisse de S^t Louis de Kamouraska, comté de Kamouraska. S^t Gervais 15 Février 1879. Romulad Têtu Arpt.». MERQ, Service du cadastre, 03-0550(0811)-Q.
- 1938 «Kamouraska Est / St-Germain / St-André Ouest. Rte n^o 2. Plan. Relevé Z. Langlais. 1938». MTQ, District 10.

- 1946 «Seigneurie de St-Louis-de-Kamouraska» par Arthur Massé (extrait). En sous-titre: «Les noms des concessionnaires sont ceux du procès-verbal de Noël Beaupré en 1726 et le plan est un extrait de celui de Joseph Hamel en 1826». Alexandre PARADIS 1984: 34-35.
- 1946 «Kamouraska, centre civil et religieux, 1692-1792», par Arthur Massé, arpenteur-géomètre. Alexandre PARADIS 1984: VIII.
- 1961 «Août 1961. Plan d'un projet de construction». MTQ, District 10, 138, 1-K.
- 1968 «Tableau chronologique de la route 2. 13 mars 1968.» MTQ, District 10, 140, 8-L.

DOCUMENTS MANUSCRITS

Dans les pages qui suivent, nous reproduisons près d'une cinquantaine de documents ou d'extraits de documents manuscrits datant du XVIII^e siècle. Quelques-uns d'entre eux ont déjà été reproduits dans la monographie de l'abbé Alexandre Paradis sur Kamouraska, mais la majorité sont inédits.

Ces documents sont variés: correspondance entre le curé de Kamouraska et ses supérieurs ecclésiastiques, rapports de grands voyers, procès-verbaux d'arpentage, rapports d'officiers militaires, et autres. Chacun d'eux jette un éclairage particulier sur l'histoire de Kamouraska au XVIII^e siècle ou sur son premier centre religieux.

Précisons que nous avons transcrit ces documents en respectant l'orthographe de l'époque. Or, il n'existait pas encore de règles à cet égard; les gens écrivaient «à l'oreille», sans utiliser de signes de ponctuation, ou très peu.

Nous présentons ces documents dans leur ordre chronologique, en commençant par le plus ancien. Afin d'en faciliter le repérage, nous en dressons ci-dessous une liste, sous forme de table de matières.

LISTE DES DOCUMENTS TRANSCRITS

1713, 13 août	Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour, grand voyer, fixant le tracé du chemin royal dans la seigneurie de Kamouraska	8
1714, 21 mai	Don d'un terrain pour l'église de Kamouraska par Gabriel Paradis	10
1715, 30 septembre	Ordonnance de l'intendant Michel Bégon concernant la construction d'un presbytère à Kamouraska	11
1716, 24 août	Acte de prise de possession de la cure de Kamouraska par l'abbé Etienne Auclair-Desnoyers	12

1721, 23 mars	
Procès-verbal de Benoît-Mathieu Collet, procureur général du Conseil supérieur de Québec, sur l'état de la paroisse de Saint-Louis-de-Kamouraska	13
1723, 23 mai	
Aveu et dénombrement de la seigneurie de Kamouraska	16
1726, 11 mars	
Procès-verbal d'arpentage de la partie nord-est de la seigneurie de Kamouraska	21
1726, 13 mars	
Procès-verbal d'arpentage de l'emplacement de Pierre Roy dit Desjardins	22
1726, 11 juillet	
Acceptation du don d'un terrain pour l'église de Kamouraska	23
1735, 15 mars	
Don d'un terrain pour l'église de Kamouraska par Augustin Roy dit Desjardins	24
1735, 11 juillet	
Acte de la translation des ossements de l'abbé Philippe Rageot	25
1745, 14 mars	
Consignation notariée des titres de propriété du terrain de l'église et du presbytère de Kamouraska	26
1746, 25 juin	
Procès-verbal du grand voyer, fixant le tracé du chemin royal, de la rivière des Caps à l'église de Kamouraska	27
1751, 9 décembre	
Don d'un terrain pour le presbytère de Kamouraska par Gabriel Paradis	31
1758	
Description du chemin du roi par un officier militaire français	33

1759, 19 septembre	
Extrait du rapport de mission du major George Scott	34
1769, 22 juin	
Lettre du curé de Kamouraska à l'évêque de Québec	36
1769, 15 juillet	
Lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska	38
1769, 20 novembre	
Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska à l'évêque de Québec	39
1783, 28 février	
Lettre du major général De Loos à Frederick Haldimand	40
1783, 22 octobre	
Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska au secrétaire de l'évêque de Québec	41
1789, 17 janvier	
Extrait d'une lettre de deux syndics du presbytère de Kamouraska à l'évêque de Québec	43
1789, 23 janvier	
Lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska	44
[1789, janvier ?]	
Extrait d'une lettre du premier syndic du presbytère de Kamouraska à l'évêque de Québec	45
1790, 20 août	
Extrait d'une lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska	47
1791, 21 janvier	
Extrait d'une requête des syndics de l'église de Kamouraska à l'évêque de Québec	48
1791, 24 janvier	
Extrait d'une lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska	49

1791, 5 mai	
Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska au secrétaire de l'évêque de Québec	50
1791, 17 mai	
Extrait d'une commission de l'évêque de Québec à son secrétaire pour fixer le site d'une nouvelle église à Kamouraska	51
1791, 20 décembre	
Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska au secrétaire de l'évêque de Québec	52
1792, 14 janvier	
Extrait d'une lettre du secrétaire de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska	53
1792, 12 mars	
Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska au secrétaire de l'évêque de Québec	54
1793, 15 avril	
Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska à l'évêque de Québec	55
1793, 18 avril	
Lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska	56
1793, 18 juin	
Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska à l'évêque de Québec	57
1793, 24 juin	
Extrait d'une lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska	58
1793, 12 juillet	
Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska à l'évêque de Québec	59
1793, 17 juillet	
Lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska	60

1793, 15 octobre	
Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska à l'évêque de Québec	61
1793, 20 octobre	
Lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska	62
1793, 28 octobre	
Requête des marguilliers de Kamouraska à l'évêque de Québec	63
1793, 5 novembre	
Extrait d'une lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska	64
1793, 5 novembre	
Extrait d'une lettre de l'évêque de Québec au curé de Rivière-Ouelle	65
1793, 12 novembre	
Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska à l'évêque de Québec	66
1794, 29 mai	
Lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska	67
1801, 15 octobre	
Procès-verbal de la vente de l'église et du presbytère de Saint-Louis-de-Kamouraska	68
1915-1935	
Entretien et réfection des chemins à Kamouraska	69

13 août 1713

Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour, grand voyer,
fixant le tracé du chemin royal
dans la seigneurie de Kamouraska

«SEIGNEURIE DES KAMOURASCHEKA

PAROISSE ST LOUIS

L'an mil sept cent treize Le 12 Et 13 aoust, En vertu Du Reglement general de police arresté au conseil souverain de quebec, Le Lundy 1er febvrier 1706 Article huictiesme touchant les chemins Nous pierre Robineau Chevalier, seigneur de Becancourt Baron de portneuf conseiller du Roy son grand voyer en ce pays; Nous sommes transporté dans La coste et seigneurie des Kamourascheka appartenent au sr Louis aubert escuyer seigneur de forillon Et dudit Lieu Et la du consentement et advis Du sr gabriel paradis capitaine de milice de la dite coste et de celui aussi du sr guillaume paradis, de pierre beaulieu, Joseph Micho, françois aubin, françois Micho, Avons réglé le grand chemin Royal de la ditte seigneurie de trois Lièues de long et de vingt quatre pieds de large a prendre en montant au dessous de la maison de la veufve pelletier qui est Le dernier habitant de La Seigneurie et viendra joindre au fossé de françois Micho, Louis micho, son frere refaire son fossé et Levée et prendra la mesme Ligne de son frere et ira aboutir a une perche plantée sur La terre de sa mere et de la ira droit se rendre au bout du fossé qui est au dessous de la veufve Micho proche de la petite Riviere [ruisseau de la Ferme?] ou il sera pont, Lequel pont aussi bien que les autres sera de douze pieds de Large au moins avec cinq bonnes Lambourdes le tout de cedre propre a soustenir le poids et pesanteur des charois; Lequel pont passé ira droit passer audessous de la maison dalber et de la ira se rendre a un arpent dans la terre du vasseur pour se rendre a un piquet planté pour joindre le chemin sec et hors la marée et suivra ainsy jusque a Leglise en passant audessous [au nord] et suivra ainsi le chemin tracé par le Sr. paradis jusque a la Rivière [Kamouraska] et suivra la riviere le long de lecore jusque a Lendroit propre a placer le pont au bor du grand bois ce pont La aura seize pieds de large le pont passé et suivra par dedans le bort du bois jusque a la pointe de bouleau et continuera dessus Le costeau au dessous de l'ancien chemin jusque au cap blanc ou il descendra et viendra icindre La levée de mathurin valet [Ouellet] suivra ainsi les levées droit jusque chez morneau continuant Le long de lance a demy arpent dans les aulnes a haute mer et suivra ainsi jusque a la Riviere ou il sera faict un pont de douze pieds de cedre et de la mesme fabrique des autres, Lequel pont passé ira se rendre a la pointe de roches de françois bouchart et de la pointe ira se rendre au coin du nord est du desert de françois toupin et ensuite ira droit se rendre a son hangart montera au sorouest de son

ruisseau pour gagner le costeau pour de la passer entre le ruisseau cler Et la coste du bord de leau jusque au bout de la ditte seigneurie; chacun en droy soy rendra son chemin praticable faisant des fossés et Levée efordochant, esouchant, coupant les arbres, ostant les pierres et cailloux remplissant les valons abattant les buttes et feront en tout leurs possibles pour rendre le chemin praticable et propre a rouler et pour lannée qui vient au plus tard et pour ce qui regarde ce qui est a faire pour Le seigneur et fournira un homme ou payra ceux qui luy feront les Levée Enjoignons au Sr Gabriel paradis capitaine de laditte coste En vertu du mesme Reglement general de police de faire faire les dits chemins et ponts et Levées a tous les habitans par corvée et que ceux qui embarasseront Lesdits chemins soit par barieres clostures semences ou autrement seront condamné a vingt Livres damende applicable a la fabrique de la paroisse dudit Lieu dont le marguillier en charge repondra en son propre et privé nom faute a Luy de faire le recouvrement des dits deniers, faict audit Lieu Les jours et an que dessus et avons avec les susnomméz signé Le present proces verbal.

Gabriel Paradis

Guillaume Paradis

Les nommez françois micho, françois aubin, pierre beaulieu, Joseph micho ont déclaré ne scavoir signer de ce interpellé a Lordonnance.

Robineau de Becancourt»

Alexandre PARADIS 1984: 22-23.

21 mai 1714

Don d'un terrain pour l'église de Kamouraska

par Gabriel Paradis

D'abord fait sous seing privé, ce don fut confirmé devant le notaire Joseph Dionne, le 11 mars 1745.

«L'an mil Sept cent quatorze le vingt unieme de may Seconde feste de la Pentecôte, Enprésence de nous, Sçavoir moy pretre curé de la paroisse de St louis de Kamouraska Soussigné et des deux Marguilliers Guillaume Paradis En charge et Jean dionne le Secon; Gabriel Paradis habitant de laditte paroisse a donné En pure don, et Sans Enpretendre rien alavenir du contentement de Son Epouse Genevieve le Mieux, deux arpents de terre En Superficie En carré jouegnant d'un costé le fossé du chemin du Roy et de L'autre le chemin du dit Gabriel paradis qui descend au chemin du Roy le long de la terre de dejardins, pour L'emplacement de L'Eglise, du cimetiére et du presbitaire, et en reconnoissance de ce don la fabrique donne a Dit Gabriel Paradis un banc Dans l'Eglise Sa vie durante et celle de Sad. Epouse Sans En retirer aucune rente et aussi le gros morceau de pain benit apres le Seigneur, les chantres et les Marguilliers, En presence de Jean Michaud, de Jean paradis et du vasseur, les quels ont declarez ne Sçavoir Ecrire ny Signer et le dit Gabriel paradis a concerté a la teneur de cet acte En foy dequoy il a Signé Enpresence des dits Marguilliers et de pierre Michaud aussi Marguillier des quels le dit Guillaume Paradis a Signé Conjointement avec nous, ainsi Signé Guillaume Paradis Gabriel Paradis et Auclair Pretre Curé

Collationé a la Minute par le dit curé ce 11e Mars 1745.»

ANQ-Q, Minutier de Joseph Dionne, 14 mars 1745.

30 septembre 1715

Ordonnance de l'intendant Michel Bégon

concernant la construction d'un presbytère à Kamouraska

«Michel Bégon, etc.

Sur ce qui nous a été représenté par le sieur Auclair, curé de la paroisse de Saint-Louis, dans les Kamouraskas, et par les marguilliers de la dite paroisse, que les habitants s'étant assemblés le troisième juin dernier, pour délibérer sur la nécessité de bâtir un presbytère, et sur les moyens à prendre pour faire cet édifice, sont convenus entr'eux et ont consenti volontairement par acte du dit jour, de bâtir un presbytère, et qu'à cet effet, chacun des habitants de la dite paroisse fourniront sept journées de travail, tant pour équarir, traîner et scier le bois nécessaire, que pour amener les matériaux, et pour tous ouvrages qu'il conviendra de faire pour achever le dit édifice; que ceux de bonne volonté ont satisfaits ;a leur engagement, mais qu'il s'en trouve plusieurs qui n'ont jusqu'à présent rien voulu fournir, ce qui a retardé l'exécution de ce bâtiment; à quoi étant nécessaire de pourvoir, vu le dit acte du troisième juin dernier.

Nous ordonnons que le dit acte du troisième juin dernier, sera exécuté selon sa forme et teneur, ce faisant, qu'il sera fourni par chacun des habitans, sept journées de travail, tant pour équarir, traîner et scier le bois, que pour charroyer les autres matériaux nécessaires au dit édifice, à peine contre chacun des contrevenans de dix livres d'amende, applicable à la fabrique de la dite paroisse, dont le recouvrement se fera à la diligence des dits marguilliers.

Permettons en outre au dit capitaine de la côte de la dite paroisse, de faire faire, aux dépens des contrevenans, les journées auxquelles ils n'auront pas satisfait, lesquelles nous ferons payer aux dits contrevenans suivant le rôle qui en sera arrêté par le dit capitaine de la côte, sans préjudice de l'amende qu'ils auront encourue par leur désobéissance.

Mandons au capitaine de la côte de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, qui sera lue à l'issue de la grande messe de la dite paroisse de Saint-Louis, etc.

Fait à Québec, le trentième septembre, mil sept cent quinze.

Bégon»

24 août 1716

Acte de prise de possession de la cure de Kamouraskapar l'abbé Etienne Auclair-Desnoyers

«Je Soussigné Pretre et Curé de Notre dame de Liesse fait ascavoir que l'an Mil sept Cent Seize du salut le vingt quatrième jour d'Aoust en vertu des lettres de provision d'Erection et Collation sous notre Signe, par lesquelles l'Illustrissime et Reverendissime Seigneur Jean Eveque de Quebec a accordé et accorde le treize Octobre gbyd quatorz a M^{re} Estienne Auclair prestre de ce Diocese l'Eglise parroissiale de S. Louis Seigneurie de Kamouraska lequel d. prestre Nous avons mis en possession actuelle et Corporelle de lad. Eglise paroissiale et de tous les droits qui appartiennent a lad. Eglise, en observant toutes les Solennites requises et accoutumées a Savoir la libre entrée en lad. Eglise, aspersion d'Eau benite, le baiser du grand autel, l'atouchement du Livre Missel, visite dutres S. Sacrement, des fonds Baptismaux et le Son de la cloche; alaquelle possession personne ne S'est opposé comme je la teste, donné al'Eglise paroissiale de S^t Louis le jour et an que dessus enpresence de M^r Dupont, du S. Gabriel Paradis Cap^{ne} de la Coste et du S. Guillaume Paradis Lieutenant de lad. Coste qui ont Signé avec moy, ainsy Signé Benoist Dupont, Gabriel Paradis Guillaume Paradis, Estienne Ouelais et Bernard de Requeleyne.»

AAQ, 12A, Registre des insinuations, vol. B, f.236.

23 mars 1721

Procès-verbal de Benoît-Mathieu Collet,procureur général du Conseil supérieur de Québecsur l'état de la paroisse de Saint-Louis-de-Kamouraska

En 1721, à la demande de la cour de France, le gouverneur de la Nouvelle-France, Philippe de Rigaud de Vaudreuil, confie au procureur général du Conseil supérieur de Québec, Benoît-Mathieu Collet, la tâche de visiter toutes les paroisses de la colonie dans le but d'en fixer les limites géographiques et de s'enquérir de la qualité du service religieux auprès des habitants de chaque paroisse. Accompagné d'un greffier, Nicolas-Gaspard Boucault, le procureur Collet accomplit cette mission du 4 février au 3 juin, et il en dressa un long procès-verbal. Nous reproduisons ici l'extrait de ce procès-verbal concernant Saint-Louis-de-Kamouraska.

«Et le vingt troisième du dit mois de mars en la dite paroisse de St-Louis des Camouraska sont comparus par devant nous, Monsieur Estienne Auclair, prestre, curé de la dite paroisse et desservant par forme de mission le bas du fleuve jusques et compris, la rivière des Trois-Pistoles, sieur Henry Hiché, seigneur de la dite Seigneurie des Camouraska, Pierre Roy, lieutenant de milice de la dite coste, Jean Dionne dit Sans Soucy, Jacques Desloriers, François Autin, Philippe Ancelin, Jean Paradis, Pierre Roy dit Desjardins fils, Pierre Mignot, Romain de Fancaze, François Autin fils, Jean Martin et Joseph Mignot, tous habitants de la dite seigneurie des Camouraska, et le dit Mignot de l'Islet du Portage appartenant à la dite veuve du sieur Soulanges, faisant tant pour eux que pour les autres habitans de la dite seigneurie des grands et petits Camouraska et de l'Islet du Portage, parroissiens de la dite paroisse qui ne sont point venus en cette assemblée, auxquels sieurs comparants et habitans nous avons exposé le sujet de nostre commission et les avons interpellés de nous dire l'estendue présente de cette paroisse, le nombre des chefs de famille qui la composent, et de nous déclarer si eux ou quelqu'uns des absens sont incommodés pour aller au service divin par la difficulté des chemins ou par l'éloignement et encore le dit sieur Auclair l'estendue des seigneuries qu'il dessert par mission et le nombre des chefs de famille qui sont établis sur chacune, sur quoy ils nous ont dit que l'estendue présente de la dite paroisse est de six lieues de front le long du fleuve St-Laurent scavoir deux lieues et demy ou environ sur deux lieues de profondeur que contient la seigneurie de l'Islet du Portage, le dit front à prendre du costé d'en bas depuis la ligne qui la sépare d'avec le fief de Vertbois en remontant jusqu'à celle qui la sépare d'avec la dite seigneurie des Camouraska et trois lieues et demy de front ou environ sur deux lieues de profondeur que contient la dite seigneurie des Camouraska le dit front à prendre du costé d'en bas

depuis la ligne qui la sépare d'avec celle de l'Islet du Portage jusqu'à la ligne qui la sépare d'avec le fief des Aulnets ou Ance St-Denys; qu'au devant des dites deux seigneuries sont l'Islet du Portage et une partie de l'isle des Pellerins appartenants à la dame Vve de Soulanges qui ne sont point établis et la Grosse Isle, l'Isle aux Patins, l'Isle de la Providence, l'isle Bruslé et l'isle aux Rognons dépendantes de la ditte seigneurie des Camouraska, sur lesquels on ne peut point faire d'establissement que la ditte église parroissiale de St-Louis est scituée sur la ditte seigneurie des Camouraska le long du fleuve à la distance d'environ cinq quarts de lieue de la ligne qui sépare la ditte seigneurie du costé d'en bas d'avec celle de l'Islet du Portage; que sur le front de la seigneurie de l'Islet du Portage il y a cinq chefs de famille résidens et deux concessionnaires qui font valoir leurs terres sans y résider, que sur le front de la ditte seigneurie de Camouraska, il y a trente un chefs de famille résidens et huit concessionnaires qui n'y ont encore fait ny establissement ny deffrichement, que l'estendue des seigneuries que le dit sieur Auclair dessert par mission est de quatorze lieues le long du fleuve, scavoir trois lieues de front sur deux de profondeur que contient le fief de la rivière des Trois-Pistoles appartenant aux nommez Rioux, le dit front à prendre du costé d'en bas depuis la ligne qui sépare le dit fief d'avec les terres non concédées qui se trouvent entre le dit fief et le lieu nommé le Bic estant au dessus de Remousky, appartenant au nommé Le Page; le dit front du fief de la rivière des Trois Pistoles allant du costé d'en haut jusqu'à la ligne qui le sépare d'avec le fief de l'Isle Verte, le dit fief de l'Isle Verte contenant en deux partyes trois lieues et un quart de front sur deux lieues de profondeur appartenant au nommé Costé, habitant de l'isle St-Laurent, le dit front à prendre du costé d'en bas depuis la ligne qui le sépare d'avec celui de la rivière des Trois-Pistoles en remontant jusqu'à celle qui le sépare d'avec la seigneurie du Parc; duquel fief de l'Isle-Verte la partye d'en bas est de deux lieues de front, et celle d'audessus d'une lieue et un quart, le fief du Parc appartenant au nommé Joseph Blondeau dit La Franchise, habitant de Charlesbourg, contenant trois lieues et un quart de front en deux partyes sur deux lieues de profondeur la partye d'en bas qui joint le fief de l'Isle Verte estant d'une lieue et un quart de front, et celle d'au dessus de deux lieues qui joint du costé d'en haut le fief de la Rivière-du-Loup appartenant aussy au dit La Franchise; le dit fief de la Rivière-du-Loup contenant une lieue et demy de front sur pareille profondeur à prendre du costé d'en bas depuis le dit fief du Parc en remontant jusqu'au fief de Vertbois appartenant aussy au dit La Franchise et le dit fief de Vertbois contenant trois lieues de front sur pareille profondeur à prendre du costé d'en bas depuis celui de la Rivière-du-Loup en remontant jusqu'à la seigneurie de l'Islet du Portage, qu'au devant du fief de la rivière des Trois-Pistoles sont les isles aux Basques et aux Pommes qu'au devant de la seigneurie de l'Isle Verte est l'Isle Verte, qu'au devant du fief du Parc est la presqu'isle de Cacouna qu'au devant des fiefs de la Rivière-du-Loup et de Vertbois est l'isle aux Lièvres et vis-à-vis le bout d'en haut du dit fief de Vertbois entre le terre ferme et le bout d'en haut de l'isle aux Lièvres est le surplus de la ditte isle des Pelerins, les dites isles

et presque isles appartenant aux propriétaires des fiefs au devant desquels elles sont scituées et n'ont encore aucun établissement que sur le dit fief de la rivière des Trois-Pistoles [qui] est le domaine des sieurs Rioux qui en sont propriétaires et sont trois frères demeurant avec leur mère que sur la partie d'en bas du dit fief de l'Isle Verte est le domaine du dit Costé, propriétaire d'iceluy, n'y ayant point d'autre établissements sur cette partye ny sur l'autre du dit fief; que sur les deux parties du dit fief Du parc'il n'y a aucun établissement que sur le dit fief de la Rivière du Loup [qui] est le domaine du dit La Franchise, propriétaire d'iceluy, et que sur le dit fief de Vertbois ont été faites six concessions sur lesquelles les concessionnaires n'ont point encore travaillé.

Et sur le commodité ou incommodité pour assister au service divin les dits habitans nous ont dit qu'ils n'ont point d'église plus proche ny plus commode et qu'ils sont contents d'en estre parroissiens, comme encore que ceux qui habitent la ditte estendue de quatorze lieues que le dit sieur curé dessert par voye de mission ne peuvent estre desservis autrement n'y ayant point de paroisse au dessous de celle-cy, et n'estant pas en estat d'avoir un curé.

Desquels dires et déclarations nous avons dressé le présent procez verbal duquel avons fait faire lecture et ont les dits sieurs Auclair et Hiché et les dits Pierre Le Roy signez avec nous, les autres ayant declarez ne scavoir escrire ny signer de ce interpellé suivant l'ordonnance. Fait en la maison presbiteralle de la ditte paroisse St-Louis, les jour et an que dessus. Ainsy signé Estienne Auclair, curé fixe, Hiché, Pierre Roy, Collet et Boucault.»

Benoît-Mathieu COLLET 1721: 344-346.

23 mai 1723

Aveu et dénombrement de la seigneurie de Kamouraska«Du huit^e dud mois de May MVII^c vingt trois

En procedant à la confection dud. terrier &c Est comparu En notre hôtel S. Henry Hiché donnataire Entrevifs de Louis Aubert Ecuier s. duforillon et dame Barbe le neuf de la vallièrè son Epouse, de luy autorisée par acte passé pardevant chambalon no^{re} en la prevosté de cette ville le vingt Un juillet MVII^c treize deuemment Insinué en lad. prevosté le vingt deux aoust suivant, et en cette qualité prop^{re} de la terre, fief et seigneurie des Camouraska, lequel a avoué et déclaré tenir de sa ma^{te} led. fief scitué au sud du fleuve S^t Laurent tenant du Costé du Nord'est a la seig^{rie} de l'Islet du portage appartenant a la dame veuve Soulange, et au sud'ouest au fief appartenant aux heritiers de la dame de S^t Denis, led. fief des Camourasca contenant trois Lieues de terre de front le long dud. fleuve S^t Laurent scavoir deux Lieues audessus de la Rivière appelée Camouraska et une Lieue au dessous Icelle comprise, avec deux Lieues de profondeur dans lesd. terres, Ensemble les Islets qui sont au devant desd. trois Lieues, avec droit de chasse et pesche dans l'Etendue desd. Lieux, haute moyenne et basse justice a la charge de la foy et hommage a rendre et porter au Chateau S^t Louis de Quebec aux droits et redevances accoutumés au desir de la Coutume de Paris et autres clauses et conditions portées aux titres Enoncés en l'acte de foy et hommage quil en a rendu a sa Ma^t entre Nos mains le quinze f^{er} d^{er} sur lequel fief il a un domaine de vingt deux arpens de front sur toute la profondeur, sur lequel il a une maison de pieces sur pieces de quarente cinq pieds de long sur vingt deux de large, une Ecurie aussy de charpente de quinze pieds de long sur vingt deux de large, un moulin a vent construit en pierre environ dix arpens de terre Labourable et quarente arpens de prairie en greve

Que dans la Censive dud. fief il a les habitans cy apres nommés scavoir au Nord'Est

Pierre Boutot qui possede quatre arpens de terre de front sur quarante deux de profondeur, chargés de trente sols de france par arpent de rente et un sol de Cens aussy pour chaque arpent de front, lequel a maison, grange, Etable six arpens de terre Labourable et deux arpens de prairie sur la greve.

Qu'audessus sont les mineurs peltier qui possèdent quatre arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lesquels n'ont aucuns batiment sur lad. concession et seulement trois arpens de terre labourable et un arpent de prairie comme dit est.

Qu'audessus est françois Micheau qui possede quatre arpens et demy de terre de front sur trente deux de profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et six arpens de terre Labourable.

Qu'audessus est françois Hottin qui possede quatre arpens et demy de terre de front sur trente deux de profondeur chargé des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et six arpens de terre Labourable.

Qu'audessus est la veuve Micheau qui possede quatre arpens et demy de front sur toute la profondeur dud. fief, chargés des mêmes cens et rentes, laquelle n'est point batie et a seulement seize arpens de terre Labourable.

Qu'audessus est Joseph Micheau qui possede trois arpens de front sur trente deux de profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, six arpens de terre Labourable et cinq arpens de prairie.

Qu'audessus est Pierre Albert qui possede trois arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, douze arpens de terre labourable et trois arpens de prairie.

Qu'audessus est Pierre Migneaux qui possede quatre arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, cinq arpens de terre Labourable et quatre arpens de prairie.

Qu'audessus est la veuve Ayot qui possede cinq arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes laquelle n'est point bastie et a seulement huit arpens de terre labourable et quatre arpens de prairie.

Qu'audessus est françois hottin pere qui possede quatre arpens de front sur lad. profondeur, lequel a maison, grange, Etable, quinze arpens de terre Labourable et quatre arpens de prairie.

Qu'audessus est Augustin Ouallet qui possede six arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, Etable, huit arpens de terre labourable et six arpens de prairie.

Qu'audessus est Jean Micheau qui possede trois arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel n'a aucuns batiments et seulement six arpens de terre Labourable et deux arpens de prairie.

Qu'audessus est Pierre Desjardins qui possede trois arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable et huit arpens de terre labourable.

Qu'audessus est Jean Martin qui possede quatre arpens de front sur lad. profondeur, chargé des memes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable et dix arpens de terre labourable.

Qu'audessus est Jean Choret qui possede trois arpens de front sur lad. profondeur chargés des memes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, huit arpens de terre labourable et deux arpens de prairie.

Qu'audessus est Jean Dionne pere qui possede six arpens de front sur lad. profondeur, chargés des memes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, vingt arpens de terre Labourable et six arpens de prairie.

Qu'audessus sont les mineurs Pelourde, qui possèdent six arpens de front sur lad. profondeur, chargés des memes cens et rentes lesquels ne sont point batis et ont seulement quinze arpens de prairie.

Qu'audessus est Pierre Micheau qui possede quatre arpens de front sur lad. profondeur, chargés des memes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, dix arpens de terre labourable et dix arpens de prairie.

Qu'audessus est Jean Lajoie qui possede trois arpens de front sur lad. profondeur, chargés des memes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, dix arpens de terre Labourable et six arpens de prairie.

Qu'audessus est Pierre Beaulieu qui possede quatre arpens de front sur lad. profondeur, chargés des memes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, douze arpens de terre labourable et dix arpens de prairie.

Qu'audessus est la veuve Laplante qui possede quatre arpens de front sur lad. profondeur chargés des memes cens et rentes laquelle a maison, grange, Etable, quinze arpens de terre labourable et dix arpens de prairie.

Qu'audessus est Gabriel Paradis qui possede quatre arpens de front sur toute la profondeur dud. fief, chargés des memes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, quinze arpens de terre Labourable et six arpens de prairie.

Qu'audessus est Pierre Desjardins pere qui possede huit arpens de front sur toute la profondeur dud. fief chargés des memes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, point de terre labourable et seulement six arpens de prairie.

Qu'audessus sont les mineurs de Guillaume Paradis qui possèdent neuf arpens de front sur lad. profondeur de trente deux arpens, chargés des memes cens et rentes lesquels ont maison, grange, Etable dix arpens de terre Labourable et quatre arpens de prairie.

Qu'audessus est la veuve Paradis qui possede quatre arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes laquelle n'est point bastie et a seulement trois arpens de terre labourable.

Qu'audessus est le domaine cydevant Expliqué.

Qu'audessus est Charles Tardif qui possede cinq arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, trois arpens de terre labourable et deux arpens de prairie.

Qu'audessus est Jean bap^{te} Desjardins qui possede onze arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, quinze arpens de terre labourable et six arpens de prairie.

Qu'audessus est Jean Dumont qui possede quatre arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, Etable et trois arpens de terre labourable.

Qu'audessus est Philippes Asselin qui possede quatre arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable et dix arpens de terre labourable.

Qu'audessus est le veuve Oüallet qui possede douze arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes laquelle a maison, grange, Etable, huit arpens de terre labourable et huit arpens de prairie.

Qu'audessus est Raimond fougas qui possede quatre arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, cinq arpens de terre labourable et quatre arpens de prairie.

Qu'audessus est Jacques Deslauriers qui possede cinq arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, dix arpens de terre Labourable et quatre arpens de prairie.

Qu'audessus est françois Oüallet qui possede cinq arpens et demy de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable et six arpens de terre labourable.

Qu'audessus est françois Bouchart qui possede cinq arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, dix arpens de terre labourable et six arpens de prairie.

Qu'audessus est Pierre Defond qui possede six arpens de front sur lad. profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel n'est point basty et a six arpens de terre labourable et six arpens de prairie.

Lequel aveu et denombrement led. s. comparant a déclaré contenir
verité et a signé.

Henry Hiché

Begon»

Alexandre PARADIS 1984: 32-40.

11 mars 1726

Procès-verbal d'arpentagede la partie nord-est de la seigneurie de Kamouraska

«Lan mil sept cent vingt six le onzieme de Mars a la requeste de Mr de Ladurantais Seigneur de Camourasca et de tous les habitans de lad. Seigneurie de camourasca Je Noel Beaupré Juré arpenteur en la nouvelle france soussigné me suis expres transporté aud. Lieux de camourasca ou estant, J'ay commencé a la ligne qui est entre gabriel paradis et pierre Roy d. Degeardins en presence de mond. Sr de la durantays et du Sr Sanssoucy pere et des Srs cy dessus nommé J'ay chesné allant au nord est 4 arp. moins une perche pour gabriel paradis 3 arp. 4 p. pour la veüve Laplante 3 arp. six per. et 12 p. pour pierre baulieux 3 arp. pour La Jois 4 arp. et trois pid. pour pierre michau 6 arp. et 3 pid. pour René pelourde 6 arp. et six pid. de moins pour le Sr. Sanssoucy 3 arp. pour Chauret 2 arp. 5 perc. pour Jean paradis 4 arp. pour Jean martin 5 arp. 6 per. et 3 p. pour pierre Roy 2 arp. 4 per. pour augustin ouellet 4 arp. pour françois hauttin 5 arp. pour guillaume haïot 4 arp. 6 per. et 3 pieds pour pierre Mignots 3 arp. pour pierre le vasseur 3 arp. pour pierre albert 3 arp. pour Joseph michau dix arp. pour les heritiez de defunt pierre Michau 4 arp. 7 per. et demy pour les heritiez de defunt Louis Michau 4 arp. 7 per. et demy pour françois michau 4 arp. pour la fille de defunt noel peltier 4 arp. pour pierre Thiboutots 4 arp. pour françois hottin lesquelles J'ay toutes ceparé par des lignes paralelles qui cour suest et noroüest declinant de seize degré et sur chacunes desquelles J'ay planté deux bornes de pierre avec brique machefer et morceau de terines en presence de Mond. Sr de Ladurantays qui a signé et des Srs cy dessus nomé qui ont déclaré ne sçavoir Signé de ce enquis suivant Lord.

de Ladurantaye»

ANQ-Q, Greffe de Noël Bonhomme dit Beaupré, arpenteur, 11 mars 1726.

13 mars 1726

Procès-verbal d'arpentage

de l'emplacement de Pierre Roy dit Desjardins

«Lan mil sept cens vingt Six le 13 demars a la requeste du S. pierre Roy je juré arpenteur Sousigne mesuis expres transporté a camourasca ou Etant j'ay chesné la terre dud. Roy qui est de 4 arpant et borné ainsy qui sansui Sçavoir du costé du nordest ala terre de gabriel paradis par une ligne qui cour Suest et noroüest declinant de 16. degré Sur laquelle j'ay planté deux borne de pierre avec brique et morceau de terrine et du costé du Sorouest ala terre de feu guillaume paradis par une ligne paralelle avec 2 borne de pierre ainsy que dessus

Noel Beaupré»

ANQ-Q, Greffe de Noël Bonhomme dit Beaupré, arpenteur, 13 mars 1726.

11 juillet 1726

Acceptation du don d'un terrain pour l'église de Kamouraska

«Nous Eustache

Chartier de Lotbiniere Conseiller au Conseil Superieur de Québec Archidiacre de ce Diocese & Grand Vicaire de Monseigneur l'Evesque dans le Cour de Notre visitte en la Paroisse de St. Louis en la Seigneurie de Kamouraska ayant Examiné la Donation faite par Gabriel Paradis Habitant dudit Lieu de deux arpens de terre en Superficie pour l'Eglise et le Presbitere dudit Lieu aux Charges Clauses et Conditions, que LEglise fournira audit Paradis un Banc Gratis Sa vie durant qu'il aura le morceau de Pain Benit, Et qu'il Sera Enterré dans l'Eglise Sans Payer l'ouverture de la fosse, Nous avons approuvé ladite Donation, et L'avons accepté et en Conséquence ordonnons au Curé et aux marguilliers deladite Paroisse Dacquitter Exactlyment Ce qui est porté par ladite Donation fait au Presbitere de Kamouraska Ce 10^e Juillet 1726

(Signé) Chartier de Lotbiniere
Pretre

Certifié Veritable et pour Vraie Copie
Kamouraska le 10 Novembre 1798

J F Fournier
témoin
B Dubergés
témoin»

Trutaut ptre
Pascal Taché

Archives de la paroisse de Saint-Louis-de-Kamouraska.

15 mars 1735

Don d'un terrain pour l'église de Kamouraska

par Augustin Roy dit Desjardins

D'abord fait sous seing privé, ce don fut confirmé devant le notaire Joseph Dionne, le 11 mars 1745.

«Nous Eustache de Lotbiniere cons^r au conseil Superieure de Quebec archidiacre de ce diocese et grand vicaire dans Le court de nos visites nayant pu aller jusqu'aux Camouraska a cause du degele et Mr Auclair curé nous étant venu trouver a la boutellerie pour nous demander les Reglements necessaires dans La ditte paroisse S^t Louis Nous après avoir Entendu ledit Sieur Auclair et le Sieur Augustin Roy dit Dejardins au Sujet du terrain qui luy a été pris pour la nouvelle Eglise Nous ordonnons que l'église fera dire une basse Messe a perpetuite le vingt Sept d'aoust pour le repos de l'ame de pierre Roy Son pere et Ses descendants fait a la bouteillerie dans la Maison presbiteralle ce 15^e Mars 1735 ainsi Signé chartier de Lotbiniere archidiacre de Quebec

Collationé a la Minute par le dit curé ce 11e Mars 1745.»

ANQ-Q, Minutier de Joseph Dionne, 14 mars 1745.

11 juillet 1735

Acte de la translation des ossements

de l'abbé Philippe Rageot

«Le onzieme juilliet mil Sept cents trente cinq, par ordre de M^r delotbiniere Archidiacre, j'ay fait la translation des ossements de feu Messire philipe rajot tres digne pretre missionnaire dela paroisse de st Louis de ce lieux des Kamouraskas qui la desservit la valeur dedeux ans a commencer l'automne mil Sept cents neuf a finir mil Sept cents onze ala S^t Mathieu ou il mouru ala fleur de Son age et fut enterre du cote de l'epitre au bout de l'autel dans leglise qu'il avoit fait batir mais laditte eglise ayant menacée ruine, et l'eglise de pierre ayant ete batie les ait transporte dans l'eglise neuve ou apres un Service chante avec deux pretres, avec moy les ait enterrer au bout de l'autel touchant la muraille et la cloison de la Sacristie, du cote de levangile dans un petit cercueille environ dedeux pieds delong; les temoins on etés les Sieurs pierre auclair denoyer ptre curé de s^t augustin et charles Duchouquet pretre missionnaire de laparoisse denotre dame de liesse de la riviere ouëlle et pierre Michau premier marguillier qui est le Seul qui nait point Signé ayant declare ne le Sçavoir dece enquis Suivant lordonnance enfoy dequoi je curé du dit Lieu Signé

chs Denoyer Pretre

Duchouquet ptre

Auclair Pretre curé»

René RAYMOND 1984: 267.

14 mars 1745

Consignation notariée des titres de propriété
du terrain de l'église et du presbytère de Kamouraska

La première partie de cet acte notarié reproduit les dons de terrains faits sous seing privé par Gabriel Paradis en 1714, et par Augustin Roy dit Desjardins en 1735. Nous avons déjà transcrit ces deux actes sous leur date respective.

«Ordonnons premièrement que M^r Auclair fasse copier par devant notaire les actes qui regardent le terrain de L'église et du presbitere que Copie nous En soit Envoié Sous quatre mois, qu'on ait Soins dy marquer de concert avec les Marguilliers le terrain don jouit le curé afin que dans la Suite il ny ait aucune difficulté et comme nous nous Sommes aperçu que le curé jouit d'un certain terrain Sans aucune charge, nous voulons que dans la Suitte le curé acquite gratuitement la Messe de fondation qu'on doit dire a perpetuité pour le terrain ou est actuellement batie Leglise fait dans le cour de nos visites le 29^e juin 1744 ainsi Signé henry Marie Dubreil de Ponbriant Evêque de Quebec.

Collatione a la Minute par le dit curé ce 11^e Mars 1745.

Par devant le notaire Royal En la coste du Sud jn^e En la prevôté de quebec Residant En la paroisse de S^{te} anne, Soussigné; furent present messire au claire prêtre curé de la paroisse de S^t Louïs, des Camouraskas, conjointement guillaume ayot Marguiller En charge de la fabrique de la fabrique [sic], de lad. paroisse de S^t Louïs, et alexandre michaud, Second marguiller de lad. fabrique, nous ont déposé les presentes actes cy de donations cy devant et des autres parts; qui concerne Les terrains de lad. Eglise, et celui dud. S^r le curé, avec lordonnance, qu'en a rendüe mon seigneur de ponbrillant Evesque de quebec; En conséquence; pour En Estre le gardien, et les mettres au Rend de nos minutes, et En delivrer grosse a qui de droit, et a led. S^r au claire Signé, avec led. notaire, En Sa maison presbiteral dud. lieu de S^t louïs, a prés midy ce quatorzieme jour du mois de mars, mil Sept cent quarante cinq; et lesd. ayot et michaud marguillers de lad. fabrique, ont déclaré ne Scavoir Ecrire ny Signer de ce an quis Suivant lordonnance

Auclair Pretre curé
Joseph Dionne no^t»

ANQ-Q, Minutier de Joseph Dionne, 14 mars 1745.

25 juin 1746

Procès-verbal du grand voyer fixant le tracé du chemin royal
de la rivière des Caps à l'église de Kamouraska

«Lan mil Sept Cens Quarante Six les 23. 24. et 25 Juin Nous Jean Eustache Lanoullier de Boisclerc Con^r Du Roy Et Grand Voyer de la Nouvelle France Sur la Requisition qui nous a Esté faite par plusieurs habitans des Seigneuries du Loup, de Ljslet Du Portage Et des Kamoraska l'une appartenante aux h^{rs} de feu Joseph Blondeau, L'autre au S^r Chevalier de Longueuil, Cap.^e d'une Compagnie du detachment de la Marine Entretenue par Sa Ma^{te} En Ce pays Et La derniere au S^r Louis Joseph Morel Ecuyer S^r de la Durantay de Nous transporter Sur Les dittes Seigneuries paroisse de S^t Louis a L'effet de leur marquer un Chemin Royal depuis La Riviere des Caps Jusqu'à L'église de Kamoraska dont ils Sont en Souffrance depuis Longtems Nous Nous Sommes Expres transportes Sur Les dittes Seigneuries ou Estant Nous aurions fait venir par devant Nous Pierre Michau Cap^t En Second de milice Et Pierre des Jardins Enseigne, Michel et Pierre Boucher, Simon Dumond, Charles françois Le marquis, Jacques Des Veaux habitans de La Riviere des Caps, Joseph Le Bot, Jacques, Pierre et Joseph Michau, Zacarie alliot Et Jean Paradis habitans de Ljslet du Portage, Jean des jardins, Jean Bap^{te} Martin Et augustin Vallet habitans du Bout den Bas des Camoraska aux quels ayant fait Entendre Le Sujet de Nostre transport ils nous ont unanimement dit quils Sont En Souffrance depuis Longtems dun Chemin pour aller a L'église En ville Et au moulin ce qui Les Empeche de Vacquer Librement a Leur affaires, les prive des Secours Spirituels de Leur pasteur de Ceux du Chirurgien Et de la Sage femme Et Leurs Enfans d'aller aux Instructions de Leurs Curé Et Empeche que Les ordres du Roy ne Se rendent avec toute La Celerité possible Comme Le tems present Le Demande [la guerre sévit à cette date] Et apres avoir Entendu Les dits habitans En Leurs dire Et demande Nous del'avis Et Consentement des Sus només apres avoir veû visité Et Examiné Les terrains des dittes Seigneuries Et avoir Remarqué qu'il Se pouvoit faire un Chemin dans les aulnes au dessus des Grandes Mers avons Marque un Chemin Royal de vingt quatre pieds de Large Entre deux fossés de trois pieds de Large Et de Creux Dans Les Endroits ou Besoin Sera avec Les des charges Necessaires Jusqu'a demie Marrée En Revenant dela Rivière des Caps al'église des dits Camoraska dela Longueur de quatre Lieues ou Environ ainsy qu'il S'ensuit que Michel Boucher habitant de la Riviere des Caps Seigneurie dela R. Du Loup Livra fournira Et Entretiendra Sur La prairie de Sa terre un Chemin de vingt quatre pieds de large Entre deux fossés de trois Pieds de large Et de Creux avec Les descharges necessaires Suivant les picquets que Nous avons plantés [d'un] Lieu a autre Sur La terre duquel Se trouve La ditte Riviere des Caps il Sera fait un pont avec deux pilliers de Bois a teste pour y porter Six Bonnes Lambourdes de trente Six pieds de Long d'epinette Rouge qui Seront placées deux pieds au dessus des plus hautes Eaux du Printems par tous les habitans dela D. R. des Caps depuis Et Compris Simon Dumont jusque Et

Compris Nicolas Cotte traversera la terre de Pierre Boucher qui fera Seul Deux ponts Suivant Les picquets que nous avons plantés Et Les plaques que nous avons fait dans Les aulnes pres Le grand Bois puis Suivant Les dites plaques faites aux dites aulnes Et avec Espinette traversera Les terres ou prairies de Jean françois Et D'alexandre Le marquis qui feront une decharge Comme dit Est puis Les terres non Concédées ou sera faite une decharge puis Celle de Jacques des veaux au Ras des Rochers Et Celle de Pierre Boucher qui Est dans La [mot illisible] Et de Nicolas Costé Sur la terre duquel Se trouve La Riviere fouquet ou il Sera fait un pont, par tous les habitans depuis Et Compris Simon du mont Jusques Et Compris Jean Bap^t La Plante quasi voisin de l'église, des dits Camoraska, avec deux pilliers de pieux de Bois de Chaque Costé dela d. Riviere Sur Les quelles Seront placés Et posées Six Bonnes Lambourdes despinettes Rouge de trente Six pieds de Long qui Seront placée quatre pieds audessus des plus hautes Eaux du printems les quelles Seront Couverte avec des pieces de quinze Pieds de Long de Cedre de dix pouces de large Et de Six pouces D'espais puis prendra Le Chemin usité Sur la terre de Jean Bapte micheau p^{er} habitans Etabli du Costé den Bas dela Seigneurie de L'jslet du Portage qui recallera Les fossés qui auront trois pieds de large Et de Creux puis Suivant Ledit Chemin traversera Les terres de Prisque du mont, de Pierre Micheau, de Michel Dumont, d'andré Vellet Et de Pierre Le Vasseur qui feront Chacun En droit Soy La meme chose, dela passera derriere La Grange de P^{re} micheau Et ira en droiture Suivant les picquets que Nous avons plantés ala Closture de françois albert qui Recallera Ses fossés Et fera deux pont Et Suivant Le Chemin usité traversera Les terres dela V^e Pierre Boucher qui recallera Les fossés fera une decharge Et un pont avec Les habitans qui Envoyent Leurs Eaux dans La ditte decharge pour assécher leurs terres et Chemins, de françois albert qui fera Seul un pont, de Gabriel Paradis, Et D'alexandre Micheau qui Chacun En droit Soy recaleront Leur fossé Et feront Leurs ponts En Suivant Le Chemin usité passera Sur La terre de Pierre Micheau pere qui fera Seul Cinq Ponts abbatra La Coste Et Elargira dans Le Bois Le Chemin puis Suivant Ledit Chemin dans Le Bois passera Sur Celle de Gabriel paradis qui abbatra une Coste pavera un Bourbies fera un fossé Et Eslargira le Chemin puis Jean Chassé Le mettra dans les aulnes parceque Le Chemin usité dans le bois Le printems Est plein D'eau passera dans Les aulnes sur Les terres non Concedées Pierre Dumont fera aussy La même Chose dans Les aulnes Et Continura Sur les terres non Concedées ou il Sera fait des fossés Et descharges puis traversera dans Les aulnes Suivant le Chemin usité, Celles de Nicolas Le Bel Et De Pierre Micheau ou Se trouve Le Ruisseau du Moulin ou il Sera fait Et Entretenu un pont par Les habitans qui ont Coutume de Le faire puis Reprendra Ledit Chemin usité Chez Joseph Le Belle qui fera un fossé audessus dudit Chemin avec des Descharges puis traversera Les terres de Jacques Micheau qui fera un pont Et une Descharge avec Joseph Micheau qui Recallera Ses fossés Et Remplira Ses ornieres En Continuant Ledit Chemin usité traversera Les terres de Nicolas Le Bel, de P^{re} Mignot qui fera une decharge Et un pont avec Louis Micheau qui Recalera Ses fossés Et fera une decharge Et un pont avec alexis ouellet qui Recallera Ses fossés et Comblera Ses ornieres, Joseph Micheau fera La meme Chose, La V^{ve} de feu

Joseph Micheau, Joseph Levasseur, La V^e de P^{re} Levasseur, Pierre Dumont feront Chacun Endroit [soi] Leurs fossés Et descharges et Rempliront Les ornières dud. Chemin puis Suivant toujours Ledit Chemin Zacarie aliot Recalera Son fossé et Comblera Ses ornières Guillaume aliot fera La meme Chose Et une decharge françois autin Comblera Les ornières fera Seul deux fossés Et une decharge avec augustin ouellette qui fera La meme Chose, Pierre desjardins fera Seul Deux ponts, Jean Bap^{te} des jardin recalera Ses fossés Et fera un pont, Jean Paradis fera La meme Chose Et Comblera Ses ornières, Jean Bap^{te} Chorette fera la meme Chose Et une decharge Jean dionne fera deux fossés pour assecher Le Chemin, Joseph Moreau recalera Ses fossés Et Jettera La Levée dans le milieu dudit Chemin, Louis Saucier Recalera Ses fossés mettra La Levée dans Le milieu dudit Chemin Et fera un pont Sur Son Ruisseau avec Ceux qui Se Servent dudit Ruisseau pour assecher Leurs terres les quels Recaleront Jusqu'à mie marrée Ledit Ruisseau, afin que les Pluies ayent Leur Cour, Pierre micheau Recalera Ses fossés, alexandre Paradis fera La même Chose Et un pont Sur un Ruisseau avec Ceux qui Sen Servent pour assecher Leurs terres lesquels recaleraient Comme dit Est Ledit Ruisseau, Les h^{rs} de feu Joseph ouellette recaleraient Leurs fossés Et Jetteront La levée dans Le milieu dudit Chemin, La Joye fera La meme Chose Et un pont Sur Son Ruisseau avec Jean Micheau qui le Recaleraient Comme dit Est, Et Ledit Micheau Recalera Les fossés du Chemin et Jettera dans Le milieu La Levée, Bernard Beaulieu fera une decharge Et un pont Sur Sa decharge Recalera Ses fossés et Comblera Ses ornières, Joseph Beaulieu fera La meme Chose, Bernard paradis Et Jean Bap^{te} La Plante feront La meme Chose [tant] Decharge Et ponts que fossés Le S^r Gabriel Paradis Cap^e Sur La terre duquel L'eglise Est Bastie Recalera Ses fossés mettra La terre dans Le milieu dudit Chemin Et remplira Ses ornières.

Chacun En droit Soy S'acquittera du Contenu au present proces verbal arrachera Les Souches Coupera Les arbres Et aulnes ostant La Roche Et Cailloux Remplissant Et [comblant?] vallons Et ornières Tous Les ponts tant Sur les Rivieres, Ruisseaux, que decharges Seront fais avec quatre Bonnes Lambourdes de Cedre Sur Lesquelles Seront placés des Pieces de Cedre ou pruches de quinze Pieds de long, de Dix pouces de Large Et de Six pouces d'espaisseur Ecaries.

Les fossés Et decharges auront trois pieds de Large Et de Creux Lesquels Seront Recalées tous les ans au mois de Juin afin que Le [mot illisible] ayant Leur Cour Et pente ne Gastent pas Les dits Chemins.

Auxquels Chemins, ponts, pavés Et fossés Decharges Et Seignéés ainsy designer Nous Nennisageant que Le Bien Et utilité publique En Vertu des Pouvoirs anous donné par Sa Ma^{te} Et Sous Son Bon plaisir ordonnons a tous Les habitans des Dittes Seigneuries Cy dessus denomés de faire Incessamment Les dits Chemins dans Les Bois debout Et aulnes avec Les decharges Et une picquée au fossé du Costé dans haut pour ce qui regarde Les Seigneuries dela Riviere des Caps [sic] Et de L'jslet du Portage afin que Les dits Chemins Soient fait Et par fait avec Les ponts des Rivieres des Caps Et fouquet a la feste de La S^{te} Anne de l'année mil Sept Cent quarante

Sept Et pour ce qui regarde Les Chemins de Camoraska En haut de Lislet du Portage depuis chez Jean Micheau Jusqua Lad. Eglise de S^t Louis, ordonnons aux dits habitans de Les faire Sous huit Jours pour toute préfiction Et delay a peine Contre Les Contrevenans de Dix Livres d'amende aplicable ala fabrique de S^t Louïs Dont Le Marguillier En Charge S'en Chargera En Recette dans Le Compte qu'il Doit Rendre Leur declarant que Les Dix Jours passés il Sera mis des Journées aux frais Et depens des Refusans araison de Cinquante Sols par Jours Les quels Journalliers Seront payés de Leurs Journées Sur Le Certifficat du S^r P^{re} Micheau Cap^e En Second, Et De Jean Le Bel Dont il fera delivré Executoire Deffendant Sous Les memes peines a tous Les habitans de passer avec des harnois tant Sur Les fossés de Lignes que Les decharge quils n'ayent fais auparavant des ponts Sur Icelles Comme aussy d'embarasser Les dits Chemins Soit par Barriere, Bois, Charette, Closture, Labours, Semences ou autrement ordonnons En outre [mot illisible] Lesdits habitans de Mettre Bas Leurs Clostures tous les hivers afin qu'elles n'amassent pas Les Neiges Et que Les voyageurs puissent passer Leurs [voitures?] En tout tems Enjoignons auxdits S^r P^{re} Micheau Et Jean Le Bel que Nous Commettons a Cet effet de tenir La main a [mot illisible] dupresent proces verbal Et ord^{ce} Les quels feront Lire Et publiés alissue dela messe paroissiale a Ce que personne N'en ignore Mandons &c fais aux Camoraska Les Jours Et an que dessus Les dits habitans ayant declarés ne Sçavoir Ecrire ny Signer de Ce Enquis Suivant Lord^{ce} Lecture faite Et Le S^r Joseph Dionne Notaire a avec nous Signé tous Les mots En Interligne Et Ratures approuvés.

Joseph Dionne

Lanoullier de Boisclerc»

9 décembre 1751

Don d'un terrain pour le presbytère de Kamouraskapar Gabriel Paradis

«Par devant le notaire Royal En la cote du Sud jn^e En la prevosté de quebec Residant En la paroisse de S^{te} anne Soussigné et les temoins cy apres nommes fut present [mot illisible] le S^r gabriel paradis, Capitaine de milice de la paroisse de S^t louis de camouraska, y residant, le quel a ce jourd'huy volontairement Reconnu et confesse avoir donné, cédé, quitté, delaisé et transporté par Ses presentes des maintenant par donation pure et simple et y Revocable, avec promesse de garantie de tous troubles Evictions dettes et hipotèques alienations et autres Empechements generalement quelconques; a messire augustin plante pretre faisant les fonctions curiales En lad. paroisse de S^t louis a ce present et acceptant pour luy des a present et pour tous le temps quil desservira lad. paroisse de S^t louis; et pour les Sieurs les curés Ses Successeurs, Sy ils veullent accepter lad. donation cy apres Expliquée, Scavoir un demy arpent de terre de front, Sur aussy un demy arpent En proffondeur, Sise aud. lieu, borné par le Sud ouest au chemin qui dessent le long du Ruisseau, quilz nome communement le grand Ruisseau, et par le nordest au Susd. donateur d'un bout par Son front a l'ancien Terrain donné par luy Susd. donateur, dont la Surface du Sud du presbitaire nouveau occupe des apresent une vingtaine de pied En proffondeur, dautre bout aussy aud. donateur, ainsy que led. terrain Se poursuit et comporte, Sauf par ledit donateur En rien Retenir ny Reserver, et dont led. messire donnataire a déclaré En Etre bien Content, disant le bien Scavoir, et connoitre, et aura led. messire donnataire la faculté de voiturer par led. chemin pour son utilité tant pour aller a l'Eglise que pour aller aud. Ruisseau, Et par luy ou par Ses Sujets fermer la barriere qui Se fera Sur led. chemin par led. donateur ou Ses ayants causes pour Son utilité, c'est a dire au cas qu'il Sans fasse une au pignon du presbitaire cette donation, cession et transport ainsy fait, aux charges, clauses et conditions que led. messire donnataire Soblige de dire une basse messe de Requieme par année pour le Repos de lamme dud. donateur et de celle de Sa femme, et de Ses Enfans, et promet led. messire donnataire de faire [mot illisible] led. S^r donateur quand il dira la messe, pour que led. S^r donateur ou les Siens puissent l'entendre; et cy au ca il Sur vin que led. messire donnataire vint a laisser lad. paroisse, Soit par mort ou autrement, et que les Sieurs Ses Successeurs ne voulussent accepter lad. donation, et ne pas faire les Susd. obligations, lad. donation demeurera nul, et denu^l Effet et comme non fait et dans ce cas led. S^r donateur ou Ses ayants causes Reprendront et [mot illisible] le Remboursement du terrain que le presbitaire occupe apresent plus que l'ancienne donation et cela pris Sur le coté du nordest de l'ancien terrain donné ainsy a Esté dit accordé, consentie et accepté de part Et dautre, &c promettant &c obligéant &c Renoncant &c fait et passé dans la maison presbiterale dud. lieu, apres midy le neuf^e jour du

mois de decembre mil Sept cens cinquante un, Enpresence des S^{rs} jacque paradis et baptiste Roy dit dejardin, habitants dud. lieu, temoins de quels led. S^r jacques paradis a avec lesd. parties et led. notaire, Signé Ses presentes, et led. Roy déclaré ne Scavoir Ecrire ny Signer de ce enquis Suivant lord.^{ce} et lecture faite, trois mots Rayés cy devant Rayé nul

Plante ptre gabriel paradis
jacques paradis

J Dionne»

ANQ-Q, Minutier de Joseph Dionne, 9 décembre 1751.

1758

Description du chemin du roipar un officier militaire français

En 1758, un officier français fut chargé, par les autorités militaires, d'effectuer une reconnaissance de la Côte-du-Sud, afin d'identifier les endroits où l'ennemi pourrait tenter un débarquement. Nous reproduisons ici un extrait de son rapport.

«Après avoir passé la rivière Ouelle, le chemin de Roi s'éloigne du fleuve de plus d'un quart de lieue et traverse un bois qui n'est à proprement parler qu'un rocher chargé d'arbres. Après ce trajet, le bois continue sur la droite, et les rochers, mais moins impraticable. C'est ce qu'on appelle les Coteaux. Ils sont terminés au sud-ouest par le gros cap connu par les navigateurs, sous le nom de Cap-au-Diable. Il forme l'une des pointes de l'Anse du Petit-Kamouraska, assez profonde mais bien boisée. Elle est terminée au nord-est par le Cap Blanc. Dans cette anse passe la rivière du Petit-Kamouraska et les ruisseaux des Plaines et de Dumont. On voit plusieurs rochers et bancs de sable, à un quart de lieue dans le fleuve; l'île aux Corneilles, l'île Brûlée, celle de la Providence, des Patins et la Grosse île. Les chemins deviennent alors encore plus difficiles, et je ne pense pas que l'ennemi tente jamais rien dans cette partie.

Après cette anse, on cotoie le bord du fleuve d'assez près, qui est fort escarpé et boisé. On s'en éloigne de dix à douze arpents pour passer sur un pont de bois la rivière Kamouraska, que les chaloupes ne peuvent remonter qu'à haute mer. On arrive à l'église Saint-Louis qui est la dernière paroisse sur cette côte.

Le fleuve n'a dans cette partie aucun escarpement à marée basse. Il faut faire près d'une lieue dans la vase, pour arriver sur le bord, ce qui rend la marche très difficile. De haute mer, l'eau vient jusqu'au bord du chemin et passe même quelque fois par-dessus.

Au sortir de Kamouraska, on retrouve des bois à droite et à gauche, et l'on passe entre des rochers qui font une anse d'environ trois lieues. On passe la rivière à Fouquet, plus petite que celle du Kamouraska. Au nord-est de cette rivière est un gros rocher qui continue en chaîne sur les bords du fleuve, jusqu'à la rivière des Caps, éloignée de l'autre d'environ une demi-lieue. On voit là les îles aux Pèlerins. Aux deux côtés de cette petite rivière sont deux petites îlettes. Les rochers forment alors une courbe dont le plus grand diamètre peut être d'une lieue et demie. Les chemins deviennent alors si mauvais que je n'ai pas cru qu'il fut nécessaire d'aller plus loin.»

Gaston DESCHENES 1988: 136-137).

19 septembre 1759

Extrait du rapport de mission du major George Scott

«Samedi 1er septembre [1759], le détachement s'est embarqué sous mon commandement à Pointe-Lévy.

Lundi le 3, nous sommes descendus à l'île Madame.

Jeudi le 6, j'ai laissé le capitaine Goreham et la moitié du détachement en face de l'île Madame en lui donnant instruction de débarquer à la rivière du Sud deux jours après mon départ, et j'ai franchi la Traverse (dans l'après-midi) avec le reste du détachement.

Vendredi le 7, j'ai jeté l'ancre à neuf heures du soir en face de Kamouraska.

Samedi le 8, j'ai envoyé une patrouille à terre, à une heure du matin, pour prendre un prisonnier et en tirer des renseignements, ce que nous avons réussi.

Dimanche le 9, j'ai commencé le débarquement de ma troupe à deux heures et demie du matin et, à deux heures de l'après-midi, elle était toute à terre, à environ trois milles à l'est de l'église de Kamouraska où nous avons eu une petite escarmouche avec quelques ennemis; il y a eu un *ranger* tué, un autre blessé, nous avons fait cinq prisonniers, tué un ennemi, blessé deux autres, et brûlé 56 bâtiments de cet endroit jusqu'à l'église.

Lundi le 10, nous avons brûlé 109 autres bâtiments à Kamouraska.

Mardi le 11, nous avons marché de l'église de Kamouraska à celle de Rivière-Ouelle et brûlé 121 bâtiments sur notre route. Chemin faisant, nous avons eu un soldat régulier blessé par un petit groupe d'ennemis placés en embuscade.

Mercredi le 12, du cap au Diable à l'embouchure de la rivière Ouelle, nous avons brûlé 55 bâtiments, nous avons ramené quelques bestiaux, et j'ai fait reposer mes hommes.

Jeudi le 13, nous avons pris un prisonnier, un *ranger* a été blessé, nous avons brûlé 216 bâtiments en remontant la rive est de la rivière Ouelle, et nous avons aussi brûlé une goélette et six chaloupes.

Vendredi le 14, dans la matinée, nous avons marché de Rivière-Ouelle à Sainte-Anne et, en chemin, nous avons brûlé 151 bâtiments, avons eu un *ranger* tué dans une embuscade et tué trois ennemis. Dans l'après-midi, nous avons marché de Sainte-Anne à Saint-Roch et brûlé 90 bâtiments, un *sloop* et une goélette.

Samedi le 15, nous sommes demeurés à Saint-Roch pour dévaster l'arrière-pays, en ramener des bestiaux et faire reposer les troupes. A quatre heures de l'après-midi, le capitaine Elphistone, commandant de l'*Eurus*, est venu à terre pour m'informer qu'il avait reçu l'ordre de nous ramener immédiatement à Québec, mais que je devais monter quatre ou cinq lieues plus haut, à cause d'un haut-fond qui s'étend sur six ou sept milles, à partir de Saint-Roch, et qui aurait rendu l'embarquement très difficile. Dans l'après-midi, nous avons brûlé une goélette et deux autres chaloupes.

Dimanche le 16, nous avons marché jusqu'à la limite est de la paroisse de Cap-Saint-Ignace et brûlé 140 bâtiments, nous avons eu un *ranger* blessé dans une petite escarmouche avec l'ennemi et nous avons capturé six femmes et cinq enfants. Le vent d'ouest soufflait si fort ce jour-là qu'il empêcha le capitaine Elphistone de s'approcher de nous avec ses transports.

Lundi le 17, la marée empêchant les vaisseaux de venir nous prendre à bord tôt le matin, nous avons brûlé 60 bâtiments de plus, [de notre campement jusqu'à trois milles de l'église de Cap-Saint-Ignace?].

A onze heures du matin, j'ai commencé à faire embarquer mes troupes et, à cinq heures de l'après-midi, nous étions tous à bord.

En somme, nous avons marché sur une distance de cinquante-deux milles et, sur le parcours, nous avons brûlé 998 bons bâtiments, deux *sloops*, deux goélettes, dix chaloupes, plusieurs bateaux plats et petites embarcations, nous avons capturé quinze prisonniers, dont six femmes et cinq enfants, et fait cinq victimes chez l'ennemi; il y a eu un blessé parmi nos réguliers et, chez les *rangers*, deux morts et quatre blessés.

Le 19 septembre 1759

major Geo. Scott»

(Gaston DESCHENES 1988: 145-146).

22 juin 1769

Lettre du curé de Kamouraska à l'évêque de Québec

«Monseigneur

Je viens de recevoir votre lettre laquelle m'apprend que Vous jouissés d'une santé parfaite, J'en Suis charmé et Sincèrement joyeux.

Je vous remercie tres humblement de la bonté que vous avez eu de Suspendre votre jugement envers le nommé dionne votre prudence et Sagesse paroit en toutes vos actions les Salomon ne Sy prirent jamais mieux pour rendre leurs jugements juste et équitable

Aussi ferai je mon possible pour vous rendre un compte fidel et exacte par tous ces articles

1° il y a deux actes passés par mains de notaire le premier a été faite en 1714 laquelle porte deux arpent de terre en Superficie et quarré ce Sont les propres terme de lacte et je n'en possède avec les habitants quun arpent edemi en Superficie quarré

2° le Second acte porte un demi arpent de terre en quarré Et il en manque une perche edemi quil y Soit complet le terrain Se trouve trop étroit et trop genant pour les habitants et le curé ils demandent a jouir de leurs droits cette paroisse est très nombreuse; faisant cette cloture en question je recolte leau chose absolument necessaire quoi quelle Soit tres mauvaise dans cette endroit il chicane par ce que cest un des partisant de voisin lesquelles ont gagés quils me metteroit ord de la paroisse vous devez avoir certainement ces deux acte dans vos archives, car feu monsieur plante mon predecesseur les a envoie a feu Monseigneur de pontbrillant d'heureuse memoire le quelle lui avoit ordonné en 1750 ainsi ces especes de donation ne manquent daucune formalité areste quand vous ne les trouveriés pas, n'en deplaise a Mess. les avocats, procureur et casuiste, tout le peuple de Kamouraska est le meilleur greffe quon puisse avoir pour cette affaire; ils ont battie le presbitere Sur ce terrain; ils l'ont possédé et le possède actuellement les obligation Sont remplie en tems et lieu; cest donc une pure malice et Chicane Si ces gens veulent casser ces espece de donation; qui ne Sont cependant pas donation; car elles Sont bien payé; remarqué je vous prie que celui qui Se plaint aujourd'huy nest point donataire il est côme emprunté [?] par ce bien; cette cession na point été faite par lui; mais par de brave et honeste gens qui Sont mort, au reste ceux qui veulent disputé ce morceau de terre ont toujours été de tout tems très opposé au curé de tout tems [sic] tant ancien que nouveaux cest de pere en fils; je vois cela marqué en bien des endroit dans les archives de cette eglise ils Sont marqué par tout côme gens dangereux depuis quinze ans que je Suis ici je les ait toujours évité; je Suis mesme Surpris que cette hôme est eu la temerite d'aller

vous trouver car avec toute Sa politesse il n'y a eu que lui qui aye osé
Sopposer avotre ordonnance touchant loffrande du pain benis et qui aye
voulu donner des ordre dans leglise aüreste la cloture est plus des trois
quart faitte depuis le printems par votre lettre vous me marqué de n'en
faire que la moitié ainsi vous voyé que ce Sont de pure chicane et
mutinerie de la part de C'est pauvres gens la qui ont quelque piastre a
depenser; pour moi je ne pretend pas plaider je pretend deffendre lutilité
publique et la mienne Si toute fois on mattaque je vous prie de me marquer
vostre sentiment apres avoir vue cette exposé qui est certainement bien
Selon toute verité car monsieur veu juger et les trois bailifs ont vüe
que j'avois bien remplie mes obligation, j'ai l'honneur destre avec
entiere reconnoissance et respect de votre grandeur

Monseigneur

Kamouraska ce 22 juin 1769

Votres tres humble et tres
obeissant Serviteur
Trutaut ptre»

AESALP, 355.105, Kamouraska I-10.

15 juillet 1769

Lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska

«Monsieur,

Je ne crois pas que les intrigues et les menées de Voisin réussissent et qu'il parvienne à vous déloger, pourvu que de votre côté vous ne vous mettiez pas en prise, car il faut éviter avec soin. Pour la moindre chose les habitans viennent en plainte et ils sont écoutés.

Je n'ai point trouvé dans le secrétariat les deux pièces en question. Vous vous trompés lorsque vous dite que ces donations ne manquent d'aucune formalité; Elles n'ont aucune que celle d'être faite par notaire, le presbytère bati prouve bien une donation telle quelle le travail des habitans, qu'ils ont cru la donation bonne, mais cela ne fait pas qu'elle le soit en effet. D'ailleurs remarqués (autant que je me le rappelle), qu'il y a une clause qui laisse à la liberté des successeurs d'accepter Cette donation et vous ne l'avés pas fait.

Vous ne vous exprimés pas déceument en disant que (n'en déplaise aux avocats, procureurs et casuistes), le meilleur gref c'est tout le peuple de Kamouraska.

1° Cela est tout à fait faux l'on ne prouve point les donations, il n'y a point même de donation de fonds et d'immeubles que par écrit en forme.

2° Il y a, mon cher Truteau, de la témérité et de la présomption. En savés-vous plus que tout le monde? Je n'oserois pas parler de la sorte. Il est toujours d'un homme sage et scavant même de se défier de ses lumières. Je pense bien que vous n'avés pas senti toute la force de votre phrase.

Je vous avois dit que vous ne seriés obligé qu'à faire la cloture à moitié parceque comme l'acte n'en parle point je pensois qu'on suivroit dans un jugement la coutume ordinaire entre les habitans voisins. Plusieurs pensent que vous seriés obligé à tout, je n'oserois décider, on favorisera le donateur. On m'a dit que Mr Plante l'avoit toujours faite entière. On soupçonne parmi vos habitans que vous faites cette chicane afin de forcer l'habitant à vous vendre un coin de terre au dela du ruisseau pour empêcher Voisin d'y venir puiser de l'eau. Je vous en averti et en même tems que je ne serois pas content si vous veniés à agir de la sorte. Auriés-vous moins de bonté, de charité et de complaisance que les gens du monde! Vous faites bien de réprimer le vice [...]

J: ol: Evêque de Québec.»

AAQ, 22A, Registres des copies de lettres, vol. 3, ff.551-552.

20 novembre 1769

Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska à l'évêque de Québec

«Monseigneur

[...] il n'y a rien de nouveaux ici Sinon que la grand'mere du 15 de ce mois a faitte un tres grand tort aux terre et aux habitants de ces endroits ici; de memoire dhôme jamais elle na monté Si haute elle a entré dans mon eglise elle ny a rien gatté cependant il n'est peris personne mais ils ont tous eu une très grande peur; excepté quellque animaux qui Se Sont noyé il ne me reste rien autre chose a vous dire [...]

Kamouraska ce 20 9^{bre} 1769

Trutaut ptre»

AESALP, 355.105, Kamouraska I-13.

28 février 1783

Lettre du major général De Loos à Frederick Haldimand«Cape St Ignace
Feb^r 28 1783

Sir

Enclosed I have the honour to transmitt to your Excellency the Monthly state of the troops in the district under my Command.

At the same time I have to report to your Excellency that I have visited the troops quartered on the right wing from here to Kamouraska, where I found the regiment Anhalt Zerbst in the best order and disciplin[e]. Upon dilligent inquiring of the Captain of Militia about the Conduct of the troops in the different parishes, they declared their Satisfaction and made no Complain[t]s Whatever. I Could wish I hear as much of those quartered on the left wing of my district where I Shall go to in a few days and visit them likewise.

I have the Honour to be with great Respect Sir
Your Excellency's

Most obedient and most
humble Servant

De Loos

[f.19] From M[ajor] Gen[era]l de Loos
28th Feb. rec[eive]d 1st March.»

ANC, MG 21, Collection Haldimand (Transcriptions), B, vol. 152, ff.18-19.

22 octobre 1783

Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska
au secrétaire de l'évêque de Québec

«Monsieur

apres vous avoir Souhaitté une bonne Sancté je prend la liberté de vous informer que je me Suis rendu Samedi 18 du courant tres heureusement et le lendemain dimanche j'ai chanté la messe et ait annoncé a mon peuple les volontés de Sa grandeur et les vostres au Sujette du cloché et de la cloche quil falloit mettre bas ils mont parüe Sourd et muette et nen ont rien encore faite, que feraije pour prevenir les accidents qui pourront Sen Suivre peut etre tres funeste car il periclite beaucoup et force les murs jattend vos ordres et vostre reponse pour prevenir les terribles accidents qui pourroient en arrivé, lhivers et les mauvais tems, Surtout les vents violent et ouragant Sont tres frequent et tres long dans ces endroits voila ce que je peut exposer a vos yeux je nait point parlé de batisse cela mest entièrement indifferent, jattend avec patience la reunion des esprit et je pense que le Sr dionne metteras peut etre de leau dans Son vin et dans Son audevie car il est toujours a Son ordinaire dimanche dernier il y en avoit encore d'enyvré plusieurs Sortant de chez le cabarettier philippe voisin a moitié messe et a moitié vespres indiqué moi je vous prie quelque remede a ce grand mal et grand Scandal, je vous envois aussi cy inclus les roles de tous les habitants de la Seigneurie de madame decharnay et dela Seigneurie fraser ou Soulange ou illet du portage Comme aussi les noms de ceux qui desirent la volonté de Sa grandeur et en meme tems desirent de batir Solidement et Sur roc je crois bien que le capitaine dionne yras vous trouver pour empescher la descente de la cloche et du clochés, et en Suite m'atton dit aller au gouvernement pour avoir justice, injuste cependant car les injures atroces et outrageant quil ma dit ala porte de leglise et de mon presbitère devant tous le peuple pour l'expliquation de vostre lettre derniere je crois quil meriteroit quelque recompense aureste je laisse cela ala justice de dieu cette homme ainsique louis michaud mont insulté tres injustement [...]

Voici les raisons que jai dit en pleine chere a leurs objections

1° objection que les murs de leglise nont pas branlé d'un cheveux

1° je repond a ce premier quil y a neuf ans quon a depensé 1500 # pour reparer les anquille dupend du nord fendu a y passer le bras depuis le [Sablier ?] jusquau bas fenestre et cela trante a quarante pieds quil a fallu dans le meme tems mettre deux poutre avec [deffen ?] dehors laquelle mure a encore forcé depuis ce tems et je leurs ait dit ouvrir les yeux et devoir mais je nait pas dit vous avés menti ce Seroit inutile dobliger des gens qui offre le roc de les obliger a charoier des bois de

fondement qui ne tiendront pas et du Sable pour elever le terrain la mer
monteras toujours automne et printems et cela a [monté ?] jusqua boucler
leglise et le presbitere

2° obj. que la Seigneurie Serois trop mince en desunissant l'islet du
portage

2° je repond que deux cent dix habitant peuvent batir des quils
Seront tous unis puisquils nestoient que quarante quand ils ont batis
cette vielle et quils ont été fondateur en payant quon voye les archives
pas un michaud ny paroit ils estoient petit garconnet quand Leglise fut
batis en 1727

3° [...]

Kamouraska Ce 22 8^{bre} 1783

Trutaut ptre»

AESALP, 355.105, Kamouraska, I-28.

17 janvier 1789

Extrait d'une lettre de deux syndics du presbytère de Kamouraska
à l'évêque de Québec

«A Monseigneur tres illustre
 Evêque de quebec & c & c & c

Joseph Maureaux Et joseph pereaux tous deux habitant des Camouraskas, Et Saindicq denomé a l'assemblée Convoqué par Messire Le Curé de la d^{te} paroisse au pronne de La grand Messe paroissiale ont L'honneur de Représenter a Sa grandeur quil ont fait faire En Calité de Saindicq Les Reparation qui Etoient Necessaire pour Le Presbitaire de la d^{te} paroisse les quels ont Etés faites Bonnes et Valables [...] Suplie humblement Sa grandeur dordonner que Monsieur Notre Curé Soit Residant au d^t presbitaire afin que Le presbitaire Soit antretenu En Bon Etat [...]

Camouraskas Le 17 janvier 1789

La
 Marque de
 +
 joseph moreaux

joseph pairaut

J Colin N^{tre}»

AESALP, 355.105, Kamouraska, I-34.

23 janvier 1789

Lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska

«Monsieur, Puisque Le presbytère de Kamouraska est Suffisamment réparé, comme on me L'assure par une adresse du 17 du courant; c'est dans cette maison que vous devez faire au plutôt votre résidence en qualité de curé desservant La dite paroisse, comme étant Le Lieu Le plus convenable aux paroisiens, il S'ensuit aussi de là qu'après La réception de cette Lettre vous ne ferez plus aucune autre fonction Ecclésiastique dans votre maison, et nous espérons que par là vous mettez fin à La division qui paroît S'élever dans votre paroisse.

Je Suis &c

Jean franc^s Evêque de Québec»

AAQ, 210 A, Registres des lettres, vol. 1, f.19.

[janvier 1789?]

Extrait d'une lettredu premier syndic du presbytère de Kamouraskaà l'évêque de Québec«A Monseigneur très
illustrissime Eveque de quebec &c &c &c

Suplie humblement Joseph Dionne habitant Et premier Saindiq pour Les Reparations du presbitaire de La paroisse des Camouraska tant En Son Nom que au Nom de Environs Cent douze habitant de la Seigneurie Et paroisse des Camouraskas Lesquels ont eu Lhonneur de presenter Requette Lautomme derniere a Sa grandeur tandant a Ce quil plut a Sa grandeur de Suspendre jusqua Sa Visitte Lordonnance que Sa grandeur a Rendue au Subjet Des Reparations du presbitaire des Camouraskas Ce quil leur a Eté octroyé Et permettant a Monsieur Notre Curé de Rester Comme il a fait Lannée derniere dans Sa Maison; partie des gean de la paroisse tant du bout danbas que partie des gens de La Seigneurie de lilet du portage; ont fait Les Reparations du presbitaire quil disent Estre Valable Ce qui Nest pas Vray puisquil Est Vieux que presentement le grenié du presbitaire Est remplie de Nege; Et Ce jourdhuy Ce Matin par la porte de dehors du presbitaire la Nege poussé par les Vents Est Entre jusque prest du poelle; Le presbitaire est Blanchi Mais Cette Blancheur Ne donne aucune Liaison a la Muraille; En fin ils ont fait les Reparations par quelque Mauvaise inclination Sans porter attention que Si Monsieur Notre Curé Est obligé de Rester au presbitaire il Nest presque pas possible que Lonpuisse aler a la Messe Les Fêtes Et dimanche pour la Raison que Sie M^r Le Curé y fait Sa Residence Le presbitaire Etant trop petit tres peu de personnes pourront y Entrer pour prendre La du feu; Nous presumonts Et avec quelque Connoissance que Nous avons que Les habitant du Bout dan bas des Camouraskas ont Eu la temerité dexposer a Sa grandeur quelque Raison quils Re-pourroient Verifier; Ce Seroit dailleur fatiquer Beaucoup M^r Notre Curé a la Rigueur de la Saison ou Nous Sommes de lobliger de transporter Ce qui luy Seroit Necessaire au presbitaire Nayant pas prie Ses precautions pour Cela; tandis que faisant Comme M^r Notre Curé a Coutume de faire Et Comme il a toujours fait tous les habitants tant danhaut que danbas ont Beaucoup de facilité parce que M^r Notre Curé [ne résidant pas ?] dans le presbitaire Les habitants ont la liberté de Ce chaufer avant Et apres le Service divin; les gens denbas demandant que M^r Le Curé Restat au presbitaire demande une chose qui Leur Est aussi Nuisible qu'anous Les habitants denbas disent que Cest incomode pour Eux lorsque M^r le Curé Nest point au presbitaire de le Venir chercher a Sa Maison; Nous disons pareillement que Lorsque Nous avons Besoin de M^r Le Curé pour quelque Malade ou quelques fois autres chause pressé Nous Sommes charmé apres avoir [franchi] En Virons trois lieux davoit la Vantage de trouver M^r Le Curé a Sa Maison Nous Sommes dailleurs charmé que

quelques jours par Semenne M^r le Curé face Sa Residance a Sa Maison tant pour linstruction des Enfans auxquels il anseigne journallement le Catéchisme que la lecture que pour quelque personnes qui Vont dans les jours ouvrables a la S^{te} Messe Ce quils Ne feroit pas Si il falloit aler a Leglise Les gens danbas ont le Meme avantage; Nous Navons l'honneur de Ne Rien Exposer a Sa grandeur quil Ne Soit Veritable a preuve. Enfin Nous pensons que les gens danbas de la paroisse qui Se disent en grand Nombre Mais Cependant qui Nont parue que quarante une personnes Naye exposé quelque fausse Raison a Sa grandeur pour obtenir de Sa grandeur que M^r le Curé fit Sa Residance au presbitaire après En avoir ordonné autrement Comme il paroit par La Copie de La Lettre Cy joint Enfin Nous Sommes Certain jusqua present que M^r Le Curé a Eté tres Exact a Remplir Les devoirs de Son Ministaire; il Nya que quelque Mutin denbas [...]

Joseph dionne
J. Colin N^{tre}»

AESALP, 355.105, Kamouraska, I-34.

20 août 1790

Extrait d'une lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska

«Monsieur, j'ai vû avec un véritable plaisir, par vos Lettres du 10, combien vous vous étiez donné de peine pour avancer L'oeuvre de Dieu dans votre paroisse et Lieux adjacents. Voici mes observations Sur vos papiers. 1° Tout m'engage à approuver Les trois bâtisses en question ainsi que La réunion des habitans de la Rivière des caps à ceux de L'islet au Portage en une seule paroisse. Cette réunion me paroît nécessaire, d'autant plus qu'il n'y a point d'apparence que ceux de la Rivière des Caps puissent jamais former Seuls une paroisse. 2° La distance de trois Lieues entre La nouvelle Eglise de Kamouraska et celle de L'islet du Portage ne me paroît pas Suffisante. J'en voudroit quatre afin de ne point trop multiplier Les Eglises. 3° Une chapelle dans La Seigneurie de La Rivière du Loup, quatre lieues plus bas que L'Eglise de L'islet du Portage, Seroit bien placée. Si donc La pointe à La Grue (que je ne connois pas) Se trouve à 8 Lieues ou environ de votre nouvelle Eglise, il faut S'en tenir à cette place. 4° Lorsque vous aurez déterminé, conformément aux observations ci-dessus, Les places de L'Eglise de L'islet et de la chapelle de la Rivière du Loup, vous exigerez que les donateurs de ces places donnent à Votre exemple, un acte authentique de Leurs donations. Ce n'est pas tout. Il faut obtenir des Seigneurs respectifs de ces trois places un acte d'amortissement en faveur des Eglises. C'est une précaution qu'on ne doit pas manquer de prendre en pareilles occasion. 5° Vous répétez aux habitans de ces différents endroits ce que je leur ai déjà annoncé [...]

Jean franc^s Evêque de Québec»

AAQ, 210 A, Registres des lettres, vol. 1, ff.140-141.

21 janvier 1791

Extrait d'une requête des syndics de l'église de Kamouraska

à l'évêque de Québec

«A Monseigneur hubert
tres Reverendissime Evesque de
quebec &c &c &c

Suple humblement antoine lebel Baptiste paradis Et pierre Couturié Saindich pour la batisse de leglise de Camouraska ont l'honneur de Représenter a Sa Grandeur quils desire avec la permission de Monseigneur Comancer a Batir la Nouvelle Eglise de Camouraska leté prochain afin de pouvoir achever Cet Edifice lanée dansuite [...]

Come Nous Voyons que pour Epargner de grand frais il Seroit a propos que Nous pumes Nous Servir des Materiaux qui Se trouveront propice qui Sont a La Vieille Eglise Nous Esperons que Sa grandeur Nous donnera la permission de Nous Servir des Materiaux de la Vieille Eglise Nous Sommes toujours zélé pour Cet Entreprise [...]

jean b. paradis
Nolin N^{ter}»

AESALP, 355.105, Kamouraska, I-45.

24 janvier 1791

Extrait d'une lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska

«Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 21 ainsique La requête de vos Sindics.

La grande opposition que forme à la bâtisse une partie notable de vos paroissiens doit rendre extrêmement circonspect dans les procédés. Pour démolir L'ancienne Eglise comme pour tirer L'argent du coffre fort, il faudroit nécessairement que tout Le monde y consentît, les habitans d'en bas ayant autant de droit que ceux d'en haut à L'argent du coffre fort et aux matériaux de la Vieille Eglise. Le consentement d'une partie ne Suffit point pour me mettre en état de donner la permission que l'on demande. Vous direz peut-être; ordonnez. Non. Je ne puis disposer du bien des habitans d'une paroisse. Je peux Seulement permettre tel ou tel emploi d'un bien d'Eglise, lorsque tous les intéressés en Sont d'accord.

On doit [sic: dit] que le capitaine Grand Maison [...]

Jean franc^s Evêque de Québec»

AAQ, 210 A, Registres des lettres, vol. 1, f.201.

5 mai 1791

Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska
au secrétaire de l'évêque de Québec

«Mon très cher confrère

[...] areste c'est a preuve quand vous estié chez moi j'ai toujours fait apporter de leau de ma terre vue que le ruisseau qui coule le long du presbitère est mauvaise et tres mauvaise car tantot cest la mere qui y monte et qui la rand Sale tantot cest les Saleté de Six Ou Sept habitant qui Sont audessus de leglise leurs animaux Se vostre dedans et par la gate leau jusqua nous rendre en alerte tout lhyver quasi nous avons bu deleau Salé parceque la mere y montoit et laissoit leau Salé des quinze jours entiere eux mesmes les habitant nen pouvoit pas boire, dailleurs lendroit ou est actuellement la vieille eglise noye tous les automne et les printems au moins quinze jours durant. il faut avoir toujours les bottes au pieds dans ces tems la peuton voir misere plus grande leau entoure leglise et il faut aller dire la messe dans des oges a cochon je lait fait plusieurs fois ou en canot quand on en a en un mot l'androit nest pas tenable les chassi de leglise ne tiennent a rien Sont tous pourris ainsi que les portes le presbitere est froid jai manque y geler cette hyver on ne peu boucher les anquilles [mot illisible] qui leve a la gele, ils Sont en tres grands nombres, il faut bruler du bois plusquon ne feroit et encore on a de la peine a le rechoffer pour moi je Suis resoud a toute tant que ma Sancté me le permetteras je travailleray tousjours pour la plus grande gloire de dieu [...]

Kamouraska ce 5 May 1791

Trutaut ptre»

AESALP, 355.105, Kamouraska, I-45.

17 mai 1791

Extrait d'une commission de l'évêque de Québec à son secrétaire
pour fixer le site d'une nouvelle église à Kamouraska

«Jean Francois Hubert par la miséricorde de Dieu et La grace du S^t Siège Apostolique Evêque de Québec &c &c et tous ceux qui ces présentes Verront Savoir faisons que dans notre visite pastorale au mois de Juillet dernier ayant désigné Verbalemement une place d'Eglise dans la paroisse et Seigneurie de Kamouraska et voulant qu'elle Soit désignée d'une manière plus formelle et plus précise pour entrer dans L'esprit de L'ordonnance qui vient d'être passé dans La trente unième année de Sa Majesté Le Roi Georges III intitulé Acte ou ordonnance qui concerne La construction et La réparation des Eglises, presbytères et cimetières, & désirant Savoir Si l'on a destiné pour le presbytère que l'on nous a demandé à construire à La Rivière des Caps ou à L'islet du Portage ainsi que pour la chapelle de La Rivière du Loup, des plans conformes à notre intention et au bien public de ces différents endroits, enfin Voulant conséquemment à la dite ordonnance connoître et approuver ou faire approuver Les principales dimensions de ces différens édifices, et en un mot régler d'une manière Stable et permanente tout ce qui peut être de notre ressort dans les habitations comprises entre La paroisse de la Rivière Ouelle et celle de L'Isle Verte; nous avons à cette fin député et autorisé, députons et autorisons par Les présentes Le Sieur Joseph Octave Plessis Prêtre Secrétaire de ce Diocèse pour visiter en notre nom et de notre part Les dites habitations Sises entre la paroisse de La Rivière Ouelle et celle de L'Isle Verte [...]

Donné à Québec Sous notre Seing, Le Sceau du Diocèse et Le contre Seing de notre Sous-Secretaire Le dix Sept Mai Mil-Sept-cent-quatre-vingt-onze.

Jean franc^s Evêque de Québec»

AAQ, 12 A, Registres des insinuations, vol. D.

20 décembre 1791

Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska

au secrétaire de l'évêque de Québec

«Monsieur et cher confrere

[...]

nous avons eu un tremblement de terre le 6 du courant Sur les huitte heur du Soir laquelle a bien duré 10 minut en plusieurs reprise, ilà bien endomagé nostre vieille eglise Surtout la charpente; car appresent je nose pas dire la messe de gros tems et je crains reellement quelleque accident funeste et pour mon peuple et pour mois; jai desja manqué a dire la messe plusieurs fois la prudence humaine nous dictant quil faut eviter le danger, toutes les anquilles qui estoit dans les long pend des mure Se Sont elargis et on voit cela visiblement par le mortier qu'on y avoit mis pour cacher Ces deffaut. je n'ait pas le tems de vous en dire davantage l'occasion me presse, je crois quil Seroit necessaire de presenter requeste a monseigneur pour avoir les debris de la vieille eglise vue quelle est entierement ruiné et en meme tems permission de dire la messe dans les mauvais tems ou quelque fois par Semaine a ma maison le reste yras a l'ordinaire [...]

Kamouraska 20 10^{bre} 1791

Trutaut ptre»

AESALP, 355.105, Kamouraska I-77.

14 janvier 1792

Extrait d'une lettre du secrétaire de l'évêque de Québec

au curé de Kamouraska

«Monsieur, On m'avoit assuré que J. B. Paradis venoit à Québec cette Semaine, et je L'attendois pour répondre à La lettre dont vous m'avez honoré Le 20 décembre. Il n'est pas venu, le temps coule toujours. Je vous écris donc par le courier d'Halifax.

Sur ce que vous m'avez di du dommage qu'avoit fait à votre Eglise Le tremblement de terre du 6 décembre, Mon Seigneur L'Evêque a consenti, et La présente lettre en fait foi, que vous célébriez La S^{te} Messe une fois Seulement chaque Semaine, au jour qu'il vous plaira, dans votre chapelle domestique, pourvu qu'elle Soit tenue décentment et que la porte en Soit régulièrement fermée à clef toute la journée. Vous n'y pourrez conserver le S^t Sacrement, ni faire aucune autre fonction que d'y confesser et communier les personnes qui Se présenteront Le jour que vous y direz La messe, nec plus ultra. Cette grace durera jusqu'à révocation. Je Suis flatté de vous L'annoncer, je le Serois davantage Si elle étoit plus ample. Mais il faut prendre le temps comme il vient.

Monseigneur n'est pas d'avis que l'on démolisse la vieille Eglise jusqu'à ce qu'on puisse célébrer La messe dans La nouvelle; et comme on y pourra faire les offices divins du moment que le Sanctuaire Sera planché et vouté, Le bois de la vieille Eglise pourra alors, dit-il, être pris pour la voute et les planchers de la nef de la nouvelle; et la pierre pourra être employée à clore Solidement un beau et Vaste cimetièrè dont vous aurez immanquablement besoin. Conclusion, c'est qu'une requête que vous présenterez maintenant à L'Evêque de Québec Sur cet objet, Seroit une démarche inutile.

Les habitans de S^t André en obtenant une paroisse chez eux ont perdu le droit qu'ils avoient aux bancs de L'Eglise de Kamouraska. Ainsi ils doivent être criés, et ceux qui les possédoient en doivent payer la rente jusqu'au temps où on les en aura dépouillés.

Si vous voyez Mr Leclerc [...]

J. O. Plessis»

AAQ, 210 A, Registres des lettres, vol. 1, ff.284-285.

12 mars 1792

Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska
au secrétaire de l'évêque de Québec

«Monsieur

[...] il y avoit quelque mutin qui demandoit la demolition de la vieille eglise parce qu'ils avoient peur dans une vieille masure dont la charpente fait un brui epouvantable a chaque gros vent et mauvais tems et quils ont peur destre ensevelis Sous Ses ruines pour moi j'ai beaucoup de distraction dans les tempeste de vent quil faict Souvent cette année Surtout a chaque tremblement quil vient les anquilles Souvre et font partir le mortier quon a rapporté pour boucher les fenttes.

je vous annonce avec joie que la paix est faite avec messieurs les rebelles [...]

Nous avons ici plus de neiges que jamais nous avons eü, j'ai bien peur que Leglise nen Soit endommagé car du presbiterre on a de la peine a voir leglise tant les neiges Sont hautte et ce printems nous aurons beaucoup de peine moi a aller a leglise ainsi que mes paroissiens Sans Se mouiller nous ferons ce que nous pourrons

jai toujours beaucoup de picotté [...]

Kamouraska ce 12 mars 1792

Trutaut ptre»

AESALP, 355.105, Kamouraska I-77.

15 avril 1793

Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska à l'évêque de Québec

«Monseigneur

me confiant en la bonté de votre grandeur je prend la liberté de vous écrire Sur plusieurs Sujet [...]

2° nous nous demendons ce que l'on pourras faire des anciens materiaux nous Sommes prest a couvrir leglise neuve aussitost le comble pré les planché de bas entrepris

3° Si on pourras en prendre il y a des pierre qui pourroit Servire ainsi que bien dautre chose et comment je vous Supplie Sy prendre pour parvenir en un mot communiqué nous un peu de vos lumieres et nous nous y conformeront exactement il y a et il y aura bien des contradiction peut etre, mais je travaille pour la plus grande gloire de dieu et avec l'aide de dieu et celle de votre grandeur jespère y parvenir;

[...]

Kamouraska ce 15 avril 1793

Trutaut ptre»

AESALP, 355.105, Kamouraska I-77.

18 avril 1793

Lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska

«Monsieur, Quoique je ne désire rien tant que devons aider dans la bâtisse de votre Eglise, je ne voudrais pas cependant rien faire qui ne fût Selon les règles. Vous me demandez à employer Le Lard et Le bled de la quête de l'enfant jesus; j'y consens volontiers, pourvûque l'on en convienne par un acte de fabrique, cette quête appartenant à La fabrique.

Il en sera de même des matériaux de L'ancienne Eglise, vous pourrez Si La paroisse y consent par un acte d'assemblée vous en Servir pour achever la nouvelle Eglise, et Suivant ce que vous m'écrivez de l'état de votre nouvelle Eglise, je pourrai peut-être dans quelques temps vous permettre de faire toutes les fonctions du S^t ministère dans votre chapelle pour vous faciliter les moyens d'accélérer cet ouvrage, qui après bien des peines vous fera beaucoup d'honneur.

Dans le terrain que vous avez donné pour L'Eglise, il Sera facile d'y trouver La place d'un grand cimetièrre. Faites ensorte qu'il Soit près de L'Eglise. Les pierres de L'ancienne pourront Servir à l'entourer, et après Mr Panet de Rivière Ouelle ira le benir.

Je Suis avec un très parfait dévouement &c.

Jean franc^s Evêque de Québec»

AAQ, 210 A, Registres des lettres, vol. 2, ff.42-43.

18 juin 1793

Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska à l'évêque de Québec

«Monseigneur

[...]

il ne me reste a present que de voir decider par vostre grandeur des anciens materiaux comme pierre planche charpente &c &c et le tabernacle ainsi que les chapelle vitre vielle en un mot les choses qui pourroit etre de quelque utilité, bien des chose nous Serviroit Si on pouvoit les avoir de vostre part et de celle de la justice, pour moi je nait confiance quen vostre grandeur comme pour baptiser ici enterrer je Suis prest a toute entreprendre pour la plus grande gloire de dieu [...]

Kamouraska ce 18 juin 1793

Trutaut ptre»

AESALP, 355.105, Kamouraska I-77.

24 juin 1793

Extrait d'une lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska

«Monsieur, j'apprends avec un grand plaisir que la nouvelle charpente de votre Eglise est élevée, que tous les bois, planches &c Sont préparés. Voilà une preuve de votre zèle pour la construction de la maison du Seigneur, vû Surtout l'opposition de quelques-uns de vos paroissiens. [...]

Pour acquiescer à votre demande des matériaux de l'ancienne Eglise, il faut une requête en formes de la majorité de la paroisse; j'y répondrai favorablement.

Continuez donc, Mon cher Curé, et faites ensorte que votre Sanctuaire au moins, Soit en état de pouvoir célébrer les Saints mystères cette année, pour lors vous n'aurez plus à courir à l'ancienne Eglise pour baptiser ou pour enterrer.

Je Suis &c.

Jean franc^s Evêque de Québec»

AAQ, 210 A, Registres des lettres, vol. 2, f.59.

12 juillet 1793

Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska à l'évêque de Québec

«Monseigneur

[...]

j'ai fait marquer un cimetiere Sur le terrain quil a jugé approprié par monsieur panet et je compte le clore la Semaine qui vient; car cest une horreur apresent dans le vieux cimetier, il faut détterer des corps qui ne Sont point encore consommé, le bedeau S'en plaint tousjour; beaucoup d'ancien mont prié de vous le marquer ce que je fait je nait rien autre chose a vous mander pour le present [...]

Kamouraska ce 12 juillet 1793

Trutaut ptre»

AESALP, 355.105, Kamouraska I-77.

17 juillet 1793

Lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska.

«Monsieur, je prends part à la Satisfaction que vous avez de voir avancer votre Eglise. Rien ne me fera plus plaisir de Sçavoir qu'elle est en état pour y célébrer décemment le S^{ts} Mystères [sic]. Ce qui me flatte encore davantage, c'est que tout Se fait en paix, en union.

J'attends la requête pour y répondre, et je ne doute point qu'elle ne Soit de la majorité vû l'heureuse réussite que vous avez dans votre entreprise pour Sa gloire.

Vous pourrez dire la S^{te} messe chez vous pendant la Semaine aussi Souvent que vous le voudrez pour ne pas vous détourner de veiller Sur votre ouvrage.

Je Suis avec une Sincère affection &c

Jean franc^s Evêque de Québec»

AAQ, 210 A, Registres des lettres, vol. 2, f.69.

15 octobre 1793

Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska à l'évêque de Québec

«Monseigneur

je me Suis rendu en parfaite Sancté, que je desirerois bien que cette lettre vous trouvas aussi bien cest tout mon desire je vous dirai que l'on travaille fort et ferme a la nouvelle eglise et en peu de tems nous pourrons dire la messe peut etre y aurat il encore quelque [requieste ?] mais elle Serons toujours fausse le cimetiére est quasi toute achevé et on y travaille tous les jours

votre grandeur trouvera deux certificat [...]

Kamouraska ce 15 8^{bre} 1793

Trutaut ptre»

AESALP, 355.105, Kamouraska I-77.

20 octobre 1793

Lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska

«Nous Jean François Hubert par la miséricorde de Dieu et la grace du S^t Siege Apostolique Evêque de Québec &c &c et tous ceux qui ces présentes verront Savoir faisons que nous permettons à M^r Truteau Prêtre curé de Kamouraska de faire dans la nouvelle Eglise toutes les fonctions Ecclésiastiques et curiales, et d'enterrer dans le nouveau cimetière, lorsqu'il le jugera convenable.

Donné à Québec Sous notre Seing, le Sceau du Diocèse et le contre Seing de notre Sous-Secretaire Le 20 octobre 1793.

Jean franc^s Evêque de Québec.»

AAQ, 12 A, Registres des insinuations, vol. E, f.14r.

28 octobre 1793

Requête des marquilliers de Kamouraska à l'évêque de Québec«A Monseigneur fs hubert eveque
de La province &c

Suplie humblement, joseph peltier premier marguillier et francois Dionne troisieme avec la majeure partie de La paroisse ont l'honneur de Vous représenter que dimanche dernier mons Le curé auroit faite une assemblée a l'issue de La grande messe au presbitaire pour résoudre la paroisse apprendre La cloche et ornement de La Vielle eglise pour Les transporter dans La nouvelle ce que Les Suppliant ont refusé vu que La nouvelle eglise n'est pas assez avancée pour recevoir en Sûreté aucun ornement en Sûreté [sic], il reste encore deux través du planché du bas a faire, il ny a pas de porte de faite sur trois quil y a a faire Les fenestres Sont bouchées avec de La planche point anbouffeté a réserve de quatre qui Sont faites mais qui n'ont ny vitre ny ferrure, il ny a aucune planche de mise dans la voûte ny au sanctuaire ny ailleurs, il ny a aucun blanchissage de donné a La muraille. Voilà monseigneur La Situation de notre nouvelle eglise Vous jugerai Si nous pouvons en Sûreté apporter des ornements dans une ouvrage Si peu avancé exposé a La rigueur de lhiver et en bien d'autre risque en parachevant cette ouvrage il nous propose prendre les charnières de La Vielle eglise et autres matériaux pour appliquer a La nouvelle ce que nous refusons Vu que Les Suppliant n'ont pas donné Leur argent que Les S^dic ont dans Leur mains, pour maître de vieux matériaux Sur une bâtisse neuve La paroisse tirera partie de La Vielle eglise plus avantageusement que cela d'ailleurs nous aurons toujours jusqu'à ce que l'autre soit parachevé, nous scavons bien quil y a quantité de pauvres gens qui n'ont point fourni Leur cote part d'argent quoique nous ayons donné La notre, nous ne demandons point que Les S^dic poursuive ces pauvres gens a Leur faire vendre Leur nécessaire quil donne le tems a chaque chose, Sy La grande age de monsieur Le curé ne permet pas venir tous Les dimanche dire La messe a La Vielle eglise quil La dise dans Sa maison Sy Sa grandeur Le juge a propos, et que nous n'ayons pas la disgrâce d'exposer des ornements dans une bâtisse Si peu avancé, il paroît que monsieur Le curé et nos S^dic voudroient nous faire recevoir Leur ouvrage avant quel soit faite mais nous n'attendons pas cela nous avons bien payé et nous espérons avoir de bon ouvrage Sans précipiter Les affaire Monseigneur nous nous flatons que Votre autorité reglera et arrangera cette affaire Sans que La paroisse Soye dans Le cas de retomber en difficulté [...]

Kamouraska Le 28 octobre 1793.

joseph Sa marque peltier premier marguillier

francois dionne troisieme marguillier
fezant pour tous Les Suppliant»

5 novembre 1793

Extrait d'une lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska

«Monsieur, Votre nouvelle Eglise paroissiale paroissant être, par votre lettre du 29 octobre, assez avancée pour être bénie, nous jugeons convenable que vous la fassiez benir au plus tôt par M^r Panet; et du moment qu'elle Sera bénie, vous ne ferez plus aucune fonction ni dans votre chapelle ni dans la vieille Eglise qui Sera dès lors censée interdite.

La nouvelle Eglise devenant par Sa bénédiction l'Eglise paroissiale, le droit et la raison exigent que la cloche et les ornemens y Soient transportés. Mais puisqu'il y a de la résistance de la part de quelques partisans de l'ancienne Eglise, laissez les Syndics et les Marguilliers S'arranger avec eux; pour vous qui dans la dépouille de votre chapelle domestique trouverez ce qui est absolument nécessaire pour faire le Service divin dans la nouvelle Eglise, méprisez ces oppositions [...]

Jean franc^s Evêque de Québec»

AAQ, 210 A, Registres des lettres, vol. 2, ff.109-110.

5 novembre 1793

Extrait d'une lettre de l'évêque de Québec
au curé de Rivière-Quelle

«Monsieur, En vous autorisant de nouveau, comme je le fais par la présente, à benir la nouvelle Eglise de Kamouraska, je vous prie d'aider Mr Trutaut de vos conseils dans l'embaras où le jette l'opposition de quelques-uns de ses paroissiens au transport des meubles de la vieille Eglise dans la nouvelle. [...]

Jean franc^s Evêque de Québec»

AAQ, 210 A, Registres des lettres, vol. 2, f.110.

12 novembre 1793

Extrait d'une lettre du curé de Kamouraska à l'évêque de Québec

«Monseigneur

j'ai eu l'honneur de recevoir votre dernière en date du cinq du courant, le neuf du même mois, par laquelle vous m'ordonnez de faire bénir notre nouvelle église au plus tôt, je ne l'ai jugé capable d'être bénite que le sept du courant et c'est monsieur Bernard Panet notre archiprêtre qui a fait cette bonne œuvre ainsi que le cimetière, En conséquence nous avons chanté le même jour une grande messe Sermon par Mr Panet en l'honneur de S^t Louis son patron, et dimanche dernier [10 novembre] nous avons fait toutes les fonctions curiales prêché, baptisé, et enterré dans le nouveau cimetière aussitôt votre lettre reçue tous ce sont mis à apporter leurs bancs dans l'église neuve et tous les ornements nécessaires pour la célébration des saints mystères et ils n'en restent guère actuellement dans la vieille, l'interdit leur a fait beaucoup d'impression et a produit que le petit nombre de mutins se sont fournis à tous ce que l'on exige deux; je n'ai pas encore transporté le tabernacle du grand autel pour la cloche je n'en ai dit mot, ils paroissent bien fâchés de l'avoir refusé, mais qu'ils l'amèneront cette semaine je pense [...]

Kamouraska ce 12 9^{bre} 1793

Trutaut ptre»

AESALP, 355.105, Kamouraska I-93.

29 mai 1794

Lettre de l'évêque de Québec au curé de Kamouraska

«Monsieur, pour répondre à la demande de vos paroissiens, J'ai à vous dire que rien ne les empêche de démolir leur ancienne Eglise et d'en employer les matériaux pour entourer la nouvelle et Son Cimetière, pourvûque tout Se fasse en paix et en Concorde; Car S'il y a apparence de quelque trouble, arrêtez et Suivez, pour le Cimetiere, la marche indiquée par l'ordonnance du 30 avril 1791.

Quand au terrain de l'ancienne Eglise, il ne doit être ni employé à aucun usage profane Jusqu'à un grand nombre d'années. Mais il doit être respecté et clos aux dépens de la fabrique qui continuera, comme de raison, d'acquitter les fondations dont elle est chargée envers les anciens propriétaires.

Je Suis &c.

Jean franc^s Evêque de Québec»

AAQ, 210 A, Registres des lettres, vol. 2, f.133.

15 octobre 1801

Procès-verbal de la vente de l'église et du presbytère
de Saint-Louis-de-Kamouraska

«Memoire des Batisses Comme vieille Eglise et Presbitaire ou parties
D'y ceux adjudé au Plu haut encharisseurs Scavoir

2 chassis garni De vitres adjudé ambroise Rousseau.....	8#	15
2 Do ambroise Rousseau.....	9#	10
2 Do ambroise Rousseau.....	10#	15
2 Do adjudé a ambroise Rousseau.....	11#	0
2 Do adjudé a ambroise Rousseau.....	11#	5
2 Do adjudé a ambroise Rousseau.....	12#	0
2 Do adjudé a ambroise Rousseau.....	13#	10
5 Demi Lunes ambroise Rousseau.....	2#	11
2 vollets De chassis Ambroise Rousseau.....	5#	10
montant Des vitres.....	84#	16
La St Christie antoine Lebel.....	13#	0
Tout Le Bois qui est Sur la terre Dons LEglise Le Capitaine Roy.....	12#	10
[Cellier?] avec Les dépendances Jusqu'en haut ambroise Rousseau.....	10#	5
Tout Le Bois du Comble et Couverture De L'Eglise Joseph Michaud fils.....	88#	0
Le Mur De L'Eglise avec Les Poutres et Pierre Detailles ycom Pris La pierre de taille qui a ete prise que L'acquireur Se fera remettre et S'oblige de Masson- ner Les portes jusqu'à La hauteur des fenêtrés antoine Lebel.....	88#	0
Le Presbitaire telle quil Est avec Les vitres et chassis Pour Payer a qui du est Honoré Roy.....	600#	0
	896#	11
Payé au crieur et a L'Ecrivain.....	12#	
Letout adjudé a Six mois decredi reste.....	884#	11

A Kamouraska Le 15 octobre 1801.»

Archives de la paroisse de Saint-Louis-de-Kamouraska.

1915-1935

Entretien et réparation des chemins à Kamouraska

Nous reproduisons ici des extraits des mémoires de Joseph-Phydime Michaud et d'Alphonse Raymond, décrivant les méthodes d'entretien et de réparation des chemins à Kamouraska, au cours des années 1915 à 1935 environ. Ces descriptions nous paraissent d'autant plus intéressantes qu'il n'existe pas, à notre connaissance, d'étude historique portant sur ce sujet.

Témoignage de Joseph-Phydime Michaud

«A mon adolescence [J.-P. Michaud est né en 1902], l'attelage des chevaux a changé complètement. Il faut dire qu'il y avait beaucoup de petits chevaux dépassant à peine neuf cent livres, mais lorsque les chantiers se sont développés il était nécessaire d'avoir des chevaux beaucoup plus lourds et plus forts.

Toutes les paroisses empruntaient de l'argent du gouvernement pour refaire les chemins. Alors tout le monde travaillait entre les semences et les récoltes sur les travaux de la voirie et on devait acheter de grosses voitures avec des roues de trois pouces de large qui demandaient des chevaux beaucoup plus gros et un attelage anglais [...]

En 1932, je fus élu comme conseiller de la Paroisse [Kamouraska]. J'ai fait mes trois ans et je ne me suis pas représenté [...]

Lorsque je me suis présenté, il y avait certains litiges au sujet des chemins qui étaient à la charge des particuliers. Comme par exemple le cas de l'habitant qui avait acheté un bout de terre à l'autre bout de la Paroisse et qui avait un mille de chemin à entretenir pour s'y rendre. La Paroisse ne voulait pas payer son chemin ni lui fournir un homme pour boucher les trous. Pour que le Conseil puisse prendre un chemin à sa charge, il fallait une résolution adoptée par la majorité des conseillers. Evidemment, le conseiller qui était du côté de la Paroisse où le litige avait lieu était en faveur de la résolution. Il faut préciser qu'il n'était pas seulement question de chemins, mais aussi de clôtures qui bordaient le chemin. Règle générale, la municipalité avait sa part et l'habitant aussi [...]. En fin de compte, il y avait toujours des chicanes [...]

Les grands chemins étaient entretenus tout le temps. Nous donnions les chemins d'hiver à contrat. Chaque particulier ne pouvait entretenir son bout de chemin avec sa pelle. Pour vingt-cinq piastres par année, nous faisons entretenir un chemin de vingt milles qu'il y ait de la neige ou qu'il n'y en ait pas. Supposons, comme cela pouvait arriver n'importe quand, qu'il arrivait une grosse bordée de neige et que le gars de

l'entretien ne passait pas avec sa gratte. On avertissait l'inspecteur qui faisait une enquête. Parfois le gars était en promenade ou bien il n'y avait pas pensé. Il avait passé la gratte le matin et bien que la tempête ait duré toute la journée il n'avait pas songé à y retourner le soir. Le chemin était impraticable.

Ensuite il y avait la question des balises. Les routes étaient larges et les clôtures l'hiver ne faisaient qu'un petit chemin dans le milieu. Pour éviter de passer à côté du chemin et d'enfoncer dans la neige, on plantait des balises, c'est-à-dire de petits sapins ou épinettes à cinquante pieds de distance d'un côté et de l'autre pour que l'on puisse les voir malgré les tempêtes. Puis il fallait arranger des rencontres. Les voitures passaient toutes dans le même tracé et parfois on rencontrait une voiture qui venait en sens inverse. La rencontre était balisée par plusieurs balises de suite. Alors, on pouvait la voir de loin. La voiture chargée de bois, par exemple, arrêtait et laissait la voiture allège faire le tour dans la rencontre [...]

Comme il [Ludger Francoeur] était bon libéral et en plus organisateur d'élections et que sa famille avait toujours été dans toutes les organisations de la place [Kamouraska], il a demandé et obtenu la place de cantonnier [vers 1930]. Il avait à s'occuper de tous les chemins de la Paroisse. Il avait pas mal de responsabilités. La terre s'en allait davantage. Alors il l'a vendue et s'est installé au Village. En tant que cantonnier, il devait partir tous les matins avec sa team de chevaux attelés sur la grosse wagon pour aller charger un voyage de sable. Charger le voyage de sable et le décharger dans les trous qu'il pouvait y avoir dans un rang ou deux lui prenait son avant-midi. L'après-midi, il retournait chercher un autre voyage de sable et il faisait un autre rang. Après une pluie, les roches se dégradent et il prenait une semaine à les ramasser avec un petit râteau et à les charger dans son tombereau. Il avait de l'ouvrage sept mois par année. Il avait une terre au Petit Village sur laquelle il y avait une butte de sable. Il prenait son sable sur sa terre et il le vendait à la Paroisse [...] C'est alors que le gouvernement a changé [en 1936] et qu'il a perdu sa place de cantonnier.» (Joseph-Phydime MICHAUD 1981: 105-105, 184-185, 203-207).

Témoignage d'Alphonse Raymond

«En 1923, on m'élut conseiller municipal, je n'avais que 28 ans. [...]

Les principales questions à discuter étaient le gravelage des chemins; la décision était prise un rang et une route à la fois. Les octrois du gouvernement étaient de cinquante pour cent; si l'on dépensait deux mille piastres, l'octroi était de mille piastres.

A cette époque, le salaire était de deux piastres et demie par jour, pour une journée de dix heures, un cheval et une voiture; pour un homme seul, le salaire était de deux piastres. Chacun pouvait fournir en travail, le coût de sa part de chemin. Ce travail se faisait toujours après les semences, au début de juillet.

Nous pouvions travailler plus longtemps si quelqu'un ne pouvait pas travailler pour faire sa part. Ce système dura plusieurs années jusqu'à ce que tous les chemins furent gravelés au complet.

Lorsque j'étais jeune, il n'y avait aucun chemin de gravelle. Pas besoin de vous dire que durant les périodes de pluie, les chemins étaient en très mauvais état [...]

Il n'est rien arrivé de spécial durant le temps que j'ai été conseiller municipal [1923-1929]; gravelage des chemins, renouvellement du pont de la route de l'église qui relie Kamouraska à Saint-Pascal. Ce pont, construit sur la rivière aux Perles, avait une structure de fer et un pavage de bois sur une longueur de cent dix pieds; ses approches étaient en pierres des champs. Il y eut aussi en 1928 les travaux au pont de l'Anse sur la route du bord de l'eau. C'était un pont mitoyen, à démarcation de la municipalité du village et de celle de la paroisse. Il avait une structure d'acier avec tablier en béton armé. Je ne me rappelle pas le coût des travaux et c'était le maire de la paroisse qui en était le surveillant. Les matériaux du vieux pont étaient laissés à la municipalité de la paroisse et le maire Langlais avait demandé au conseiller Alfred Massé de s'occuper de la vente de ces vieux matériaux.» (Alphone RAYMOND 1983: 57, 59, 69).

EXTRAITS DES REGISTRES D'ETAT CIVIL, 1727-1765

Les registres de Kamouraska antérieurs à 1727 ont malheureusement été détruits. Par ailleurs, grâce aux travaux réalisés dans le cadre du Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal, nous avons pu dresser la liste des personnes inhumées dans le cimetière du «Berceau», de 1727 à 1765 inclusivement⁵⁴. Durant toutes ces années, la tenue des registres s'est faite de façon régulière, à une exception près: aucun acte n'y a été inscrit entre le 18 novembre 1748 et le 17 octobre 1751, soit pendant près de trois ans.

Présentée dans l'ordre chronologique des actes de sépulture, la liste que nous avons établie fournit l'identité des personnes ainsi que leur âge au décès. Au total, nous avons recensé 462 personnes inhumées à Kamouraska au cours de ces années, dont plus de la moitié étaient âgées de moins de 15 ans. La partie du présent rapport intitulée «Le cimetière du Berceau», contient d'autres données statistiques concernant ce groupe.

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1727, 10 août	Agnes Marquis Fille de Charles-François et de Marie-Anne Boucher	2 ans
1727, 7 sep.	François Michaud	40 ans
1728, 14 juil.	Marie Paradis Epouse d'Augustin Dionne	25 ans
1728, 28 oct.	Etienne Mignaux Nom du père omis; mère, Anne Ouellet	15 mois
1728, 3 déc.	Marie-Thérèse Mignaux Epouse de René Ouellet	80 ans
1729, 18 avr.	Marie Auttin Résidante de la seigneurie de l'Île-Verte	75 ans
1729, 19 mai	Marie-Madeleine Amérindienne micmac	4 ans
1729, 10 sep.	Jean-François Bouchard Fils de Joseph et de Dorothee Ouellet	8 jours
1729, 27 déc.	Jean Guerez Dumon	âge omis
1730, 8 janv.	Marie-Madeleine Gueray Fille de Jean et de Thérèse Autin	2 mois
1730, 16 mai	Joseph Boucher Fils de François	16 ans
1730, 2 juin	Marie-Madeleine Hudon dit Beaulieu Fille de Pierre et de Claire Paradis	3 mois
1730, 12 juin	André Michaud Fils de Louis et de Françoise Levasseur	18 ans
1730, 3 juil.	Marie-Josèphe Aiot Fille de Guillaume et de Marie-Anne Levasseur	4 ans
1730, 9 août	François-Xavier Ouellet Fils de Joseph et de Marie-Madeleine Michaud	2 mois
1730, 14 août	Marie-Judith Michaud Fille de Joseph et de Marguerite Ouellet	3 ans
1730, 20 août	Marie-Geneviève Paradis Fille de Jean-Baptiste et de Françoise Hudon Beaulieu	2 mois
1730, 26 août	Alexis Albert Fils de Pierre et de Louise-Thérèse Grondin	1 an

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1730, 20 sep.	Marie-Louise Roy dit Desjardins Fille de Pierre et de Marie-Anne (nom omis)	1 an
1731, 14 fév.	Geneviève Autin Fille de Joseph et de Félicité Minville	2 ans
1731, 27 mars	Alexis Migneau Fils de Pierre et de Catherine Ouellet	1 mois
1731, 8 avr.	Marie-Angélique Autin Fille de Joseph et de Félicité Minville	3 mois
1731, 2 nov.	Charles Nadeau Fils d'Alexis et de Marie-Claire Albert	15 jours
1732, 20 fév.	Marie-Anne Paradis Fille de Jacques et de Rosalie Boucher	7 jours
1732, 29 avr.	Anne Autin Epouse d'Augustin Ouellet	âge omis
1732, 11 nov.	Louis Bouchard Fils de Joseph et de Dorothée Ouellet	2 mois
1733, 6 août	Ouellet Fille d'Augustin et de Catherine Soulard	0 jour
1733, 6 août	Marie-Anne Paradis Fille de Jacques et de Rosalie Boucher	8 jours
1733, 10 août	Pierre Hudon dit Beaulieu Fils de Pierre et de Marie-Claire Paradis	6 ans
1734, 4 mars	Dumon Fils de Simon et de Marie-Claire Boucher Résidants de Rivière-des-Caps	3 jours
1734, 12 juil.	Joseph Ouellet Fils d'André et de Marguerite Levasseur	14 jours
1734, 22 oct.	Catherine Soulard Epouse d'Augustin Ouellet	âge omis
1734, 13 déc.	Guillaume Peltier	âge omis
1735, 10 mars	Marguerite Ouellet Epouse de Joseph Michaud	35 ans
1735, 12 mars	Pierre Boucher Fils de Jean et de Cécile Michaud	3 ans
1735, 4 juil.	Joseph Michaud	âge omis

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1735, 23 juil.	Marie-Geneviève Hyot Fille de Joseph-Nicolas et de Marie-Geneviève Hudon dit Beaulieu	5 mois
1736, 28 janv.	Pierre Migneau Fils de Guillaume et d'Hélène Michaud	2 mois
1736, 4 fév.	François Michaud Fils de Pierre et de Marie-Madeleine Cadieu	25 ans
1736, 12 fév.	Joseph Ouellet	32 ans
1736, 24 fév.	Marie-Madeleine Autin Fille de François et de Françoise Levasseur	1 an
1736, 5 mars	Joseph Michaud Fils de Pierre et de Marie-Madeleine Cadieu	18 ans
1736, 6 mars	Alexandre Keloaque Commerçant d'origine bretonne	30 ans
1736, 29 mars	Jean Boucher	31 ans
1736, 29 mars	Jean-Baptiste Chassey Fils de Jean-François et de Marie-Josèphe Migneau	9 jours
1736, 4 avr.	Marie-Catherine Ouellet Fille d'Augustin et de Marie-Anne Michaud	24 jours
1736, 18 avr.	Marie-Anne Michaud Epouse d'Augustin Ouellet	22 ans
1736, 28 mai	Pierre-Jacques Amérindien malécite	âge omis
1736, 1 juil.	Jacques Gueret Dumon Mort noyé en revenant de l'Ile-Verte	âge omis
1736, 3 sep.	Marie-Anne Taillon Epouse de Jean-Baptiste Bouchard	16 ans
1736, 20 sep.	Pierre Levasseur Fils de Pierre et de Geneviève Focase	24 jours
1737, 31 janv.	Marie-Madeleine Thibodo Epouse de Pierre Michaud	60 ans
1737, 31 janv.	Marie-Anne Lavoye Fille d'Antoine et de Françoise Peltier	9 mois
1737, 12 fév.	Joseph-François Lebel Fils de Joseph et d'Hélène Paradis	20 jours

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1737, 4 juil.	Marie-Josèphe Migneau Fille de Guillaume et d'Hélène Michaud	18 jours
1737, 12 août	Marie-Josèphe Ouellet Fille de François et de Marie-Anne Bouchard	5 mois
1737, 14 août	Levasseur Fils de Pierre et de Geneviève Focase	0 jour
1737, 11 sep.	Marie-Josèphe Paradis Fille de Jean et de Marie-Josèphe Lévêque	2 mois
1737, 23 sep.	Pierre Boucher	75 ans
1737, 19 nov.	Aiot Fils de Guillaume et de Marie-Anne Levasseur	1 jour
1738, 21 janv.	Raphaël Aiot Fils de Zacharie et de Marie-Josèphe Levasseur	40 jours
1738, 2 fév.	Pierre-Noël Amérindien micmac	11 mois
1738, 17 août	Pierre Leynard Matelot décédé sur le vaisseau du roi	âge omis
1738, 6 sep.	Guillaume Migneau Fils de Guillaume et d'Hélène Michaud	18 jours
1738, 27 oct.	Pierre Levasseur	56 ans
1738, 17 nov.	Jean-Baptiste Lebel Fils de Joseph et d'Hélène Paradis	8 mois
1740, 18 janv.	Alexandre Michaud Fils d'Alexandre et de Brigitte Cordeau	2 mois
1740, 7 mars	Charles Tardif	40 ans
1740, 3 avr.	Marie-Agathe Labourlière Fille de Jean-Baptiste et de Marie-Madeleine Michaud	1 mois
1740, 1 juin	Marie-Judith Lévêque Fille de Jean et de Marie-Angélique Peltier	5 mois
1740, 14 juin	Marie-Anne Amérindienne malécite	1 an
1740, 23 juil.	Marie Amérindienne montagnaise	5 ans
1740, 7 août	Joseph Monbrac Prêtre descendu, malade, du vaisseau du roi	âge omis

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1740, 4 sep.	Ouellet Fils d'Augustin et d'Angélique Labourlière	0 jour
1741, 12 avr.	Geneviève Dumon Fille de Michel et de Rose Levasseur	12 jours
1741, 14 mai	Dumon Fille de Jean-Baptiste et de Marie-Madeleine Labourlière	0 jour
1741, 25 juil.	Jean-Baptiste Lemarquis Fils de Charles et de Marie-Anne Boucher	1 mois
1741, 15 sep.	Marie-Josèphe Migneaux Fille de Guillaume et d'Hélène Michaud	6 jours
1741, 14 oct.	Marie-Claire Paradis Epouse de Pierre Beaulieu	50 ans
1742, 24 mai	Dumon Fils de Michel et de Rose Levasseur	1 mois
1742, 28 mai	Marie-Judith Paradis Fille de François et de Marie-Anne Tardif	23 jours
1742, 23 août	Anne Migneau Fille de Guillaume et d'Hélène Michaud	2 ans
1742, 16 oct.	Jeanne Choret Epouse de Charles Bertaudy, navigateur	âge omis
1742, 25 oct.	Joseph-Marie Ouellet Fils de Jean et de Marie Tardif	1 mois
1742, 11 nov.	Joseph Boucher	45 ans
1742, 30 déc.	Antoine Michaud Fils de Pierre et de Marie-Françoise Sossier	1 an
1743, 16 fév.	Marie-Anne Amérindienne malécite	âge omis
1743, 5 avr.	Pierre Michaud	30 ans
1743, 4 mai	Joseph Hudon dit Beaulieu Fils de Jean-Bernard et de Marie-Françoise Labourlière dit Laplante	1 mois
1743, 14 mai	Geneviève Ouellet Fille d'André et de Marguerite Levasseur	7 ans
1743, 23 mai	Geneviève Cordeau dit Delorier Fille de François et de Geneviève Michaud	âge omis

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1743, 14 juin	Geneviève Amérindienne montagnaise	15 ans
1743, 22 déc.	Marie-Josèphe Michaud Epouse de Jacques Labourlière	âge omis
1744, 22 fév.	Jean-Baptiste Labourlière Fils de Jacques et de Marie-Josèphe Michaud	3 mois
1744, 14 fév.	Michaud Fils de Jean et de Cécile Ouellet	0 jour
1744, 18 mars	François Toussaint dit Lebel Fils de Jean et de Marie-Jeanne Dupéré	14 mois
1744, 1 avr.	Marie Paradis Fille de Jean-Bernard et de Marie-Anne Roy	4 mois
1744, 30 avr.	Joseph-Marie Focase Fils de Jean et de Geneviève Hudon	3 mois
1744, 19 juil.	Jean-Baptiste Deneau Fils de Jacques et de Marie-Charlotte Boucher	2 mois
1744, 20 oct.	Marie-Madeleine Michaud Epouse de Joseph Ouellet	40 ans
1744, 10 nov.	Marie-Josèphe Paradis Fille de Jean-Barnard et d'Anne Roy	4 ans
1744, 13 déc.	Madeleine Amérindienne malécite	1 mois
1745, 23 fév.	Antoine Laplante Fils de Jean-Baptiste et de Marie-Madeleine Michaud	2 ans
1745, 4 juil.	Marie-Elisabeth Michaud Fille de Jacques et de Marie-Josèphe Ouellet	7 mois
1745, 12 juil.	Geneviève Autin Fille de Jean et de Monique Choret	6 mois
1745, 22 juil.	Marie-Madeleine Lebel Fille de Nicolas et de Marie-Madeleine Sirois	1 mois
1745, 30 juil.	Louis-Joseph Sossier Fils de Louis et de Cécile Michaud	2 ans
1745, 8 août	Louise Paradis Fille de Jacques et de Rosalie Boucher	4 ans
1745, 18 août	Marie-Anne Paradis Fille de Bernard et d'Anne Roy	7 ans

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1745, 18 août	André Migneau Fils de Guillaume et d'Hélène Michaud	9 mois
1745, 22 août	Marie-Josèphe Levasseur Fille de Joseph et de Marie-Madeleine Albert	2 ans
1745, 22 août	Marie-Geneviève Cordeau Fille de François et de Geneviève Michaud	1 an
1745, 29 août	Louis-Jean Michau Fils de Louis et de Geneviève Albert	1 an
1745, 2 sep.	Marie-Judith Michaud Fille d'Antoine et de Geneviève Cordeau	10 mois
1745, 23 sep.	Pierre-Joseph Michaud Fils de Jean et de Cécile Ouellet	9 mois
1745, 19 oct.	Elisabeth Amérindienne micmac de Louisbourg	40 ans
1745, 2 nov.	Marie Beaumon Epouse de Charles Morel de La Durantaye	45 ans
1746, 5 mars	Honoré-Michel Guéret Fils de Michel et de Marie-Rose Levasseur	1 mois
1746, 5 avr.	Pierre Albert	90 ans
1746, 9 juil.	Joseph Roy Fils de Pierre et d'Anne (nom omis)	22 ans
1746, 11 juil.	Sébastien Chassey Fils de Sébastien et d'Elisabeth Grandmaître	22 ans
1746, 4 août	Rosalie Boucher Fille de Michel et de Marguerite Chorel	7 ans
1746, 28 août	Suzanne Royer Résidante de l'Ile-aux-Coudres, épouse d'un nommé Desbiens	âge omis
1746, 18 sep.	Michel Michaud Fils de Pierre et d'Anne Dupéré	3 mois
1746, 23 nov.	Marie Amérindienne micmac du Cap-Breton	4 ans
1746, 28 nov.	Charles-François Peltier Fils de Charles et de Françoise Sossier	2 mois
1746, 18 déc.	Louis Desjardins	20 ans

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1747, 17 janv.	Catherine-Françoise Martin Epouse de Jean-Baptiste Labourlière	66 ans
1747, 22 janv.	Jacques Cordeau dit Délorier	80 ans
1747, 29 janv.	Jean-Baptiste Aiot Fils de Pierre et de Marie-Marthe Lajoie	5 ans
1747, 26 mars	Marie-Josèphe Lajoie Epouse de Jacques Beau du	âge omis
1747, 1 avr.	Igance Lebel Fils de Joseph et d'Hélène Paradis	15 jours
1747, 14 avr.	Marie-Josèphe Michaud Fille de Jacques et de Marie-Josèphe Ouellet	6 ans
1747, 24 avr.	Suzanne Migneau Fille de Guillaume et d'Hélène Michaud	25 jours
1747, 26 avr.	Yves Labourlière Fils de Jean-Baptiste et de Marie-Madeleine Michaud	1 an
1747, 7 oct.	Catherine Paradis Fille de Jacques et de Rosalie Boucher	7 jours
1748, 24 janv.	Pierre Hudon dit Beaulieu	69 ans
1748, 6 mars	Marie Morel de La Durantaye Fille d'André et de Thérèse Labourlière	3 jours
1748, 16 avr.	Jacques Beau du	35 ans
1748, 16 avr.	Jean-Baptiste Michaud Fils de Jean-Baptiste et de Françoise Chassey	15 mois
1748, 21 avr.	Pierre Lemarchant Fils de Georges et d'Ursule Laboue	9 ans
1748, 22 juin	Anne Dupéré Epouse de Pierre Michaud	32 ans
1748, 22 juin	Joseph Michaud Fils de Pierre et d'Anne Dupéré	8 jours
1748, 4 sep.	Marie-Louise Beaulieu Fille de Bernard et de Marie-Françoise Laplante	1 mois
1748, 4 sep.	Honoré-Michel Côté Fils de Nicolas et de Marie Levasseur	9 mois
1748, 5 oct.	Marie-Thècle Jouvin Fille de Philippe et de Marie-Josèphe Paradis	1 mois

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1748, 27 oct.	Elisabeth Paradis Fille de Jacques et de Marie-Rosalie Boucher	2 jours
1748, 9 nov.	Angélique Amérindienne micmac	5 ans
1748, 13 nov.	Taillon Fille de Joseph et de Marie-Josèphe Délorié	0 jour
1751, 20 oct.	Marc-Antoine Michaud Fils de Joseph et de Marguerite Délorié	âge omis
1751, 25 oct.	Marie-Josèphe Morel de La Durantaye Fille d'André et de Marie-Josèphe Gagnon	7 mois
1751, 24 nov.	Pierre Malenfant Fils de Guillaume et de Marie-Catherine Syrois	16 mois
1751, 12 déc.	Marie-Louise Rémon Fille de Jean et de Geneviève Beaulieu	1 an
1751, 12 déc.	Marie-Geneviève Ouellet Fille de Jean-Baptiste et de Marie-Josèphe Tardif	3 mois
1752, 30 janv.	François Mévert Fils de Louis et de Catherine Roy	2 mois
1752, 8 fév.	Elisabeth Levasseur Epouse d'Alexandre Paradis	30 ans
1752, 18 fév.	Anne Tardif	80 ans
1752, 3 avr.	Pierre Mignaux Fils de Pierre et d'Agathe Déjardin	12 jours
1752, 16 avr.	Romain Michaud Fils de Pierre et de Marie-Charles Minville dit Dechaine	2 mois
1752, 3 mai	Marie-Elisabeth Paradis Fille d'Alexandre et d'Elisabeth Levasseur	6 mois
1752, 12 mai	Guillaume Lalande dit Saint-Louis Fils de Claude et de Louise Caplanc	2 ans
1752, 14 mai	Catherine Laplante Fille de Jacques et de Marie-Claire Autin	5 jours
1752, 24 juin	Marie-Josèphe Beaulieu Fille de Bernard et de Françoise Laplante	2 mois
1752, 20 juil.	Côté Fils de Nicolas et de Marie Levasseur	0 jour

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1752, 22 août	Jean-François Perot Fils de Jean-Baptiste, nom de la mère omis	? jours
1752, 4 sep.	Louis Jouvin Fils de Philippe et de Marie-Josèphe Paradis	3 mois
1752, 9 sep.	Jean-Baptiste Levasseur Fils de Jean-Baptiste et de Marie-Claire Nadau	5 mois
1752, 6 oct.	Antoine Raimon dit Focase	21 ans
1752, 2 nov.	Françoise Vaillancourt Epouse d'Antoine Michaud, fils	23 ans
1752, 16 nov.	Clément Phocas Fils de Raymond et de Thérèse Saint-Pierre	17 ans
1752, 24 nov.	Jean-Baptiste Béchard Fils de Louis et de Marie Guenet	25 ans
1752, 28 déc.	Pierre Raimon dit Phocas Fils de Pierre et de Marie-Anne Dancoste	4 jours
1753, 7 fév.	Marie-Angélique Lebel Fille de Jean et de Jeanne Dupéré	14 ans
1753, 10 avr.	Marie-Jeanne Lebel Fille de Jean et de Jeanne Dupéré	16 ans
1753, 19 avr.	Marie-Justine Dionne Fille de Jean-Baptiste et de Marie-Louise Paradis	25 jours
1753, 4 juin	Marie-Madeleine Laplante Fille de Jacques et de Marie-Claire Autin	3 jours
1753, 5 juil.	Perot Fils de Joseph et de Louise Beaulieu	0 jour
1753, 5 juil.	Maurice Duplecyc Fils de Joseph et de Marie-Louise Levasseur	2 mois
1753, 27 août	Dumon Fils de Prisque et de Marie-Catherine Monpas dit Saint-Hilaire	0 jour
1753, 4 sep.	Pierre Roy dit Dejardin	32 ans
1753, 7 déc.	Marie-Catherine Gagnon Fille de Pierre et de Marie-Angélique Morel	2 jours
1753, 17 déc.	Louise Caplane Epouse d'un nommé Lalande dit Saint-Louis	49 ans

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1754, 18 janv.	Marie-Geneviève Morel de La Durantaye Fille de Charles-Joseph et de Marie-Françoise Lafrance	1 mois
1754, 17 fév.	Marie-Thérèse Paradis Fille d'Alexandre et de Marie-Josèphe Ouellet	15 jours
1754, 12 mars	Jean-Raphaël Perot Fils de Jean et de Marie-Louise Ouellet	1 mois
1754, 12 mars	Agathe-Bibiane Martin Fille de Jean et de Marie-Agathe Paradis	1 mois
1754, 12 avr.	Pierre Bouché	27 ans
1754, 11 mai	Angélique Hyard Fille de François et de Louise Caplane	21 ans
1754, 6 mai	Jean-Baptiste Michaud Fils d'Etienne et de Marie Nadeau	2 mois
1754, 23 mai	Marie-Josèphe Chassez Fille de Jean et de Marie-Josèphe Mignaux	3 mois
1754, 13 juil.	Une fille trouvée sur le rivage avec un crucifix et autres marques de religion	âge omis
1754, 29 août	Marie-Barbe Dumon Fille de Prisque et de Catherine Saint-Hilaire	1 mois
1754, 7 sep.	Alexandre Michaud Fils d'Alexandre et de Brigitte Delorier	7 mois
1754, 1 oct.	François Marquy	60 ans
1754, 2 nov.	Marie-Jeanne Dupéré Epouse de Jean Lebel	58 ans
1754, 17 nov.	Alexandre Choret Fils de Jean et de Marie-Anne Govin	12 jours
1755, 16 fév.	Ignace Paradis Fils d'Alexandre et de Marie-Josèphe Ouellet	4 jours
1755, 16 fév.	Marie-Reine Lenormand Fille de Guillaume et de Marie Luret	13 ans
1755, 10 mars	Joseph-Alexandre Vaillantcour Fils de Michel-Joseph et de Marie-Reine Rochefort	3 mois
1755, 7 avr.	Marie-Catherine Levasseur Fille de Joseph et de Marie-Madeleine Albert	20 jours

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1755, 14 avr.	Marie-Anne Chamberlant Epouse de Pierre Dumay, de Rivière-Ouelle	29 ans
1755, 29 mai	Rosalie Bouché Noms des parents omis	1 an
1755, 14 juin	Marie-Anne Michaud Epouse de Pierre Bouché	83 ans
1755, 21 août	Ignace Paradis Fils de Jean et de Louise Ouellet	15 jours
1755, 17 sep.	Prisque Dumon Fils de Prisque et de Catherine Saint-Hilaire	23 jours
1755, 21 sep.	Marie-Anne Nadeau Fille d'Alexis et de Marie-Claire Albert	9 ans
1755, 25 sep.	Louis Michaud Fils de Louis et de Geneviève Albert	2 ans
1755, 12 oct.	Jean-Baptiste Dionne Fils de Jean	30 ans
1755, 14 oct.	Philippe Ancelin	72 ans
1755, 6 nov.	Marie-Françoise Raimon Fille de Pierre et de Marie Dancoste	5 jours
1755, 19 nov.	Belzile Fils de Pierre, nom de la mère omis	4 ans
1755, 23 nov.	Belzile Fils de Pierre, nom de la mère omis	5 jours
1755, 23 nov.	Augustin Plante Curé de Saint-Louis-de-Kamouraska	34 ans
1755, 23 nov.	Baptiste Dionne Fils de Jean et de Marie Michaud	âge omis
1755, 23 nov.	Joseph Morel Fils de Joseph et de Thérèse Laplante	22 ans
1755, 2 déc.	Morel «Une petite fille, dernière de monsieur Morel»	âge omis
1755, 4 déc.	Jacques Mignaux	65 ans
1755, 8 déc.	Etienne Paradis Fils de François, nom de la mère omis	1 an
1755, 9 déc.	Gabriel Paradis Capitaine de milice	80 ans

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1755, 10 déc.	Antoine Paradis	25 ans
1755, 12 déc.	Desjardin Epouse d'un nommé Lebère dit Laforce	âge omis
1755, 29 déc.	Basile Dechaine Noms des parents omis	1 mois
1755, 29 déc.	Marie-Catherine Moreau Epouse de Louis Desjardin	24 ans
1756, 1 janv.	Basile Ottin	30 ans
1756, 3 janv.	Louis Saucier	45 ans
1756, 13 janv.	Louis Desjardin	26 ans
1756, 23 janv.	Claire Ottin Epouse de Jacques Laplante	28 ans
1756, 27 janv.	Baptiste Dumon	45 ans
1756, 28 janv.	Joseph Beaulieu	40 ans
1756, 12 fév.	Marie-Anne Roy dit Dejardin Epouse de Gabriel Asselin	38 ans
1756, 15 fév.	Madeleine Delorier Fille de Jacques et de Marie-Madeleine Mirande	âge omis
1756, 28 fév.	Jean-Baptiste Desjardin	âge omis
1756, 1 mars	«Un enfant d'une Sauvagesse»	0 jour
1756, 4 mars	Joseph Taillon	âge omis
1756, 4 mars	Marie-Josèphe Delorier Epouse de Joseph Taillon	âge omis
1756, 13 mars	«Une Sauvagesse chrétienne»	âge omis
1756, 18 mars	Agathe Paradis Epouse de Jean Martin	20 ans
1756, 18 mars	Marie-Jeanne Michaud Fille de Pierre, capitaine de milice	20 ans
1756, 18 mars	Michel Bouché	40 ans
1756, 24 mars	Jean Michaud Fils de Louis et de Geneviève Albert	13 ans
1756, 24 mars	François Lebel	38 ans
1756, 26 mars	Pierre Michaud Capitaine de milice	âge omis

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1756, 30 mars	Guillaume Malenfant Fils de Guillaume et de Catherine Duplessis	2 ans
1756, 3 avr.	Véronique Chorette Epouse de Jean Otin	30 ans
1756, 13 avr.	Marie-Madeleine Delaurier Fille de Toussaint et de Geneviève Michaud	2 mois
1756, 13 avr.	Basile Lajoie	30 ans
1756, 15 avr.	Jean-Baptiste Bouchard Fils de Joseph et de Marie-Madeleine Boutot	âge omis
1756, 25 avr.	Joseph-Marie Michaud	24 ans
1756, 29 avr.	Marie-Catherine Amérindienne micmac	15 ans
1756, 9 mai	Marguerite Amérindienne micmac	40 ans
1756, 1 juin	Pierre Amérindien malécite	30 ans
1756, 6 juin	Quoad Missionnaire jésuite des Amérindiens de la Rivière-des-Caps	38 ans
1756, 10 juin	Nicolas Ducrieux «Natif de Gascogne»	30 ans
1756, 18 juin	Charles Morel de La Durantaye Seigneur de Kamouraska	97 ans
1756, 19 juil.	Pierre Corps d'un Français trouvé sur le rivage	âge omis
1756, 20 sep.	Marie-Charlotte Boucher Epouse de Jacques Devots	45 ans
1756, 22 sep.	Jean Chassé Fils de Jean et de Marie Mignaud	10 mois
1756, 23 sep.	Marie-Anne Bouché Fille de Michel et de Marguerite Choret	8 ans
1756, 18 oct.	Francois-Germain Devot Noms des parents omis	5 ans
1756, 29 oct.	Marie-Geneviève Devots Fille de Jacques et de Marie-Charlotte Boucher	17 ans

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1756, 15 nov.	Etienne Michaud	30 ans
1756, 11 déc.	Marie-Anne Côté Fille de Nicolas et de Marie Levasseur	9 ans
1756, 11 déc.	Rose Levasseur Epouse de Michel Dumon	45 ans
1757, 26 janv.	Jean Ouellet Fils de Barthélémy et de Marie-Jeanne Tardif	10 mois
1757, 28 janv.	Dorothée Ottin Epouse de Baptiste Michaud	âge omis
1757, 7 fév.	Marie-Geneviève Ayotte Epouse de Basile Lajoie	49 ans
1757, 2 mars	Marie Mignaud Epouse de Jean Chassé	42 ans
1757, 2 avr.	Jean Levasseur Fils de Jean et de Marie-Claire Nadeau	9 jours
1757, 12 avr.	Geneviève Côté Epouse de Gabriel Paradis	âge omis
1757, 14 avr.	François Paradis	40 ans
1757, 23 avr.	Marie-Josèphe Dumon Noms des parents omis	1 mois
1757, 26 avr.	Marie-Geneviève Laplante Fille de Jacques et de Marie-Josèphe Minville	9 jours
1757, 3 mai	François Paradis Fils de François et de Marie-Anne Tardif	4 ans
1757, 25 mai	Marie-Catherine Choret Fille de François et de Marie Ottin	5 ans
1757, 9 juin	Catherine Moreau Epouse d'Alexis Ouellet	47 ans
1757, 29 juin	Geneviève Duplessis Fille de Maurice et de Marie-Josèphe Ayot	1 mois
1757, 3 août	Marie-Elisabeth Ouellet Fille d'Augustin et de Geneviève Govin	5 mois
1757, 5 août	Marie-Catherine Dionne Fille de Joseph et de Thérèse Paradis	2 jours
1757, 7 août	Etienne Michaud Fils d'Etienne et de Marie Nadau	10 mois

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1757, 8 août	Marie-Rose Asselin Fille de Gabriel et de Marie-Anne Desjardin	5 ans
1757, 8 août	Marc Paradis Fils d'Antoine et de Marie-Josèphe Michaud	5 ans
1757, 10 août	Joseph-Amable Bonnenfant Fils de Jean et d'Elisabeth Barse	2 mois
1757, 15 août	Marie-Anne Marquis Fille de la veuve Marquis	20 ans
1757, 8 sep.	«La bonne femme» Chassé	70 ans
1757, 9 sep.	Marie-Geneviève Marquis Fille de la veuve Marquis	âge omis
1757, 10 sep.	Peltier «Un enfant appartenant à Jean Peltier, Français, demeurant chez Bonnenfant»	âge omis
1757, 10 sep.	Marie-Anne Remond Epouse de Joseph Bouché	18 ans
1757, 28 sep.	Rosalie Blier Fille de Jean et de Josette Paradis	6 mois
1757, 29 sep.	Marie-Rosalie Bouché Fille de Joseph et de Dorothee Paradis	2 mois
1757, 8 oct.	Marguerite Chorette Epouse de Michel Bouché	47 ans
1757, 15 oct.	Marie-Louise Deschaine Fille de Bernard, nom de la mère omis	22 ans
1757, 5 nov.	Jean-Félix Martin Fils de Jean et de Josette Moreau	6 mois
1757, 7 nov.	Basile Lavoie Fils de Basile et d'Elisabeth Béchard	6 mois
1757, 29 nov.	Joseph-Amable Voisine Noms des parents omis	1 mois
1757, 15 déc.	Augustin Ouellet Fils d'Augustin, fils, et de Marie Govin	5 ans
1758, 7 fév.	Marie-Anne Ouellet Epouse de Jean-Baptiste Chorette	76 ans
1758, 9 fév.	Jean Remond Fils de Jean, nom de la mère omis	15 ans

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1758, 20 fév.	Marie-Agathe Desjardin Epouse de Pierre Mignaud	46 ans
1758, 4 mars	Barthélémy Lajoie	60 ans
1758, 4 mai	Guillaume Malenfant	âge omis
1758, 23 juin	Marie-Louise Malenfant Fille de feu Guillaume et de Catherine Duplessis	3 ans
1758, 26 juil.	Marie-Marguerite Michaud Fille de Joseph et de Marie-Marguerite Délorier	15 ans
1758, 3 août	Michaud Enfant d'Alexandre, nom de la mère omis	0 jour
1758, 4 août	Marie-Perpétue Dumon Fille de Prisque, nom de la mère omis	8 jours
1758, 18 août	Joseph-Marie Choret Fils de Jean et de Marie-Anne Govin	2 jours
1758, 8 sep.	Jean Ouellet Fils d'André, nom de la mère omis	17 ans
1758, 15 oct.	Marie Amérindienne montagnaise	30 ans
1758, 18 oct.	Jean-Baptiste Amérindien montagnais	40 ans
1758, 24 oct.	Marie-Thérèse Ayotte Fille de Jean et de Marie-Thérèse Vaillancour	2 mois
1758, 24 oct.	Ouellet Fils de François, nom de la mère omis	âge omis
1758, 8 nov.	Joseph Paradis Fils de Joseph et de Marie-Anne Moreau	1 an
1758, 9 nov.	Sans nom (3) Inhumation de trois enfants amérindiens	âge omis
1758, 12 nov.	Marie-Geneviève Martin Fille de Pierre et d'Elisabeth Patrice	1 an
1758, 12 nov.	Jolivet Enfant d'une nommée Jolivet, de la paroisse Saint-Charles	0 jour
1758, 19 nov.	Sans nom (4) Inhumation de quatre Amérindiens malécites	âge omis

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1758, 20 nov.	Sans nom Amérindien non identifié	âge omis
1758, 21 nov.	Médard Morin	âge omis
1758, 9 déc.	Sans nom (2) Inhumation de deux enfants Amérindiens	10 ans
1758, 10 déc.	Joseph Paradis Fils de Joseph, nom de la mère omis	1 an
1758, 17 déc.	Sans nom (3) Trois Amérindiens âgés de plus de vingt ans	20 ans
1758, 20 déc.	Sans nom (3) Trois Amérindiens âgés d'environ sept ans	7 ans
1758, 25 déc.	«La bonne femme» Lajoie	70 ans
1759, 1 janv.	Marie Payan dit Saint-Onge Fille de Joseph-Marie, nom de la mère omis	1 an
1759, 9 janv.	Augustin Ouellet Fils d'Augustin, fils, nom de la mère omis	âge omis
1759, 23 janv.	Sans nom (4) Quatre Amérindiens abénaquis	âge omis
1759, 24 fév.	Sans nom (2) Deux Amérindiens	âge omis
1759, 22 mars	Sans nom (2) Deux Amérindiens malécites adultes	âge omis
1759, 22 mars	Jacques Devots	âge omis
1759, 28 mars	Joseph Paradis Fils de Gabriel, nom de la mère omis	4 ans
1759, 29 mars	Choret Fils de Jean, nom de la mère omis	2 ans
1759, 8 avr.	Gabriel Paradis	âge omis
1759, 15 sep.	Joseph Desjardin Fils de Baptiste, nom de la mère omis	7 ans
1759, 16 sep.	Marie-Louise Ouellet Fille de Jean, nom de la mère omis	23 ans
1759, 1 oct.	Marie Deschaine Fille de Bernard, nom de la mère omis	14 ans
1760, 26 fév.	Joseph Ouellet dit Petitbonet	35 ans

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1760, 2 mars	Jean Paradis	70 ans
1760, 2 mars	Marie-Louise Langevin Epouse de feu Basile Deschaine	âge omis
1760, 2 mars	Basile Deschaine Epoux de feu Marie-Louise Langevin	âge omis
1760, 18 avr.	Pierre Michaud	78 ans
1760, 27 juil.	Marie-Anne Giguère Epouse d'un nommé Lafranchise	78 ans
1760, 26 sep.	Pierre-Toulouse Cressac Fils de Pierre, réfugié acadien	1 mois
1760, 18 oct.	Geneviève Aubé Epouse de Pierre Dumon	âge omis
1760, 16 déc.	Marie-Josèphe Peltier Fille de Basile Peltier, nom de la mère omis	4 mois
1761, 7 janv.	Morin Fils de Michel, nom de la mère omis	3 ans
1761, 7 janv.	Marie Labarre Epouse de Jean Martin	96 ans
1761, 15 janv.	Laplante Fils de Joseph, nom de la mère omis	3 ans
1761, 15 janv.	Pierre Michaud	90 ans
1761, 29 janv.	Lévesque Fils de Charles, nom de la mère omis	5 ans
1761, 16 fév.	Soucy Fils de Charles, nom de la mère omis	8 jours
1761, 27 fév.	Marie-Josette Jolet Noms des parents omis	1 mois
1761, 14 mars	Marie-Louise Ottin Epouse de Jean-Baptiste Laplante	26 ans
1761, 14 mars	François Laplante Fils de Jean-Baptiste et de Marie-Louise Ottin	1 mois
1761, 23 avr.	Marie-Josette Mignaud Fille d'Antoine, nom de la mère omis	2 mois
1761, 27 avr.	Marie-Rose Ayotte Fille de Jean, nom de la mère omis	5 mois

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1761, 15 juin	Pierre « <i>Sine alio nomine</i> »	5 ans
1761, 1 juil.	Marie-Josèphe Nadeau Fille de Louis, nom de la mère omis	4 jours
1761, 29 juil.	Louis Dumon Fils de Pierre, nom de la mère omis	1 an
1761, 4 août	Jean Martin	74 ans
1761, 19 août	Joseph Michaud Fils d'Antoine et de Madeleine Délorier	28 ans
1761, 8 sep.	Marie-Catherine Saint-Hilaire Epouse de Prisque Dumon	30 ans
1761, 28 sep.	Prisque Dumon Fils de Prisque, nom de la mère omis	18 jours
1761, 26 oct.	Perault Fille de Joseph, nom de la mère omis	7 ans
1762, 9 janv.	Romain Phocas dit Raimond	90 ans
1762, 27 mars	Françoise Beaulieu Epouse de feu Jean Paradis	70 ans
1762, 29 mars	Marie-Anne Mignot dit Labrie Epouse de Joseph Roy dit Desjardins	âge omis
1762, 20 avr.	Alexandre Paradis Fils de Bernard et de feu Marie-Anne Roy	20 ans
1762, 26 avr.	Marie-Louise Grandmaison Fille de Jean-Baptiste, nom de la mère omis	3 ans
1762, 26 mai	Marie-Josèphe Melançon Fille de Pierre et de Marguerite Bouret	11 mois
1762, 27 mai	Jean-François Tardif Fils de Charles, nom de la mère omis	10 mois
1762, 6 juil.	Marie-Louise Paradis Fille de Jean-Baptiste, nom de la mère omis	14 jours
1762, 18 août	Pierre Laforce Fils d'Hippolyte, capitaine de navire	10 mois
1762, 31 août	Marie-Anastasie Dionne Fille de Joseph, nom de la mère omis	9 jours
1762, 16 oct.	Marie-Louise Voisine Fille de Philippe, nom de la mère omis	1 mois

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1762, 2 nov.	Jean-Nicolas Dénoyé Fils de Jean-Baptiste, nom de la mère omis	17 jours
1762, 9 déc.	Marguerite Chamberlang Fille de Simon, nom de la mère omis	22 ans
1763, 31 janv.	Marie-Josette Saint-Pierre Fille de Maurice, nom de la mère omis	20 jours
1763, 12 fév.	Marie-Josèphe Syre dit Croch Fille de Joseph, d'origine acadienne	3 mois
1763, 14 fév.	Marguerite Cyr dit Croc Fille de Joseph, nom de la mère omis	2 ans
1763, 8 mars	Marie-Reine Paradis Epouse de Jean-Baptiste Labourier	âge omis
1763, 22 mars	Joseph Paradis Fils d'Alexandre, nom de la mère omis	14 mois
1763, 31 mars	Marie-Geneviève Tardif Fille d'Etienne, nom de la mère omis	2 ans
1763, 3 avr.	Madeleine Albert Epouse de Joseph Levasseur	46 ans
1763, 3 avr.	Benjamin Lévesque Fils de Joachim, nom de la mère omis	1 mois
1763, 7 mai	Marie-Anne Ouellet Fille de Jean-Baptiste, nom de la mère omis	1 mois
1763, 17 mai	Marie Ayotte Epouse d'Etienne Tardif	âge omis
1763, 28 mai	Marie-Bénoni Parent Fille de Gabriel, nom de la mère omis	6 ans
1763, 5 juin	Marie-Rose Normandin dit Lajoie Noms des parents omis	2 mois
1763, 8 juin	Marie-Rosalie Tardif Fille d'Etienne, nom de la mère omis	3 mois
1763, 13 juil.	Roy dit Desjardin Epouse de Pierre Mignaud	âge omis
1763, 25 juil.	Marie-Charlotte Peltier Fille de Guillaume, nom de la mère omis	15 ans
1763, 11 août	Marie-Geneviève Phocas dit Rémond Fille de Pierre, nom de la mère omis	3 mois

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1763, 18 août	Marie-Rose Michaud Fille de Benjamin, nom de la mère omis	1 mois
1763, 22 août	Marie-Thérèse Saint-Pierre	64 ans
1763, 31 août	Laforge Fille d'André, nom de la mère omis	0 jour
1763, 4 sep.	Pierre Denaut Fils de Pierre, nom de la mère omis	4 jours
1763, 7 sep.	Pierre Melançon	28 ans
1763, 14 oct.	Marie Gagné Epouse de Claude-Joseph Morin	âge omis
1763, 22 nov.	Antoine Perault Fils de Jean, nom de la mère omis	6 ans
1763, 20 déc.	Marguerite Lévesque Fille de Jean, nom de la mère omis	6 mois
1763, 28 déc.	Paradis Enfant d'Alexandre, nom de la mère omis	0 jour
1764, 10 janv.	Marie-Josèphe Amérindienne malécite	3 mois
1764, 10 fév.	Marie Paradis Fille d'Alexandre, nom de la mère omis	19 ans
1764, 13 fév.	Jean-Baptiste Syrois dit Duplessis Fils de Maurice, nom de la mère omis	1 mois
1764, 20 fév.	Benoît Soussis Fils d'André, nom de la mère omis	3 mois
1764, 20 fév.	Marguerite Lacroix Epouse de Michel Lachosse de La Durantaye	58 ans
1764, 8 mars	Michel Saint-Pierre Fils de Maurice, nom de la mère omis	2 mois
1764, 25 mars	Elisabeth Chassé Epouse de Toussaint Michaud	25 ans
1764, 27 mai	Pierre Soussis	66 ans
1764, 23 juil.	Dorothée Paradis Fille d'Alexandre, nom de la mère omis	15 ans
1764, 24 juil.	Jean-Baptiste Jolet Fils de Barthélémy, nom de la mère omis	4 jours

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1764, 28 juil.	Benjamin Michaud Fils de Benjamin, nom de la mère omis	18 jours
1764, 8 août	Jean-Marie Saint-Pierre Fils de Jean-Baptiste, nom de la mère omis	6 mois
1764, 8 août	Joseph Lavoie	30 ans
1764, 8 août	Madeleine Roy dit Desjardins Fille de Jean-Baptiste, nom de la mère omis	2 ans
1764, 16 août	Marie-Charlotte Roy dit Desjardins Fille de Joseph, nom de la mère omis	20 jours
1764, 16 août	Elisabeth Michaud Fille de Toussaint, nom de la mère omis	6 mois
1764, 26 août	Marie-Anne Dechevery Fille de Pierre, nom de la mère omis	4 mois
1764, 7 sep.	Marie-Josèphe Jolet Fille de François, nom de la mère omis	2 mois
1764, 14 sep.	Marie-Anne Mignaud Fille d'Antoine, nom de la mère omis	1 an
1764, 24 sep.	Marie-Françoise Amérindienne micmac	60 ans
1764, 22 déc.	Joseph-Marie Dionne Fils de François, nom de la mère omis	4 mois
1765, 15 janv.	Angélique Amérindienne micmac de Restigouche	30 ans
1765, 9 fév.	Jean-Baptiste Michaud	44 ans
1765, 5 mars	Marie-Françoise Michaud Noms des parents omis	11 ans
1765, 18 mars	Marie-Victoire Ayotte Fille de Jean et de Marie-Thérèse Vaillancour	2 mois
1765, 9 avr.	Desjardin Fils de Baptiste, nom de la mère omis	0 jour
1765, 21 avr.	Jean Lambert Fils de Pierre, nom de la mère omis	1 an
1765, 15 mai	Geneviève Levasseur Epouse de Jean-Baptiste Bourguignon, résidant de Rivière-du-Loup	22 ans

DATE DE SEPULTURE	IDENTITE DE LA PERSONNE	AGE AU DECES
1765, 18 mai	Bourguignon Fils de Jean-Baptiste, de Rivière-du-Loup	0 jour
1765, 9 juin	André Laforge Fils d'André, nom de la mère omis	33 jours
1765, 11 juin	Marie-Josèphe Mignaud Fille d'Antoine, nom de la mère omis	2 mois
1765, 7 juil.	Marie-Angélique Guignard Fille de Joseph, de Rivière-du-Loup	3 mois
1765, 22 juil.	Marie-Judith Lacroix dit Corbin Fille de Louis, nom de la mère omis	11 jours
1765, 17 août	Jean-Baptiste Soussis Fils d'André, nom de la mère omis	8 mois
1765, 1 sep.	Marie-Rosalie Dechevery Fille de Pierre, nom de la mère omis	9 jours
1765, 1 sep.	Jean-Baptiste Labourière dit Laplante Fils de Jean-Baptiste, nom de la mère omis	1 an
1765, 5 sep.	Athanase Michaud Fils d'Athanase, nom de la mère omis	6 mois
1765, 8 sep.	Louis Jolet Fils de François, nom de la mère omis	23 jours
1765, 13 sep.	Jean-Baptiste Normandin dit Lajoie Noms des parents omis	17 mois
1765, 16 sep.	François-Germain Ouellet Fils de Germain, nom de la mère omis	2 ans
1765, 22 sep.	Marie-Madeleine Syroix dit Duplessis Epouse de Nicolas Lebel	45 ans
1765, 27 oct.	Maurice Lebel Fils de Nicolas, nom de la mère omis	2 ans
1765, 29 oct.	Jean-Maurice Saint-Pierre Fils de Maurice, nom de la mère omis	6 mois
1765, 2 nov.	François-Régis Dubé Fils de Jean, nom de la mère omis	1 mois
1765, 6 nov.	Hippolyte Laforce Fils d'Hippolyte, négociant, nom de la mère omis	3 ans
1765, 6 déc.	«Le bonhomme» Saint-Louis	70 ans
1765, 8 déc.	Casse «Un enfant appartenant au sieur Casse»	1 mois

ANNEXE 2

NOTES ET RÉFÉRENCES

NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1- Marcel TRUDEL 1968: 235-237.
- 2- *DBC II*: 509-510; Alexandre PARADIS 1984: 7.
- 3- Alexandre PARADIS 1984: 8; René RAYMOND 1984: 222-223.
- 4- Le ministre au gouverneur Le Febvre de La Barre, 10 avril 1684, ANC, C¹A, vol. 6, ff. 242-243; Procès-verbal du gouverneur Le Febvre de La Barre sur les plaintes des fermiers de la Traite de Tadoussac, 20 mai 1684, ANC, C¹A, vol. 6, f.252; Mémoire pour connaître ce qu'est la Traite de Tadoussac, 15 novembre 1683, ANC, C¹A, vol. 7, ff. 216-222.
- 5- Ce document, reproduit aux pages 10 et 11 de la monographie de l'abbé Paradis, conclut à la présence de 328 personnes; pourtant, le décompte détaillé donne bien 289 individus.
- 6- Alexandre PARADIS 1984: 13-21; René RAYMOND 1984: 235-240.
- 7- *DBC II*: 34-35; Alexandre PARADIS 1984: 8; René RAYMOND 1984: 225.
- 8- Alexandre PARADIS 1984: 45; René RAYMOND 1984: 256.
- 9- *DBC III*: 313; Alexandre PARADIS 1984: 8, 24-25; René RAYMOND 1984: 225-226.
- 10- André LAFONTAINE 1983: 14.
- 11- Alexandre PARADIS 1984: 8.
- 12- AAQ, 12 A, Registres des insinuations, vol. B, f.236; Alexandre PARADIS 1984: 49, 58, 70-71; *RAPQ pour 1940-1941*: 444; René RAYMOND 1984: 258-260; Cyprien TANGUAY 1868: 80. Les limites de la paroisse furent fixées quelques années après sa création, en 1721.
- 13- Jacques MATHIEU et Alain LABERGE, dir., 1991: 26-27; Alexandre PARADIS 1984: 32-40. Dans sa monographie sur Kamouraska, l'abbé Paradis fait état de 37 familles plutôt que de 30. En réalité, l'aveu et dénombrement énumère 37 censitaires; toutefois, sept emplacements sont inhabités.

Par ailleurs, précisons qu'au sens strict, le terme «pionnier» s'applique à celui qui s'installe sur une terre inhabitée pour la défricher. Or, dans une perspective historique, il nous paraît préférable d'employer ce terme dans son acception plus large, et de le réserver aux individus qui ont été les premiers à se lancer dans une entreprise quelconque. Par exemple, si l'on appliquait cette notion dans son sens strict à l'histoire de l'ensemble du Québec, l'étape des pionniers se serait étalée sur plus de trois siècles, débutant avec la fondation de Québec en 1608, pour ne prendre fin qu'au lendemain de la vague de colonisation des années 1930! Par conséquent, pour revenir à Kamouraska, il est historiquement plus juste d'identifier ses pionniers à ceux qui ont présidé à la mise en place des éléments fondamentaux de la communauté, étape qui a pris fin au plus tard en 1723.

- 14- Louis-Marie LE JEUNE 1931, 2: 26; Alexandre PARADIS 1984: 8-9.
- 15- ANQ-Q, Greffe de l'arpenteur Noël Bonhomme dit Beaupré, 11 mars 1726; Alexandre PARADIS 1984: 32-38, 48-49, 59.
- 16- Hubert CHARBONNEAU et Jacques LEGARÉ 1980+, 34: 213; Denis GOULET et André PARADIS 1992: 184.
- 17- Alexandre PARADIS 1984: 40-42.
- 18- Pierre-Georges ROY 1923-1932, I: 109, 116-117, 144, 149-150, 154, 169.
- 19- Alexandre PARADIS 1984: 9.
- 20- En Amérique, la guerre de Sept Ans commença en 1754 et prit fin en 1760, avec la capitulation de Montréal; en Europe, cette même guerre de Sept Ans commença en 1756 pour se terminer en 1763, avec la signature du traité de Paris.
- 21- *DBC III*: 727.
- 22- *DBC III*: 638, 727.
- 23- *DBC III*: 638; Gaston DESCHESNES 1988: 68-70, 96, 145-146. A notre avis, il pourrait encore y avoir des vestiges du passage des soldats britanniques dans le secteur du «Berceau», car ils se sont alors cantonnés, selon toute vraisemblance, dans l'église. Nous appuyons notre hypothèse sur l'incident suivant, rapporté par Joseph-Phydime Michaud dans ses mémoires (1981: 91):

En démolissant la cave de la vieille maison qui était pleine de pierres, j'ai trouvé une vieille baïonnette à trois arêtes de l'armée anglaise. En fouillant cela avec ma charue, à un moment donné, je suis tombé sur de la cendre et j'ai réalisé qu'il y avait là une ancienne cheminée. J'ai bien pu traîner des morceaux de vaisselle ou des ustensiles de cuisine que j'aurais pu sauver en maniant la terre plus délicatement. Mais je n'avais pas entendu parler de ce genre de fouilles et, ce qui me préoccupait le plus, c'était les Indiens.

- 24- *RAPQ pour 1925-1926: 3-7; RAPQ pour 1936-1937: 117.*
- 25- *RAPQ pour 1929-1930: 138-140.*
- 26- ANC, MG 21, Série B, vol. 152, ff.18-19, De Loos à Frederick Haldimand, 28 février 1783; Jean-Pierre WHILELMY 1984: 151-162.
- 27- AESALP, 355.105, Kamouraska, I-28.
- 28- *DBC VI: 827-828; Alexandre PARADIS 1984: 9.*
- 29- Alexandre PARADIS 1984: 9, 43, 61, 77; Pierre-Georges ROY 1923-1932, I: 192, 231, 251.
- 30- AESALP, 355.105, Kamouraska I-28, 22 octobre 1783.
- 31- AAQ, 22 A, Registres de copies de lettres, vol. 5, ff.419-420; AESALP, 355.105, Kamouraska I-45, 5 mai 1791; APSLK, 19 mai 1791.
- 32- AESALP, 355.105, Kamouraska I-28, 22 octobre 1783; Kamouraska I-34, [janvier 1789]; Kamouraska I-45, 5 mai 1791.
- 33- AAQ, 22 A, Registres de copies de lettres, vol. 5, ff.415-417; 210 A, Registres des lettres, vol. 1, ff.140-141; APSLK, 19 mai 1791; Alexandre PARADIS 1984: 227.
- 34- AESALP, 355.105, Kamouraska I-45, 21 janvier 1791; AAQ, 210 A, Registres des lettres, vol. 1, f.201.
- 35- AESALP, 335.105, Kamouraska I-77, 20 décembre 1791, 12 mars 1792. Dans sa monographie de Kamouraska, l'abbé Paradis donne à entendre à quelques reprises que ce tremblement de terre fut l'une des causes du déménagement de l'église de Saint-Louis (p. 52, 78, 274). Pourtant, lorsqu'il survint, la nouvelle église était déjà en construction; même s'il provoqua un certain émoi, ce tremblement de terre n'influença en rien le déroulement des événements.

- 36- AESALP, 355.105, Kamouraska I-77, 15 octobre 1793; Kamouraska I-93, 12 novembre 1793; AAQ, 210 A, Registres des lettres, vol. 2, ff.109-110.
- 37- Pour sa part, l'abbé Paradis fait coïncider la fin de la période du «Berceau» avec la création de la paroisse de Saint-André-de-Kamouraska, érigée canoniquement le 28 septembre 1791 (p. 1, 227). Si, à cette date, environ 300 paroissiens perdirent leur droit de banc à l'église de Saint-Louis, celle-ci continua néanmoins à être fréquentée par les autres paroissiens jusqu'au 10 novembre 1793. De plus, l'ancien cimetière fut lui aussi utilisé jusqu'à cette dernière date. La lettre de l'abbé Trutaut à Mgr Hubert, datée du 12 novembre, ne laisse planer aucun doute sur ce point.
- 38- APSLK, Procès-verbal de la vente de l'église et du presbytère de Saint-Louis-de-Kamouraska, 15 octobre 1801; Alexandre PARADIS 1984: 81.
- 39- Alexandre PARADIS 1984: VI, XI, XVI-XVII, 82-83, 156, 240, 245.
- 40- Alexandre PARADIS 1984: 47.
- 41- Alexandre PARADIS 1984: IX.
- 42- Alexandre PARADIS 1984: 16, 22-24, 29, 31, 35. A l'exception des 33 actes de concessions, tous les autres documents mentionnés sont reproduits dans la section intitulée «pièces justificatives» du présent rapport.
- 43- Joseph-Phydime MICHAUD 1981: 63.
- 44- Alexandre PARADIS 1984: 47.
- 45- Alexandre PARADIS 1984: 81-82.
- 46- Alexandre PARADIS 1984: 81. Nous n'avons retrouvé aucun document attestant l'épandage de pierres sur le terrain de l'ancien cimetière, et l'abbé Paradis ne cite aucune source à ce sujet. Il s'agit vraisemblablement d'une hypothèse de sa part, hypothèse qui paraît fort plausible.
- 47- Alexandre PARADIS 1984: 47, 51, 271-272.
- 48- Pierre-Georges ROY 1923-1932, I: 20, 23, 109, 116-117, 144, 149-150, 154, 169, 175, 185-186, 190, 192, 200, 204-209, 228-229, 231, 233, 237, 243, 251, 256-257, 274-275, 282, 286-287, 290, 292, 299-300, 302-303; II: 13, 18-19, 24, 32-33, 38-39, 65, 67, 91-92, 95-96, 102-103, 108, 113, 115, 118, 128-130, 151, 156, 164, 173, 176, 182, 184, 188; IV: 75-76, 79-80, 120-135, 214-215, 222-223.

- 49- DBC IV: 664-665.
- 50- AAQ, 22 A, Registres de copies de lettres, vol. 3, ff.551-552; AESALP, 355.105, Kamouraska I-10, 22 juin 1769; Alexandre PARADIS 1984: 213-214; *RAPQ pour 1925-1926*: 3-7.
- 51- AESALP, 355.105, Kamouraska I-28, 22 octobre 1783.
- 52- Alexandre PARADIS 1984: 49.
- 53- Alexandre PARADIS 1984: 58.
- 54- Hubert CHARBONNEAU et Jacques LEGARE 1980+, volumes 11, 21 et 34, code numérique 253.

ANNEXE 3

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

La première section de la bibliographie fait état des dépôts d'archives que nous avons visités ainsi que des séries de documents manuscrits que nous avons consultés dans chacun de ces dépôts.

ARCHIVES

Archives de la paroisse de Saint-Louis-de-Kamouraska

Il n'existe pas de cadre de classement pour ces archives. Nous avons consulté tous les documents du XVIII^e siècle que nous avons pu repérer.

Archives de l'archidiocèse de Québec (AAQ)

A: Evêques et archevêques de Québec

- 12 A: Registres des insinuations ecclésiastiques.
- 22 A: Registres de copies de lettres expédiées.
- 210 A: Registres des lettres expédiées.

Archives de l'évêché de Sainte-Anne-de-La Pocatière (AESALP)

355.105, Kamouraska I-10; Kamouraska I-13; Kamouraska I-28; Kamouraska I-34; Kamouraska I-35; Kamouraska I-37; Kamouraska I-45; Kamouraska I-46; Kamouraska I-61; Kamouraska I-77; Kamouraska I-78; Kamouraska I-93.

Archives nationales du Canada (ANC)

MG 21, B: Collection Haldimand.
RG 4, D 1: *Gazette de Québec* (1760-1823).

Archives nationales du Québec, Centre de Québec (ANQ-Q)

Archives privées:

Québec, diocèse (1790-1804)
Seigneuries, Kamouraska

Arpenteurs:

Bonhomme dit Beaupré, Noël
 Cour des plaidoyers communs, district de Québec
 Demers, Jean-Baptiste
 McCarthy, Jeremiah
 Perrault, Louis

Grands voyers:

Procès-verbaux des grands voyers

Notaires:

Dionne, Joseph

ETUDES

BARNARD, Julienne

1961-1964 *Mémoires Chapais*. 3 vol., Montréal, Fides.

CHARBONNEAU, Hubert, et Jacques LEGARE, dir.

1980 + *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 47 volumes parus.

COLLET, Benoît-Mathieu

1721 «Procès-verbaux sur la commodité et incommodité dressés dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France par Mathieu-Benoît Collet, procureur général du roi au Conseil supérieur de Québec», dans *RAPQ pour 1921-1922*: 264-362.

DBC

1966 + *Dictionnaire biographique du Canada / Dictionary of Canadian Biography*. Québec et Toronto, Presses de l'université Laval et University of Toronto Press, 12 volumes parus.

DESCHENES, Gaston

- 1988 *L'année des Anglais; la Côte-du-Sud à l'heure de la conquête.* Sillery, Editions du Pélican/Septentrion, X-180p.

GOULET, Denis, et André PARADIS

- 1992 *Trois siècles d'histoire médicale au Québec. Chronologie des institutions et des pratiques (1639-1939).* Montréal, VLB Editeur, 530p.

LAFONTAINE, André

- 1983 *Recensements annotés de la ville de Québec, 1716 & 1744.* [Sherbrooke], l'Auteur, 426p.

LE JEUNE, Louis-Marie

- 1931 *Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie et arts, sciences, moeurs, coutumes, institutions politiques et religieuses du Canada.* [Ottawa], Université d'Ottawa, 2 vol.

MATHIEU, Jacques, et Alain LABERGE, dir.

- 1991 *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent: les aveux et dénombrements, 1723-1745.* Sillery, Editions du Septentrion, XLV-416p.

MICHAUD, Joseph-Phydime

- 1981 *Kamouraska de mémoire... Souvenirs de la vie d'un village québécois recueillis par Fernand Archambault.* Montréal, Boréal-Express, 260p.

PARADIS, Alexandre

- 1984 *Kamouraska (1674-1948).* Réédition revue et augmentée de l'édition de 1948. Kamouraska, Conseil de Fabrique de la paroisse, XIX-337p.

PELLETIER, Louis-J.

- 1921 «Inventaire sommaire des archives conservées au Palais de Justice de la Rivière-du-Loup (en bas), district de Kamouraska», dans *RAPQ pour 1920-1921*: 321-327.

PROULX, André

- 1979 *Evaluation du potentiel archéologique le long du ruisseau Chalout*. Saint-André-de-Kamouraska, Ethnoscope, 102p.

QUEBEC, Archives nationales

- 1968 *Etat général des archives publiques et privées du Québec*. [Québec], Ministère des Affaires culturelles, 312p.

RAPQ

- 1920-1975 *Rapport de l'archiviste de la province de Québec* (devenu le *Rapport des Archives du Québec* avec le tome 41, puis le *Rapport des Archives nationales du Québec* avec le tome 48). Québec, Différents éditeurs, 53 volumes.

RAYMOND, Alphonse

- 1983 *Au fil de mes jours à Kamouraska*. Sans lieu ni éditeur, 239p.

RAYMOND, René

- 1984 *Philippe-Rageot, prêtre-missionnaire, 1678-1711*. Kamouraska, L'Auteur, 284p.

ROY, Pierre-Georges

- 1923-1932 *Inventaire des procès-verbaux des grands voyers conservés aux archives de la province de Québec*. 6 vol., Beauceville, L'«ECLAIREUR».

ROY, Pierre-Georges

- 1924 *Ordonnances, commissions, etc., etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706*. 2 vol., Beauceville, L'«ECLAIREUR», 328p. et 352p.

TANGUAY, Cyprien

- 1868 *Répertoire général du clergé canadien par ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*. Québec, C. Darveau, ii-321-XXIXp.

TRUDEL, Marcel

1968

Initiation à la Nouvelle-France: histoire et institutions. Montréal et Toronto, Holt, Rinehart et Winston, XVIII-323p.

WILHELMY, Jean-Pierre

1984

Les mercenaires allemands au Québec du XVIII^e siècle et leur apport à la population. Beloeil, Maison des Mots, 331 p.

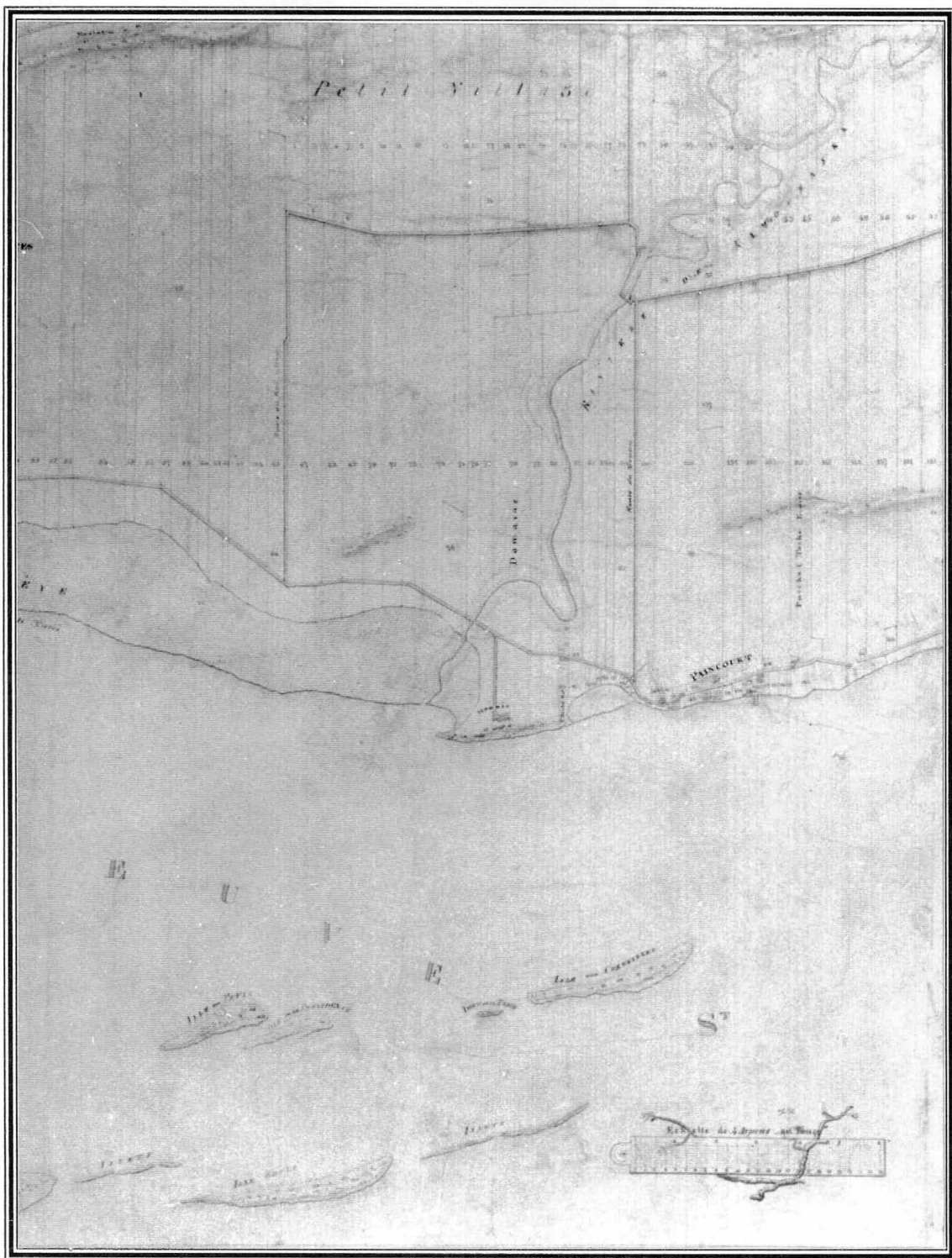


Figure 6 no.1:

«Plan de la Seigneurie St Louis de Kamouraska et Partie du fief Granville dans le Comté de Cornwallis District de Québec. Compilé d'après arpentage fait à la requisition de Paschal Taché, père, et Paschal Taché, fils, écuyers, Seigneurs de Kamouraska, dans le cours de l'été mil-huit-cent-vingt-six, par Jos. Hamel Arp^{tr}». MERQ, Service de l'arpentage, Vieux plans, Seigneuries, 47.

6 cartes pliées en pochette

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 128 266